

XVI
BUDGET
DES
RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1925

XVI
BEGROOTING
VAN DE
BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1925

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

Dépenses extraordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1925, énumérées au tableau I ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 621,418,659 francs.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam, door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.

Buitengewone uitgaven.

EERSTE ARTIKEL.

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1925, in de hierbijgaande tabel I opgesomd, zijn credieten geopend ten beloope van 621,418,659 frank.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante : Die credieten zijn volgender wijze verdeeld :

MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.	MINISTERIËN.
Ministère de la Justice	740,000 »	Ministerie van Justitie.
— des Affaires Étrangères	300,000 »	— van Buitenlandsche Zaken.
— de l'Intérieur et de l'Hygiène.	6,000,000 »	— van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
— des Sciences et des Arts	23,235,000 »	— van Wetenschappen en Kun- sten.
— de l'Agriculture et des Tra- vaux publics :		— van Landbouw en Openbare Werken :
A. Agriculture	725,000 »	A. Landbouw.
B. Travaux publics	249,949,400 »	B. Openbare Werken.
— de la Défense nationale	448,035,000 »	— van Landsverdediging.
— des Finances	492,414,559 »	— van Financiën.
TOTAL . . . fr.	621,418,659 »	TOTAAL.

TITRE II.**Recettes extraordinaires.****ART. 2.**

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1925 sont évaluées à la somme de 109,721,500 francs, conformément au tableau II ci-annexé.

TITRE III.**Dispositions diverses.****ART. 3.**

Le Gouvernement est autorisé à exor-
ner la Société nationale des habita-

TITEL II.**Buitengewone ontvangsten.****ART. 2.**

Voor het dienstjaar 1925, worden de buitengewone ontvangsten geraamd op de som van 109,721,500 frank, overeenkomstig de hierbijgevoegde tabel II.

TITEL III.**Verschillende bepalingen.****ART. 3.**

De Regeering mag de Nationale
Maatschappij van goedkoope woningen

tions et logements à bon marché du paiement, à concurrence du quart de leur montant, des 66 annuités de 2.75 %, couvrant les avances à faire à cette institution par imputation sur le crédit de 100 millions de francs, ouvert pour cet objet à l'article 132 du tableau I ci-annexé, ainsi que les avances qui lui seront consenties pour compte de l'État par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite.

Cette exonération aura comme contre-partie celle à accorder par la Société nationale, dans la même limite, sur les annuités qui lui seront dues du chef des avances dérivant de l'emploi de ladite somme de 100 millions de francs, d'une part, aux sociétés de construction agréées par elle, dont la gestion sera reconnue saine et régulière et dont le bilan annuel sera déficitaire, à l'exclusion toutefois des sociétés coopératives de locataires et des sociétés constituées à l'initiative d'industriels dans le but exclusif d'assurer le logement de leur personnel; d'autre part, à toutes les sociétés indistinctement qui vendront leurs maisons individuelles soit à des personnes réputées peu aisées au sens de l'article 4 de la loi du 14 octobre 1919 sur les habitations et logements à bon marché, soit à toutes autres personnes dont les ressources ne dépassent pas les maxima établis par l'arrêté royal du 14 octobre 1922, modifié par celui du 12 février 1924.

ART. 4.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits admi-

en woonvertrekken vrijstellen van de betaling, ten beloope van het vierde van haar bedrag, der 66 annuïteiten van 2.75 t. h. welke de voorschotten dekken die aan deze instelling verleend worden bij aanrekening op het crediet van 100 millioen frank voor dit voorwerp uitgetrokken onder artikel 132 der hierbijgaande tabel I, alsook de voorschotten voor rekening van den Staat door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas toegestaan.

Deze vrijstelling zal worden opgewogen door die te verleenen door de Nationale Maatschappij, binnen dezelfde grens, op de annuïteiten welke haar verschuldigd zullen zijn uit hoofde van de voorschotten voortvloeiende uit het aanwenden van gemelde som van 100 millioen frank, eenerzijds, aan de door haar aangenomen maatschappijen wier beheer gezond en regelmatig zal bevonden worden en wier jaarlijksche balans met een tekort sluit, ter uitsluiting nochtans der samenwerkende vennootschappen van huurders en der vennootschappen opgericht op initiatief van nijveraars met het uitsluitend doel de huisvesting van hun personeel te verzekeren; anderzijds, aan al de vennootschappen zonder onderscheid welke hunne individueele huizen zullen verkoopen, hetzij aan personen die als minvermogend geacht worden in de zin van artikel 4 der wet van 14 October 1919 op de goedkoope woningen en woonvertrekken, hetzij aan alle andere personen waarvan de hulpmiddelen de bij Koninklijk besluit van 14 October 1922, gewijzigd door dat van 12 Februari 1924 bepaalde maxima niet te boven gaan.

ART. 4.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve

nistratifs, restent débiteurs ou crédi-
teurs vis à-vis du Trésor de la diffé-
rence, en plus ou en moins, entre les
sommés perçues et celles qui leur sont
dues au titre de leurs allocations; le
solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 5.

Par dérogation à l'article 20 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de
de l'État, le Ministre de la Défense
Nationale est autorisé à procéder vis-
à-vis de Gouvernements étrangers, au
paiement ou au versement, à titre de
provision, de sommes réclamées par ces
Gouvernements préalablement à l'exé-
cution des commandes de certaines caté-
gories de matériels et de munitions
indispensables aux besoins de l'armée.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre
1924.

credieten ontvangen, blijven tegenover
de Schatkist schuldenaars of schuld-
eischers voor het verschil, in meer of in
min, tusschen de opgetrokken sommen
en die welke hun voor hunne toeken-
ningen verschuldigd zijn; het saldo
wordt op het volgend dienstjaar over-
gedragen.

ART. 5.

In afwijking van artikel 20 der wet
van 15 Mei 1846 op de Staatsreken-
plichtigheid, mag de Minister van
Landsverdediging aan vreemde Regee-
ringen die sommen uitbetalen of stor-
ten, welke die Regeeringen zouden
eischen, bij voorraad, voor de uitvoe-
ring van bestellingen van sommige
categoriën materieel en munitie, onmis-
baar voor 's legers behoeften.

Gegeven te Brussel, den 22 October
1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGSWEGE :
De Eerste Minister,
Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1925.**

TABLEAU I

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

TABEL I

BUITENGEWONE UITGAVEN

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
1	Établissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais.	500,000 »
2	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai : construction et aménagement des locaux, matériel, mobilier	240,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.		740,000 »
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
3	Acquisition, construction ou reconstruction d'hôtels pour les légations et consulats	300,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.		300,000 »
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.		
4	Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa	400,000 »
5	Achat ou construction d'un immeuble pour le laboratoire de bactériologie de l'administration de l'hygiène et frais de premier établissement	500 000 »
6	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Neblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise	1,500,000 »
7	Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbe-deeling »	1,600,000 »
8	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1 ^{er} lot) exécutés par la province de Brabant	1,000,000 »
9	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des grands collecteurs de Saint-Job et de Stalle, à Uccle	1,000,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE. fr.		6,000,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN.

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
MINISTERIE VAN JUSTITIE.		
740,000 »	Rijksopvoedingsgesticht voor meisjes, te Sint-Servatius	1
	Staatskrankzinigengesticht te Doornik : oprichting en inrichting der lokalen, materieel, mobilair.	2
	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.		
300,000 »	Aankoop, oprichting of heroprichting van hotels voor de gezantschappen en consulaten.	3
	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.	
MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.		
	Kosten van studie en te verrichten werken aan de minerale bronnen en gezondheidsinstellingen der stad Spa.	4
	Aankoop of opbouw van een gebouw voor het bacteriologisch laboratorium van den gezondheidsdienst en eerste inrichtingskosten.	5
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van opvangen en van aanvoer van de bovenbronnen der Neblon, ondernomen door de « Compagnie intercommunale des Eaux de l'agglomération liégeoise et extensions pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise ».	6
6,000,000 »	Toelage aan de gemeenten die een waterleiding aanleggen, toe te voeren te door de Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling.	7
	Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeek (1 ^o lot), door de provincie Brabant uitgevoerd.	8
	Eerste schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken voor het aanleggen van groote hoofdriolen te Sint-Job en te Stalle, te Ukkel.	9
	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag de credieten.
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.		
40	Enseignement normal. — Construction, ameublement, etc. des écoles normales de l'Etat, à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges et Bruxelles.	575,000 »
41	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Lierre	1,500,000 »
42	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Nivelles	1,500,000 »
43	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Blankenberghe	60,000 »
44	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Arlon	5,000,000 »
45	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Liège	1,000,000 »
46	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Tournai	600,000 »
47	Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Virton	350,000 »
48	Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles	12,000,000 »
49	Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'Etat dans les réparations des bâtiments d'école des régions dévastées	650,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS fr.		23,235,000 »
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
A. — Agriculture.		
20	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange	400,000 »
21	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'Etat, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'Etat dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises	200,000 »
22	École moyenne pratique d'agriculture de l'Etat à Huy : construction d'une habitation pour le directeur	125,000 »
TOTAL POUR L'AGRICULTURE fr.		725,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal. per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p style="text-align: center;">MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubilering, enz. van de normaalscholen van den Staat te Couvin, Gent, Hoey, Bergen, Verviers, Andenne, Brugge en Brussel.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Lier.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Nijvel.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Blankenberghe.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Aarlen.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Luik.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Doornik.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw en meubilering van de normaalschool van den Staat te Virton.</p> <p>Lager onderwijs. — Toelagen voor bouw, meubilering, enz., van schoollokalen.</p> <p>Lager onderwijs. — Aandeel van den Staat in het herstellen van de schoolgebouwen der verwoeste gewesten.</p> <p style="text-align: center;">TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</p> <p style="text-align: center;">MINISTERIE VAN LANDBOUW EN OPENBARE WERKEN.</p> <p style="text-align: center;">A. — Landbouw.</p> <p>Domeinbraaklanden en domeinbosschen : bebossching, herbebossching, gezondmaking, oprichting en herstelling van opruimwegen.</p> <p>Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het privaät domein van den Staat, namelijk de domeinbosschen, of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk wordt bevonden voor esthetische redenen of in 't belang van de instaathouding der landschappen. — Aandeel van den Staat in de interesten en aflossing der tot den aankoop van onverdeelde bosschen noodige kapitalen.</p> <p>'S Rijks practische middelbare landbouwschool te Hoey : bouwen van eene woning voor den bestuurder.</p> <p style="text-align: center;">TOTAAL VOOR DEN LANDBOUW.</p>	<p>40</p> <p>44</p> <p>42</p> <p>43</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p></p> <p></p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p>
<p>23.235,000 "</p>		
<p>725,000 "</p>		

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	B. — Travaux publics.	
23	<i>Routes et raccordements :</i>	
	1° Expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Etudes. fr. 10,500,000 »	46,600,000 »
	2° Reconstruction, amélioration, réfection. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Etudes 16,500,000 »	
	3° Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration 500,000 »	
	4° Routes Ostende-Bruxelles-Namur-Givet et Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles : réfection extraordinaire 19,100,000 »	
24	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne	500,000 »
25	Route de Bruxelles à Bréda : élargissement et transformation sur les territoires d'Anvers, Berchem et Merxem.	400,000 »
26	Création d'une nouvelle route-avenue de Bruxelles à Anvers, sur le territoire de la province d'Anvers	100,000 »
27	Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'Etat	500,000 »
28	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction	300,000 »
29	Route de Wismisael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction	150,000 »
30	Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen : construction :	
	1° Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch	75,000 »
	2° Section entre l'origine de la route de Winterslag vers Asch et l'extrémité	350,000 »
31	Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction.	2,150,000 »
32	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction	200,000 »
33	Route d'Asch à Opoeteren : construction	120,000 »
34	Route de Bilsen à Gruitrode : construction.	175,000 »
35	Route de Liège à Berneau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé.	1,650,000 »
	A REPORTER. fr.	53,270,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	B. — Openbare werken.	
	<i>Banen en verbindingen :</i>	23
	1 ^o Onteigeningen en werken, aanleg, rechtleggingen, verbredingen. Squares en openbare parken hoorende bij de Staatsbanen : aanleg. Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Naasting door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten, bestaande op vergunde wegen of bruggen. Toelagen aan de provincies en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen. Slooping van de versterkte omheining van Antwerpen. Studies. fr. 10,500,000 »	
	2 ^o Heraanleg, verbetering, herstelling. Toelagen aan de gemeenten voor verbetering-werken aan de Staatswegen in de behouwde kommen. Bruggen : herbouwen en herstellen. Studies fr. 16,500,000 »	
	3 ^o Werken uit te voeren door middel van de toelagen, den Staat aangeboden voor anleg en verbetering fr. 500,000 »	
	4 ^o Banen van Oostende-Brussel-Namen-Givet en Breda-Antwerpen-Mechelen-Brussel : buitengewone herstelling 19,100,000 »	
	Baan van Antwerpen naar Turnhout : verbreding op het grondgebied Antwerpen, Borgerhout en Deurne.	24
	Baan van Brussel naar Breda : verbreding en verandering op het grondgebied Antwerpen, Berchem en Merxem	25
	Aanleg van een nieuw baan-laan Brussel-Antwerpen op het grondgebied der provincie Antwerpen.	26
	Aanleg door de stad Brussel van de Volkerenlaan (verlenging van de Louisalaan) : bijdrage van den Staat.	27
	Verbinding tusschen de Staatsbanen Gent-Mauberge en Geeraerdsbergen-Edinghen, op het grondgebied van Geeraerdsbergen (Oudenberg) : aanleg.	28
	Baan van Wimismael over Waterschey naar Meeuwen (vak tusschen den spoorweg Heppen-Asch en het dorp Meeuwen) : aanleg.	29
	Baan van Winterslag over Zwartberg naar Meeuwen : aanleg :	30
	1 ^o Vak tusschen Winterslag en den oorsprong der baan Winterslag-Asch.	
	2 ^o Vak tusschen den oorsprong der baan Winterslag-Asch en het uiteinde.	
	Baan van Peer naar Genck (vak tusschen Genck en Winterslag) : aanleg	31
	Baan van Mechelen-aan-Maas naar Opoeteren : aanleg	32
	Baan van Asch naar Opoeteren : aanleg	33
	Baan van Bilsen naar Gruitrode : aanleg	34
	Baan van Luik naar Berneau en van Visé naar Moulant : rechtekken van de straten van Visé.	35
	OVER TE DRAGEN.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	53,270,000 »
36	<i>Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie. Frais de la Commission :</i>	
	a) <i>Palais du Cinquantenaire.</i> — Construction d'un escalier fixe supplémentaire dans le grand hall de l'aile droite fr. 20,000 »	
	b) <i>Palais de Justice de Bruxelles.</i> — Extension des installations du service d'incendie 250,000 »	
	c) <i>Hôtel de la Cour des Comptes.</i> — Etablissement de conduites d'eau à haute pression en vue de protéger l'hôtel contre l'incendie. 50,000 »	
	d) <i>Palais des Académies :</i>	
	1. Installation de secours en cas d'incendie. Canalisation sous haute pression. fr. 15,000 »	
	2. Prolongement jusqu'aux greniers des deux escaliers de service s'arrêtant au 2 ^e étage. 10,000 »	25,000 »
		593,500 »
	e) <i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i> — Complément de secours en cas d'incendie 7,500 »	
	f) <i>Bâtiments des archives de l'État à Anvers.</i> — Travaux de parachèvement pour le service d'incendie 8,000 »	
	g) <i>Institut agricole de Gembloux.</i> — Renouvellement du réservoir à eau et installation de la conduite d'eau réclamée par la Commission d'incendie. 100,000 »	
	h) <i>Palais des Princes-Évêques de Liège.</i> — Installation de canalisations raccordées au réseau de distribution d'eau de la ville de Liège; établissement de colonnes montantes, des tuyaux et des lances ainsi que des murs coupe-feu. 100,000 »	
	i) Travaux imprévus 25,000 »	
	j) Frais de la Commission 8,000 »	
37	<i>Immeuble, rue du Commerce, 111, à Bruxelles :</i>	
	a) Construction dans la cour d'un bâtiment-annexe à l'usage de bureaux fr. 600,000 »	722,000 »
	b) Installation d'un chauffage central pour les deux bâtiments. 122,000 »	
38	<i>Musée d'armures de la Porte de Hal.</i> — Renouvellement partiel des toitures en ardoises	40,000 »
39	<i>Bibliothèque royale :</i>	
	a) Installation d'un chauffage central fr. 355,000 »	470,000 »
	b) Appropriation de la galerie des numéros rouges, y compris l'établissement de rayons 115,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	55,095,500 »

BUIFENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p>OVERDRACHT.</p> <p><i>Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar. Kosten van de Commissie :</i></p> <p>a) <i>Jubelpaleis.</i> — Maken van een bijkomende vaste trap in de groote hall, rechtervleugel 20,000 »</p> <p>b) <i>Justitiepaleis te Brussel.</i> — Uitbreiding der inrichtingen van den brandweerdienst 250 000 »</p> <p>c) <i>Hotel van het Rekenhof.</i> — Aanleg van waterleidingen onder hoogen druk om het hotel tegen brandgevaar te beschermen 50,000 »</p> <p>d) <i>Academiënpaleis :</i></p> <p>1. Inrichtingen voor eerste hulp bij brand. Leidingen onder hoogen druk. 15,000 »</p> <p>2. Verlenging, tot aan de zolders, van twee diensttrappen eindigend op de 2^e verdieping 10 000 »</p> <p style="text-align: right;">25,000 »</p> <p>e) <i>Veeartsenijschool van den Staat.</i> — Aanvullen van brandweermaterieel 7,500 »</p> <p>f) <i>Gebouwen van het Staatsarchief te Antwerpen.</i> — Voltooiingswerken voor den brandweerdienst 8,000 »</p> <p>g) <i>Landbouwinstituut te Gemboers.</i> — Vernieuwen van den watervergaarbak en aanleg van de waterleiding gevraagd door de Brandweercommissie 100,000 »</p> <p>h) <i>Paleis der Prinsbisschoppen te Luik.</i> — Aanleg van leidingen aangesloten op het waterverdeelingsnet der stad Luik; aanbrengen van stijgleidingen, buizen en slangen, alsmede van brandmuren 100,000 »</p> <p>i) Onvoorziene werken 25,000 »</p> <p>j) Onkosten voor de Commissie 8,000 »</p>	
	<p><i>Gebouw, Handelstraat, n° 111, te Brussel :</i></p> <p>a) Oprichten op de binnenplaats van een bijgebouw voor bureelen fr. 600,000 »</p> <p>b) Aanleg van een centrale verwarming voor beide gebouwen 122,000 »</p>	36
	<p><i>Wapenmuseum der Hallepoort.</i> — Gedeeltelijk vernieuwing der leidaken</p>	37
	<p><i>Koninklijke Bibliotheek :</i></p> <p>a) Aanleg van een centrale verwarming fr. 385,000 »</p> <p>b) Geschiktmaken van de galerij der roode nummers, met inbegrip van het aanbrengen van rekken 115,000 »</p>	38
	<p>OVER TE DRAGEN.</p>	39

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	55,098,500 »
40	<i>Palais de Justice de Bruxelles :</i> a) Travaux de raccordement de la Place Poelaert vers les rampes de la rue des Minimes fr. 50,000 »	110,000 »
	b) Travaux de transformation, d'appropriation et d'amélioration intéressant le vestuaire des avocats 60,000 »	
41	<i>Palais des Beaux-Arts.</i> — Déplacement des installations sanitaires à l'usage du public afin de pouvoir augmenter l'éclairage d'une salle d'exposition située au rez-de-chaussée et prenant jour sur une cour intérieure	55,000 »
42	<i>Palais de l'ancienne Cour :</i> a) Établissement en sous-sol au Musée Moderne des installations sanitaires à l'usage du public et appropriation, en salle d'exposition, du local rendu libre fr. 110,000 »	125,000 »
	b) Transformation de l'ancien Secrétariat des Musées en salle d'exposition pour le Musée moderne 12,000 »	
	c) Construction d'une hotte pour le local de sigillographie aux Archives générales du Royaume 3,000 »	
43	<i>Musée instrumental.</i> — Transformation des locaux existants et construction des bâtiments nouveaux. Remisage provisoire et transport des collections.	500,000 »
44	<i>Palais du Cinquantenaire.</i> — Construction de la galerie de jonction des anciens musées (antiquités orientales, grecques, romaines) au Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités	3,000,000 »
45	<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i> — Travaux d'extensions des installations de l'Office de vaccinogène pour les services de production du vaccin	106,000 »
46	<i>Observatoire royal, à Uccle.</i> — Nouvelle salle d'accumulateurs	25,000 »
47	<i>Palais du Roi, à Bruxelles.</i> — Achèvement partiel de l'aile droite du Palais.	2,500,000 »
48	<i>Gouvernement provincial, Grand'Place, à Bruges :</i> a) Parachèvement du pavillon central et de l'aile sud . . . fr. 165,000 »	365,000 »
	b) Aile nord. — Mobilier 160,000 »	
	c) Aile nord. — Chauffage 40,000 »	
49	<i>Nouvel hôtel pour le Gouverneur, à Bruges.</i> — Construction rue Philipstock, à Bruges, d'une conciergerie qui, provisoirement, servira de magasin, avec la mise en œuvre des matériaux provenant de la maison, 20, Grand Place, à Bruges, acquise par l'État en 1912	115,000 »
50	<i>Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt.</i> — Travaux de parachèvement.	75,000 »
51	<i>Institut agricole de l'État, à Gembloux.</i> — Réfection des toitures	87,500 »
52	<i>Palais des Anciens Princes-Évêques de Liège.</i> — Aménagement du deuxième étage de l'aile nord vers la première cour	160,000 »
53	<i>Bâtiment pour le dépôt des archives de l'État, à Liège.</i> — Construction d'un nouveau bâtiment	1,250,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	63,569,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	OVERDRACHT.	
	<i>Justitiépaleis te Brussel :</i>	
	a) Verbinden van het Poelaertplein naar de oprillen der Miniemenstraat fr. 50,000 »	40
	b) Veranderings- geschiktmakings- en verbeteringswerken aan de kleedkamer der advocaten 60,000 »	
	<i>Paleis der Schoone Kunsten.</i> — Verplaatsen van de gezondheidsinrichtingen ten behoefte van het publiek, ten einde meer licht te verkrijgen in een tentoonstel- lingszaal, gelegen op de beganen grond en licht ontvangend van een binnen- plaats.	41
	<i>Paleis van het oude Hof :</i>	
	a) Aanleggen in de keldering van het Hedendaagsch Museum, van gezond- heidsinrichtingen ten behoeve van het publiek, en veranderen in tentoon- stellingszaal van het vrij geworden lokaal fr. 140,000 »	42
	b) Veranderen van het oude Secretariaat der Musea in tentoon- stellingszaal van het Hedendaagsch Museum 12,000 »	
	c) Bouwen van een rookvang in het lokaal voor Zegelkunde, in het Algemeen Rijksarchief 3,000 »	
	<i>Instrumentaal Museum.</i> — Veranderen van bestaande lokalen en oprichten van nieuwe gebouwen. Voorloopig bergen en vervoer der verzamelingen.	43
249,949,100 »	<i>Jubelpaleis.</i> — Bouwen van de verbindingsgalerij tusschen de oude musea (Oostersche, Grieksche, Romeinsche oudheden) en het Museum voor Oude Kunstnijverheid en oudheden.	44
	<i>Veurtsenijschool van den Staat.</i> — Uitbreiding van de inrichtingen voor de diensten van het voortbrengen van koepokstof.	45
	<i>Koninklijk Sterrenwacht te Ukkel.</i> — Nieuwe accumulatoreenzaal	46
	<i>Koninklijk Paleis, te Brussel.</i> — Gedeeltelijk voltooien van den rechtervleugel van het Paleis.	47
	<i>Provinciaal-Gouvernementsgebouw, Grootte Markt, te Brugge :</i>	
	a) Voltooien van het middenpaviljoen en van den zuidervleugel fr. 165,000 »	48
	b) Noordervleugel. — Meubilering 160,000 »	
	c) Noordervleugel. — Verwarming 40,000 »	
	<i>Nieuw Hotel voor den Gouverneur, te Brugge.</i> — Bouwen, Philipstockstraat te Brugge, van een portierswoning, die voorloopig zal dienen tot magazijn, en daarbij verwerken van de bouwstoffen herkomstig van het huis, 20, Grootte Markt, te Brugge, aangekocht door den Staat in 1912.	49
	<i>Provinciaal-Gouvernementsgebouw te Hasselt.</i> — Voltooiingswerken	50
	<i>Lanbouwschool van den Staat, te Gembloers.</i> — Herstellen van de daken	51
	<i>Paleis der Oude Prinsbisschoppen van Luik.</i> — Geschiktmaking der tweede ver- dieping van den noordervleugel naar de eerste binnenplaats.	52
	<i>Staatsarchief, te Luik.</i> — Oprichten van een nieuw gebouw	53
	OVER TE DRAGEN.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Betrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	63,569,000 »
54	<i>Casernement des gendarmeries.</i> — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. — Plans. — Frais de surveillance :	
	a) Aménagement de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre fr 230,000 »	
	b) Construction de casernes pour les brigades de Merxcm, Looz-la-Ville, Aulnois et Baelen-sur-Nèthe 1,330,000 »	
	c) Construction de bâtiments pour les forces mobiles d'Anvers et de Namur 2,600,000 »	
	d) Construction de bâtiments pour les postes de gendarmerie de Lammersdorf, Contzen, Montjoie et Kaltenberg . . . 100,000 »	4,735,000 »
	e) Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation 75 000 »	
	f) Acquisition d'immeubles pour le casernement des gendarmeries. 400 000 »	
55	Canaux brabançons : expropriations en vue de la construction. Frais divers. Etudes.	175,000 »
56	Meuse : études, expropriations et travaux. Subsidés.	10,607,000 »
57	Sambre : études, expropriations et travaux. Subsidés	3,998,500 »
58	Ourthe : études, expropriations et travaux. Subsidés.	1,064,000 »
59	Canaux houillers : études, expropriations et travaux.	24 531,000 »
60	Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsidés . .	19,990,800 »
61	Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés.	4,235,000 »
62	Lys : études, expropriations et travaux.	4,521,000 »
63	Senne, Dyle et Démer : études, expropriations et travaux	2,050,000 »
64	Nèthes : études, expropriations et travaux Subsidés.	600,000 »
65	Dendre : études, expropriations et travaux	3,500,000 »
66	Durme : études, expropriations et travaux.	175,000 »
67	Rupel : études, expropriations et travaux	320,000 »
68	Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux	3,094,000 »
69	Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux	70,000 »
70	Canal de Selzaete à la mer : études, expropriations et travaux	58,000 »
71	Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux.	916,000 »
72	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux . .	550,000 »
73	Canal de Blaton à Ath : études, expropriations et travaux	3,000 »
74	Canal de Bruxelles au Rupel : études et travaux	20,000 »
	A REPORTER. . . . fr	148,782,300 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	OVERDRACHT.	
	<i>Kazerneering van de gendarmeries.</i> — Lokalen van den dienst voor de kazerneering der gendarmeries. — Bouwwerken, aankoop van vaste goederen. — Onteigening en bemeubeling. — Studie van ontwerpen. — Plans. — Kosten van toezicht:	34
	a) Inrichten van woongelegenheden voor gehuwde gendarmen in verschillende gebouwen van de oude abdij Ter Kameren. fr 230,000 »	
	b) Maken van kazernen voor de brigaden van Merxem, Borgloon, Aulnois en Baelen-aan-Nethe. 1,330,000 »	
	c) Maken van gebouwen voor de mobiele macht van Antwerpen en van Namen 2,600,000 »	
	d) Maken van gebouwen voor de gendarmerieposten te Lammerdorf, Contzen, Montjoie en Kaltenberg 100,000 »	
	e) Aankoop van meubelen en van materieel ter aanvulling of voor eerste inrichting. 75,000 »	
	f) Aankoop van onroerende goederen voor de kazerneering der gendarmeries 400,000 »	
	Brabantsche vaarten: onteigeningen voor den aanleg. Allerhande onkosten. Studies.	35
	Maas: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	36
	Samber: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	37
	Ourthe: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	38
	Kolenafoerkanalen: studies, onteigeningen en werken	39
	Vaarten van Luik naar Antwerpen, vertakkingen, uitbreiding met het oog op de scheepvaart van Antwerpen naar den Rijn: studies, onteigeningen en werken. Toelagen.	60
	Schelde: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	61
	Leie: studies, onteigeningen en werken	62
	Senne, Dijle en Demer: studies, onteigeningen en werken.	63
	Nethen: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	64
	Dender: studies, onteigeningen en werken	65
	Durme: studies, onteigeningen en werken	66
	Rupel: studies, onteigeningen en werken.	67
	Vaart van Gent naar Oostende: studies, onteigeningen en werken.	68
	Vaart van Gent naar Terneuzen: studies, onteigeningen en werken	69
	Vaart van Selzaete naar de zee: studies, onteigeningen en werken	70
	Afleidingsvaart van de Leie: studies, onteigeningen en werken	71
	Vaart van Burghit naar Sint-Gillis (Waes): studies, onteigeningen en werken	72
	Vaart van Blaton naar Ath: studies, onteigeningen en werken.	73
	Vaart van Brussel naar den Rupel: studies en werken	74
	OVER TE DRAGEN.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . . fr.	148,782,300 »
75	Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages :	
	1 ^o Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de l'écluse et la digue de Wilmarsdonck fr. 26,000,000 »	
	2 ^o Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans 4,000,000 »	
	3 ^o Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants 20,000,000 »	
	4 ^o Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes 20,000,000 »	
	5 ^o Travaux de dérivation des Schijns au nord d'Anvers, y compris le siphon sous le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut 4,000,000 »	78,665,000 »
	6 ^o Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement 4,000,000 »	
	7 ^o Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers 2,000,000 »	
	8 ^o Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve 4,000,000 »	
	9 ^o Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne 290,000 »	
	10 ^o Fourniture d'une grue roulante pour le service du hangar métallique 75,000 »	
	11 ^o Dépenses diverses et imprévues 300,000 »	
76	Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux	160,000 »
77	Canal de Roulers à la mer : construction d'un bassin à Roulers, frais d'études, acquisition de terrains	125,000 »
78	Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux	885,000 »
79	Canal de Passchendaele à Nieupoort : études, expropriations et travaux	40,000 »
80	Port d'Ostende : études, expropriations et travaux. — Construction d'un port de pêche	13,786,000 »
81	Port de Blankenberghe : études, expropriations et travaux	4,000,000 »
82	Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux	4,475,000 »
83	Port de Nieupoort : études, expropriations et travaux	850,000 »
84	Côte : études, expropriations et travaux	815,000 »
85	Phares et fanaux : études, expropriations et travaux	285,800 »
86	Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers	80,000 »
	TOTAL POUR LES TRAVAUX PUBLICS fr.	249,949,400 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p align="center">Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p align="center">AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikeln^o.</p>
	OVERDRACHT.	
	Haveninrichtingen te Antwerpen : studies, onteigeningen, werken en baggerwerken :	75
	1 ^o Bouwen aan de Kruisschans, van een zeesluis, van haar toegangseul en van het gedeelte van het zeekanaal gelegen tusschen het bovenhoofd van de sluis en den Wilmarsdonckschen dijk . . . fr. 26 000 000 »	
	2 ^o Aanleg en in volkomen staat van werking brengen van de mechanische en electriche uitrusting der Kruisschanssluis 1,000,000 »	
	3 ^o Aanleg van een zeekanaal en van kaaimuren benoorden Antwerpen tusschen den Wilmarsdonckschen dijk en de bestaande dokken 20,000,000 »	
	4 ^o Aanleg van een verbindingsgeul tusschen het zeekanaal en de bestaande zijdokken 20,000,000 »	
	5 ^o Werken tot verlegging der Schijns benoorden Antwerpen, met inbegrip van den grondruiker onder de verbindingsvaart tusschen Maas en Schelde 4,000,000 »	
	6 ^o Maken van den bovenbouw en van de mechanische en electriche uitrusting van een wipbrug aan te brengen boven de verbindingsgeul 1,000,000 »	
	7 ^o Aanleg van een nieuwe laan tot verbinding van de nieuwe haveninrichtingen benoorden Antwerpen 2,000,000 »	
	8 ^o Uit te voeren baggerwerken in de Zeeschelde voor de verbetering van het stroomregiem 4,000,000 »	
	9 ^o Ontslijing van den vlottenden steiger van S ^t Anneken. 290,000 »	
	10 ^o Leveren van een rolkraan voor den dienst der ijzeren loods 75 000 »	
	11 ^o Allerhande en onvoorziene uitgaven 300,000 »	
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies, onteigeningen en werken 76	
	Vaart van Roeselaere naar de Zee : aanleg van een dok te Roeselaere, studies, aankoop van gronden. 77	
	Vaart van Ieperen naar den Yzer : studies, onteigeningen en werken. 78	
	Vaart van Plasschendaele naar Neupoort : studies, onteigeningen en werken 79	
	Haven van Oostende : studies, onteigeningen en werken — Aanleg van een visschershaven. 80	
	Haven van Blankenberghe : studies, onteigeningen en werken. 81	
	Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken 82	
	Haven van Neupoort : studies, onteigeningen en werken 83	
	Kust : studies, onteigeningen en werken 84	
	Vuurtorens en kustvuren : studies, onteigeningen en werken 85	
	Bouwstoffen van den Staat : aankoop, beheer, kosten van berging en allerhande. 86	
	TOTAAL VOOR DE OPENBARE WERKEN.	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.		
Service des Bâtimens militaires.		
87	Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand)	1,000,000 »
88	Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers)	1,500,000 »
89	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmédy	1,500,000 »
90	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo	500,000 »
91	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn	1,500,000 »
92	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps	1 000,000 »
93	Écoles d'armes. Extensions diverses : terrains et bâtimens.	60,000 »
94	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps	200 000 »
95	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée.	3,500,000 »
96	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie	100,000 »
97	Acquisition, appropriation ou construction d'immeubles pour mess de garnison ou bureaux, y compris l'ameublement en gros mobilier et le matériel de casernement	100,000 »
98	Acquisition de terrains nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de la guerre	250,000 »
Service des Hôpitaux.		
99	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé	2,100 000 »
100	Installation du chauffage central à l'hôpital militaire du camp de Beverloo	1,000,000 »
101	Réfection des canalisations électriques dans les hôpitaux militaires de Bruxelles et de Louvain	200 000 »
102	Travaux d'appropriation de l'infirmierie du camp d'Elsenborn	300,000 »
Service de l'Intendance.		
103	Habillement des troupes : achat des effets et objets d'habillement et d'équipement nécessaires à la constitution de la réserve et des butins pour la mobilisation	20,000,000 »
A REPORTER. . . fr.		34,810,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	
	Dienst der Militaire Gebouwen.	
	Kazerneering van het gedeelte van het regiment der gevechtswagens dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden	87
	Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden.	88
	Cavaleriekazerne te Spa en Infanteriekazerne te Malmédy	89
	Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo	90
	Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn	91
	Voortzetting van de waterleidingen in de kampen	92
	Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken : gronden en gebouwen	93
	Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen.	94
	Bouw- en geschiktmakingswerken of aankopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen.	95
	Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van blusmaterieel.	96
	Aankoop, geschiktmaken of optrekken van gebouwen voor garnizoenmess-lokalen of bureelen, groote meubelstukken en kazerneeringsmaterieel inbegrepen.	97
	Aankoop van gronden tot het in stand houden en ter aanwending van Duitsche verdedigingswerken, evenals van de historische oorlogsplaatsen.	98
	Dienst der Hospitalen.	
	Aankoop van mobilisatie-materieel voor den Gezondheidsdienst	99
	Leggen van de centrale verwarming in het militair hospitaal van het kamp van Beverloo.	100
	Herstellen van de electriche leidingen in de militaire hospitalen van Brussel en Leuven.	101
	Werken ter geschiktmaking van het ziekenhuis in het kamp van Elsenborn . . .	102
	Dienst der Intendantie.	
	Kleeding der troepen : aankoop van de noodige kleederen en kleedij- en uitrustingsvoorwerpen tot samenstelling van de reserve en de uitrustingen met het oog op de mobilisatie.	103
	OVER TR DEAGEN .	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT . . . fr.	34,810,000 »
	Service des Etablissements de l'Artillerie.	
404	Édification de dépôts de munitions dans les bases	4,500,000 »
405	Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.)	21 453,000 »
406	Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrure de mobilisation (main-d'œuvre, etc.)	18,245 000 »
407	Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (matériel, main-d'œuvre, etc.)	12,813,000 »
408	Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.)	34,185,000 »
409	Acquisition de matériel pour le service technique du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée (projecteurs)	1.461,000 »
	Services techniques du Génie.	
410	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer	700,000 »
411	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers	50,000 »
412	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour le régiment de troupes de transmission	4,221,000 »
413	Installations des troupes de transmission	150,000 »
414	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer	210,000 »
415	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée et du génie divisionnaire	583,000 »
416	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art	675,000 »
417	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes	200,000 »
	Aéronautique militaire.	
418	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers	500,000 »
419	Complètement du matériel aéronautique militaire	6.000.000 »
420	Raccordement de l'aérodrome de Releghem	300,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	141,058,000 »

BUI TENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG)

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	OVERDRACHT.	
	Dienst der Artillerie-inrichtingen.	
	Aanleggen van munitie-opslagvelden bij de basissen	104
	Koninklijke kanongietery : aanvulling van de veldartillerie, de zware artillerie en de pantserauto's (materieel, arbeid, enz.).	105
	Constructie-arsenaal : antigastoeellen, allerlei gerij en daartoe hoorend paardentuig, mobilisatie-ijzer (arbeid, enz.).	106
	Wapenfabriek : aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapenen, schietmaterieel (materieel, arbeid, enz.).	107
	Munitiefabrieken : aanvulling van den artillerie- en infanterie-munitievoorraad (materieel, arbeid, enz.).	108
148,035,000 »	Aankoop van materieel voor den technischendienst van het 4 ^e regiment legerartillerie (zoeklichten).	109
	Technische diensten der genie.	
	Aanleggen bij de basis van een spoorwegpark	110
	Mobilisatie-materieel voor het bataljon pontonniers	111
	Aankoop van verbindings- en overseiningmaterieel voor het regiment overseiningstroepen.	112
	Inrichtingen voor de overseiningstroepen	113
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het spoorwegregiment	114
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het park der legergenie en de divisiegenie.	115
	Uitvoeren van de vernielingswerken van kunstwerken	116
	Geschiktmaken van de staties van het Belgisch spoorwegnet, tot het opladen en afladen van troepen.	117
	Militaire Luchtvaart.	
	Vliegpleinen : aankoop van grond en allerlei kazerneeringswerken	118
	Aanvullen van het materieel voor de militaire luchtvaart	119
	Aansluiten van het vliegplein van Releghem	120
	OVER TE DRAGEN.	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	141,058,000 »
	Aéronautique civil.	
121	Participation de l'État dans la formation du capital de la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne. (Art. 7 des statuts annexés à la loi du 26 avril 1923.)	870,000 »
122	Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles.	1,150,000 »
	Services divers.	
123	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes.	4,927,000 »
124	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver	50,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. . . fr.	148,055,000 »
	MINISTÈRE DES FINANCES	
125	Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.	1,000,000 »
126	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »
127	Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.	200,000 »
128	Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des contributions directes, des douanes et des accises; réalisation de l'acquisition par l'administration des contributions directes, douanes et accises, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'État peut exercer un droit de rétention	3,500,000 »
129	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des territoires du Ruanda et de l'Urundi	1,400,000 »
130	Avance métropolitaine extraordinaire pour les dépenses coloniales en vue de l'outillage de la Colonie, des dépenses de souveraineté et des pensions aux fonctionnaires et agents de la Colonie (5 ^e avance)	15,000,000 »
	A REPORTER . . . fr.	21,300,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p>OVERDRACHT.</p> <p style="text-align: center;">Burgerlijke Luchvaart.</p> <p>Aandeel van den Staat in het samenbrengen van het kapitaal der Belgische Naamlooze Maatschappij tot exploitatie der luchtscheepvaart (art. 7 der bij de wet van 26 April 1923 gevoegde standregelen).</p> <p>Anvulling van de inrichtingen van het burgerlijk vliegveld van Brussel.</p> <p style="text-align: center;">Allerlei diensten.</p> <p>Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht</p> <p>Aankoop van grond waarop de Duitschers krijgsspoorbaanvakken hadden aangelegd en welke dienen behouden te blijven.</p> <p>TOTAAL voor het Ministerie van Landsverdediging.</p>	<p>121</p> <p>122</p> <p>123</p> <p>124</p>
	<p style="text-align: center;">MINISTERIE VAN FINANCIËN.</p> <p>Aankoop, aanbouw, inrichting en meubilering van lokalen voor de diensten afhankelijk van het Beheer der Registratie en Domeinen.</p> <p>Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.</p> <p>Aankoopprijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op in beslagnameing uitgeoefend op zijn verzoek.</p> <p>Opbouwen, aankoop en geschiktmaking van huizen voor de agenten van het tolwezen aan de grenzen en van gebouwen voor de diensten van de rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.</p> <p>Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van bezetting en beheer der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken.</p> <p>Buitengewoon voorschot van het moederland voor de koloniale uitgaven ter toerusting van de Kolonie, voor de uitgaven van souvereiniteit en voor de pensioenen aan de ambtenaars en agenten der Kolonie (5^e voorschot).</p> <p>OVER TE DRAGEN.</p>	<p>125</p> <p>126</p> <p>127</p> <p>128</p> <p>129</p> <p>130</p>

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	REPORT. . . fr.	21,300,000 »
131	Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919)	300,000 »
132	Fonds à mettre à la disposition de la Société nationale des habitations et logements à bon marché, au taux d'intérêt de 2 p. c. l'an, pour des avances à faire aux sociétés locales ou régionales agréées par la Société nationale, (art. 10 de la loi du 11 octobre 1919)	100,000,000 »
133	Intérêts et annuités à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des avances consenties et à consentir par elle, pour compte de l'Etat, à la Société nationale des habitations et logements à bon marché	7,725,000 »
134	Primes à allouer par l'Etat, dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923 et 14 février 1924, ainsi que par l'arrêté royal du 12 février 1924, d'une part, aux « personnes peu aisées » qui construisent une maison à bon marché pour leur usage personnel, d'autre part, à celles qui acquièrent une maison construite ou à construire soit par les sociétés agréées par la Société nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, au moyen de leurs ressources propres, soit par les communes, les bureaux de bienfaisance et les hospices civils, ainsi que par la Société cooperative « Comptoir national des Matériaux », ayant son siège à Bruxelles.	10,000,000 »
135	Prime compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription à allouer dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 13 février 1924 aux personnes de la classe peu aisée qui ont acquis ou acquerront, pour leur usage personnel, une maison appropriée au logement d'une famille, construite ou à construire par les sociétés de construction agréées par la Société nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse générale d'Épargne et de Retraite	3,000,000 »
136	Intérêt et complément d'annuité à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des prêts à consentir par elle, en vue de la construction d'habitations à bon marché, à des sociétés de constructions d'habitations ouvrières, agréées sous le régime de la loi du 9 août 1889 (article 41 de la loi du 11 octobre 1919), ainsi que du chef de la prime à accorder conformément à l'arrêté royal du 14 octobre 1922, sous forme de réduction, à concurrence de 25 p. c. de l'annuité couvrant le coût de toute maison vendue, aux sociétés bénéficiaires des prêts dont il s'agit ci-dessus, qui vendront leurs maisons individuelles dans les conditions fixées par ledit arrêté royal	89,559 »
137	Somme à verser au Fonds spécial d'amortissement des avances faites à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique en vue du retrait des monnaies allemandes, conformément à l'article 2, 3°, de la loi du 10 août 1923 (crédit non limitatif)	50,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr	192,414,559 »

BUITEGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>Total per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
<p>192,414,559 »</p>	<p>OVERDRACHT.</p>	
	<p>Deelneming van den Staat in het samenstellen van het kapitaal der plaatselijke of gewestelijke maatschappijen voor goedkope woningen en woonvertrekken, aangenomen door de Nationale Maatschappij (art. 7 der wet van 11 October 1919).</p>	131
	<p>Gelden ter beschikking te stellen van de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken, tegen een jaarlijkschen interest van 2 t. h., om voorschotten te kunnen verlenen aan de plaatselijke of gewestelijke maatschappijen door de Nationale Maatschappij aangenomen (art. 10 der wet van 11 October 1919).</p>	132
	<p>Interesten en annuïteiten te vergoeden aan de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas uit hoofde der door haar, voor rekening van den Staat, aan de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken, toegestane en toe te staan voorschotten.</p>	133
	<p>Premies door den Staat te verlenen, onder de voorwaarden bepaald bij het koninklijk besluit van 14 Augustus 1922, gewijzigd bij die van 30 Juli 1923 en van 14 Februari 1924, alsmede bij het koninklijk besluit van 12 Februari 1924, eenerzijds aan de « minvermogenende personen » die een goedkoop huis voor eigen gebruik bouwen, anderzijds aan die minvermogenenden, die een huis koopen dat gebouwd werd of zal gebouwd worden ofwel door de maatschappijen aangenomen door de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, door middel hunner eigen inkomsten, ofwel door de gemeenten, de weldadigheidsbureelen, de burgerlijke godshuizen, alsmede door de samenwerkende maatschappij « Comptoir national des Matériaux » waarvan de zetel te Brussel gevestigd is.</p>	134
	<p>Premie tot compensatie van de registratie- en overschrijvingsrechten onder de voorwaarden van het koninklijk besluit van 13 Februari 1924, te verlenen aan de minvermogenende die voor eigen gebruik gekocht hebben of zullen koopen, een huis geschikt voor het huisvesten eener familie en dat gebouwd werd of zal gebouwd worden door de bouwmaatschappijen, welke aangenomen zijn door de Nationale Maatschappij voor goedkope woningen en woonvertrekken of door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.</p>	135
	<p>Interest en aanvullende annuïteit te vergoeden aan de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas, uit hoofde van leeningen door haar, met het oog op den aanbouw van goedkope woningen, toe te staan aan onder het stelsel der wet van 9 Augustus 1899 aangenomen maatschappijen voor aanbouw van werkmanswoningen (art. 11 der wet van 11 October 1919), evenals der premie te verlenen, overeenkomstig het koninklijk besluit van 14 October 1922, onder vorm van vermindering, ten beloope van 25 t. h., der annuïteit welke den kostprijs van elk verkocht huis dekt aan de maatschappijen van de welke de leeningen, waarvan sprake hierboven, verstrekt worden en die hunne individuele huizen verkoopen onder de bij gemeld koninklijk besluit bepaalde voorwaarden.</p>	136
<p>Som overeenkomstig artikel 2, 3^o, der wet van 10 Augustus 1923 te storten aan het bijzonder Fonds ter aflossing der voorschotten door de Nationale Bank van België met het oog op de intrekking van het Deutsche geld aan den Staat gedaan (onbepaald credit).</p>	137	
	<p>TOTAAL voor het Ministerie van Financiën.</p>	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (Suite).

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires. — Buitengewone uitgaven.
RÉCAPITULATION.	
Ministère de la Justice	740,000 »
Id. des Affaires Étrangères	300,000 »
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène	6,000,000 »
Id. des Sciences et des Arts	23,235,000 »
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics :	
A. — Agriculture	725,000 »
B. — Travaux publics	249,949,100 »
Ministère de la Défense Nationale.	148,055,000 »
Id. des Finances	192,414,559 »
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . fr.	621,418,659 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1924.

ALBERT.

PAR LE Roi :
Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

AANWIJZING

VAN DE MINISTERIËN.

OPSOMMING

Ministerie van Justitie.

- Id. van Buitenlandsche Zaken.
- Id. van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
- Id. van Wetenschappen en Kunsten.

Ministerie van Landbouw en Openbare Werken :

- A. — Landbouw.
- B. — Openbare Werken.

Ministerie van Landsverdediging.

- Id. van Financiën.

TOTAAL der buitengewone uitgaven.

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 22 October 1924.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

32

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1925.**

TABLEAU II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1925.**

TABEL II

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN

TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles	6,500,000 »
	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes	750,000 »
	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête	200,000 »
	4	Crédits bancaires. — Réalisation de créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à reméré et non restituées à l'expiration des crédits	100,000,000 »
TRÉSORERIE, ETC.	5	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime.	271,500 »
	6	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes	500,000 »
	7	Recettes diverses	1,500,000 »
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. . . fr.			109,721,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.

TABEL II. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BEMSTUREN.
109,721,500 »	Opbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen	1	REGISTRA- TIE EN DOMEINEN.
	Verkoop prijs van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	2	
	Verkoop prijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op inbeslagneming uitgeoefend op zijn verzoek.	3	
	Bankcredieten. — Verzilvering van schuldvorderingen van den Staat ten laste van koopers van deviezen afgestaan met recht van wederinkoop en niet terug gegeven bij het verstrijken der credieten.	4	THESAU- RIE, ENZ.
	Aflossing van obligatiën van vennootschappen voor zeerederij	5	
	Toelagen den Staat aangeboden voor aanleggen onderhoud en verbetering van wegen.	6	
	Verschillende ontvangsten	7	
TOTAAL VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.			

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1925.**

TABLEAU I

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

NOTE**A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLE PREMIER. — *Établissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit, qui sera probablement le dernier, est nécessaire pour permettre l'exécution des travaux de parachèvement suivants :

Construction des chemins, installations électriques, installations sanitaires, installations de paratonnerres, raccordement à la canalisation d'eau, installation du chauffage central, installation d'eau chaude pour les bains-douches.

ART. 2. — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai : construction et aménagement des locaux, matériel, mobilier.*

Crédit demandé : 240,000 francs.

Le crédit sollicité permettra :

- a) Le renouvellement des installations du chauffage central et leur remplacement par un système unique (travail à exécuter dans un quartier qui n'a pas eu à souffrir de l'occupation);
- b) La construction d'un dépôt mortuaire;
- c) La revision de l'installation de l'éclairage électrique.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ART. 3. — *Acquisition, construction ou reconstruction d'hôtels pour les légations et consulats.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ainsi qu'il a été exposé antérieurement, il y a intérêt, pour le Trésor, à ce que le Gouvernement puisse faire l'acquisition d'hôtels pour certains postes diploma-

liques ou consulaires dans les pays à change déprécié. Il n'est pas certain que le crédit demandé sera employé, mais il est indispensable que le Département des Affaires Étrangères soit armé des autorisations nécessaires pour réaliser une acquisition de l'espèce si l'occasion vient à s'en présenter.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.

ART. 4. — Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa.

Crédit demandé : 400,000 francs.

Le crédit de 500,000 francs alloué en 1924 en vue de l'amélioration des captages des sources Marie-Henriette, de la Sauvenière, de la Géronstère, de Barisart et de Groesbeek, ne sera que partiellement employé, la plupart des travaux d'aménagement des fontaines extérieures n'ayant pu être exécutés en 1924.

Un crédit de 400,000 francs sera suffisant pour permettre, en 1925, l'exécution de ces divers travaux d'aménagement.

ART. 5. — Achat ou construction d'un immeuble pour le laboratoire de bactériologie de l'administration de l'hygiène et frais de premier établissement.

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit est la reproduction de celui qui figure à l'article 7 du Budget extraordinaire de 1924. Il est vraisemblable que ce crédit ne pourra pas être employé en 1924, en raison du fait que l'Administration de l'hygiène ne trouve pas d'immeuble convenant à l'installation de son laboratoire. Le libellé de l'article prévoit la construction d'un immeuble pour le cas où l'Administration de l'hygiène se trouverait dans la nécessité de faire édifier une construction adéquate, si elle ne découvre pas d'immeuble à acheter.

ART. 6. — Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des Eaux de l'agglomération liégeoise et extensions pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise.

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon. Ces travaux dureront cinq années et coûteront environ 22,500,000 francs; la part

totale promise par l'État s'élève donc à 7,500,000 francs, à répartir en cinq annuités. Le crédit sollicité représente la deuxième tranche de l'intervention de l'État.

La Compagnie intercommunale compte exécuter, en 1923, les travaux suivants :

- 1° Conduite depuis la galerie de Kinkempois jusque Lamine ;
- 2° Conduite de refoulement depuis Lamine jusque Tyba ;
- 3° Branchement vers Ans et Rocour.

ART. 7. — *Subside de l'Etat aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling ».*

Crédit demandé : 4,600,000 francs.

Le Gouvernement a décidé d'intervenir à concurrence d'un tiers dans les travaux d'établissement des réseaux distributeurs.

La modification apportée au libellé de l'article de 1924 et l'augmentation du crédit sollicité se justifient par le fait que, outre les travaux entamés par la ville de Bruges (et pour lesquels le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence de 2,200,000 francs à répartir en deux annuités dont la première est inscrite au Budget de 1924), la ville de Saint-Nicolas entamera incessamment l'établissement d'un réseau distributeur qui entraînera pour l'État une intervention totale de 500,000 francs.

ART. 8. — *Première tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1^{er} lot) exécutés par la province de Brabant.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Ce crédit est la reproduction de celui qui figure à l'article 10 du Budget extraordinaire de 1924.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un quart du coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (premier lot) exécutés par la province de Brabant. Ces travaux devant durer deux ans et coûter 8 millions de francs, la part totale promise par l'État s'élève à 2 millions de francs à répartir en deux annuités.

La mise en train des travaux ayant été remise à 1925, la somme de 1 million de francs qui avait été allouée sur le Budget de 1924 à titre de première tranche du subside de l'État, est, en somme, transférée à l'exercice 1925.

ART. 9. — *Première tranche de la part d'intervention de l'Etat dans le coût des travaux d'établissement des grands collecteurs de Saint-Job et de Stalle, à Uccle.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ces travaux permettront d'assainir une partie importante du territoire d'Uccle,

dépourvue d'égouts ou dotée d'ouvrages insuffisants, ce qui met obstacle à l'évacuation des eaux résiduaires et pluviales et provoque, en temps d'orage, des inondations désastreuses.

Le Gouvernement a promis d'intervenir, pour un tiers, dans le coût de ces travaux.

L'exécution du premier lot devant durer deux ans et entraîner une dépense de 6 millions de francs, la part correspondante de l'État s'élève à 2 millions de francs, à répartir en deux annuités. Le crédit sollicité représente la première tranche de l'intervention de l'État.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

ART. 10. — Enseignement normal. — Construction, ameublement, etc. des écoles normales de l'État à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges et Bruxelles.

Crédit demandé : 575,000 francs.

Ce crédit est destiné à des travaux extraordinaires d'amélioration et d'ameublement à effectuer dans les écoles normales autres que celles visées aux articles suivants. Par suite de l'exécution de certains travaux particulièrement urgents à l'école normale de Bruxelles (lavabos au réfectoire, chauffage dans la salle de bains-douches, la salle de dessin et la salle de projections, complément d'installation électrique), le programme prévu pour l'exercice 1924 a été complètement modifié.

Le crédit demandé pour 1925 doit, en conséquence, être réparti comme il suit :

<i>Couvin.</i> — Matériel divers	fr. 10,000 »
<i>Gand.</i> — Placement de l'électricité	fr. 10,000 »
Installation de bains-douches et de salle de	
bains	120,000 »
Achat de couvertures, lits, matelas	15,000 »
	145,000 »
<i>Huy.</i> — Mobilier des locaux nouvellement construits	50,000 »
<i>Mons.</i> — Lustrerie	fr. 2,500 »
Couvertures de laine	5,500 »
Matelas	15,000 »
Rideaux, draps de lit et taies	6,000 »
Matériel didactique, de chimie et de physique	14,000 »
	43,000 »
A REPORTER	fr. 248,000 »

	REPORT. . . fr.	248,000 »
<i>Verviers.</i> — Salle de musique, chimie, pédologie. fr.	10,300 »	
Matériel géographique et divers	4,200 »	
Chaires et estrades, buanderie	20,500 »	
Peintures intérieure et extérieure	45,000 »	
Piano	5,000 »	
Création de nouvelles classes pour la section de langue allemande établie à l'école nor- male; transformation du réfectoire, etc. fr.	80,000 »	
	<hr/>	165,000 »
<i>Andenne.</i> — Remise en état de certains locaux		10,000 »
<i>Bruxelles.</i> — Microscope fr.	800 »	
Ardoisage des tableaux	1,600 »	
Stores	3,000 »	
Pendules	700 »	
Couleur et remise à neuf des pianos	1,900 »	
Ameublement, salle de gymnastique et salle de couture	10,000 »	
	<hr/>	18,000 »
<i>Bruges.</i> — Installations de chauffage fr.	25,000 »	
Linoléum et carpettes dans les dortoirs	19,000 »	
Lits et ameublement des chambrettes	17,000 »	
Stores et rideaux	5,000 »	
Mobilier d'économie domestique	8,000 »	
Casiers de la salle du personnel	1,000 »	
Installation pédiluve	1,000 »	
Mobilier et moyens didactiques pour de nou- velles classes	28,000 »	
	<hr/>	104,000 »
Imprévus et erreurs possibles sur évaluations		30,000 »
		<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		575,000 »

ART. 11. — *Enseignement normal. — Construction
et ameublement de l'école normale de l'État, à Lierre.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Les travaux de la nouvelle école normale de Lierre ont été adjugés en décembre 1921. Par suite de circonstances spéciales, l'ordre de commencer les

travaux n'a pu être donné qu'en septembre 1922. D'accord avec le Comité supérieur de contrôle, les prix unitaires remis par l'entrepreneur ont été révisés en tenant compte de la hausse des salaires et du prix des matières premières. Cette révision a eu pour effet de porter la dépense totale prévue de 7,500,000 à 9,300,000 francs.

En conséquence, un crédit de 1,500,000 francs doit être inscrit au Budget de 1925 pour permettre de terminer les travaux et de compléter l'ameublement de l'établissement, qui s'ouvrira en octobre 1925.

Le crédit demandé se décompose comme il suit :

Achèvement des travaux de gros œuvre	fr.	550,000	»
Installation de l'éclairage électrique.		200,000	»
Id. de la distribution d'eau.		120,000	»
Id. du gaz		20,000	»
Creusement de citernes et travaux spéciaux demandés par la Commission d'incendie		100,000	»
Peinture générale		200,000	»
Jardins		10,000	»
Ameublement		300,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	1,500,000	»

ART. 12. — *Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État à Nivelles.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

La dépense globale de 9 millions de francs primitivement prévue doit être augmentée de 1 million de francs.

Le crédit sollicité se décompose comme il suit :

Achèvement des travaux de gros œuvre.	fr.	500,000	»
Éclairage électrique		160,000	»
Distribution d'eau		90,000	»
Installation du gaz.		20,000	»
Peinture intérieure (en partie)		50,000	»
Aménagement du jardin (en partie).		50,000	»
Ameublement (gymnastique, laboratoires, bibliothèque, classes, dortoirs, cuisine, buanderie, etc.)		600,000	»
Imprévu		30,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	1,500,000	»

Le reste des travaux sera exécuté en 1926, de façon à permettre l'ouverture de la nouvelle école en octobre de la même année.

ART. 13. — *Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Blankenberghe.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

L'adjudication pour l'entreprise des travaux restant à effectuer pour l'achèvement de l'établissement aura lieu avant le 31 décembre 1924. En vue de l'ameublement des nouveaux locaux (meubler ordinaire, lits, matériel didactique), une somme de 60,000 francs est nécessaire en 1925. Le coût total de l'établissement sera donc de 6.200,000 francs ainsi qu'il avait été prévu.

L'école sera entièrement terminée dans le courant de 1925.

ART. 14. — *Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Arlon.*

Crédit demandé : 5,000,000 de francs.

Somme nécessaire pour la continuation des travaux en cours.

Ce crédit servira spécialement à payer :

1° L'installation du chauffage fr.	700,000	»
2° L'installation de l'éclairage (gaz, électricité)	200,000	»
3° Le parachèvement (menuiserie, plafonnage, aération, trottoirs, peintures, ameublement)	4.100,000	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	5,000,000	»
	<hr/>	

Le restant des travaux, à concurrence d'une somme d'environ 140,000 francs (aménagement des jardins, clôtures, etc.) sera exécuté en 1926, de façon à permettre l'ouverture du nouvel établissement en octobre de la même année. La dépense globale, fixée en 1922 à 8 millions de francs, atteindra donc au total 14 millions de francs.

ART. 15. — *Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Liège.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Le parachèvement des locaux actuellement en construction nécessitera une dépense évaluée à 400,000 francs. Cette somme se décompose comme il suit :

A. — *École normale :*

Plafonnage, décoration fr.	50,000	»
Chauffage central	75,000	»
Ascenseur	45,000	»
	<hr/>	
A REPORTER. fr.	170,000	»

REPORT.	fr.	170,000	»
Peinture		65,000	»
Mobilier complémentaire.		35,000	»
Installation sanitaire		20,000	»
Agrandissement de la salle de dessin		18,200	»
B. — École d'application :			
Chauffage		45,000	»
Peinture		29,000	»
Imprévu		17,800	»
			400,000 »
De plus, des salles pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux féminins doivent être construites sur un terrain appartenant à l'école normale et situé à front du quai de Fragnée. La dépense est évaluée à	fr.		432,000 »
Enfin, il est urgent de compléter les installations existantes à l'école. Il y a lieu de prévoir notamment :			
Acquisition de 100 lits	fr.	10,000	»
Acquisition de mobilier pour classes		50,000	»
Acquisition de mobilier pour auditoire de physique et chimie.		52,500	»
Acquisition de matériel, laboratoire, psychologie, installation de sonneries, lavatories, travaux exigés par la commission d'incendie.		35,000	»
Imprévus et erreurs sur évaluation.		20,500	»
			168,000 »
TOTAL.	fr.	1,000,000	»

Les travaux seront terminés au début de l'année 1926.

ART. 16. — *Enseignement normal. — Construction et ameublement de l'école normale de l'État, à Tournai.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Le crédit de 650,000 francs accordé pour l'exercice 1924 n'a pu, par suite de l'état d'avancement des travaux, être engagé qu'à concurrence de 350,000 francs. Il convient donc de reporter à l'exercice 1925 la somme de 300,000 francs devenue disponible du fait de l'impossibilité de mettre en adjudication, au cours de l'année 1924, les travaux d'installation du chauffage central.

En outre, une somme de 300,000 francs sera nécessaire pour aménager les nouveaux locaux (dortoirs, cuisines, ameublement général, etc.).

L'ensemble des travaux sera terminé de façon à pouvoir utiliser les nouveaux locaux à partir d'octobre 1925.

**ART. 17. — Enseignement normal. — Construction et ameublement
de l'école normale de l'État, à Virton.**

Crédit demandé : 350,000 francs.

I. — Pour terminer les travaux actuellement en cours à l'école normale de Virton (transformation de l'ancien collège, habitation du directeur et de l'économiste) un crédit de 65,000 francs est nécessaire. Ce crédit se décompose comme il suit :

a) Installation d'un ascenseur-charge fr.	10,000 »	
b) Eclairage électrique.	12,000 »	
c) Parachèvement des maisons d'habitation	23,000 »	
d) Imprévus et honoraires.	20,000 »	
	<hr/>	65,000 »

II. — De plus, il y a lieu de compléter les installations de l'école normale en affectuant les travaux ci-après désignés :

a) Bâtiments à l'usage des bains-douches, W.-C. et urinoirs. Installation à l'étage d'une salle de gymnastique (la salle actuelle est beaucoup trop petite et devra être transformée en salle de cours ordinaire). . . . fr.	150,000 »	
b) Installation de classes de travaux manuels dans les sous-sols du bâtiment de l'école	40,000 »	
c) Remise en état de la cour de récréation totalement défectueuse à la suite des travaux (enlèvement des moëllons, nivellement, cendrées, trottoirs, etc.)	25,000 »	215,000 »
	<hr/>	

III. — Il y a lieu également de surélever un petit bâtiment situé à proximité de l'école moyenne et qui abritera 3 nouvelles classes. Ce travail n'a pu s'effectuer plus tôt, la surélévation (actuellement en cours) du bâtiment latéral devant être terminée. Le moment est venu de faire cet exhaussement.

TOTAL FR.	<hr/>	70,000 »
		<hr/>
		350,000 »
		<hr/>

ART. 18. Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.

Crédit demandé : 12,000,000 de francs.

Les *secondes parts* des subsidés de l'État non encore liquidées au 31 décembre 1923, s'élevaient au total à 9,902,147 francs.

Beaucoup pourront sans doute être payées sur le crédit de 1924 ; mais il en restera un bon nombre à imputer sur les crédits de 1925 et des années suivantes.

Au surplus, les projets approuvés et dont la mise en œuvre n'a pas encore été signalée sont évalués :

Pour les projets présentés :

avant 1922 à	fr.	12,000,000	»
en 1922 à		16,000,000	»
en 1923 à		26,000,000	»
pendant les huit premiers mois de 1924 à . .		33,500,000	»
		87,500,000	»
	soit au total à . . . fr.	87,500,000	»

Les adjudications donneront évidemment des prix supérieurs à ces estimations.

L'intervention de l'État — soit $\frac{1}{3}$ — dans le coût des projets en question dépassera donc la somme de 29 millions de francs payable en deux fois, soit 14,500,000 francs chaque fois.

De sorte que les engagements actuels de l'État peuvent être évalués au minimum à 39 millions de francs (29,000,000 + 9,902,147).

Seront d'abord liquidables les 2^e parts susvisées (9,902,147 francs) et ensuite les premières moitiés des subsidés de 29 millions de francs, soit 24,500,000 francs environ $\left(\frac{29,900,000}{2} + 9,902,147\right)$.

Le Budget de 1924 prévoit un crédit de 10 millions de francs. Après épuisement de celui-ci, on se trouvera encore en présence d'une dette de 29 millions de francs, dont la première moitié est prochainement liquidable.

Il faut tenir compte, en outre, des projets qui seront soumis d'ici à la fin de l'année 1924 et dont la dépense atteindra encore un chiffre considérable. Certains pourront être mis à exécution en 1925 — tels que les projets de restauration et d'amélioration des locaux anciens, et la première moitié du subsidé devra donc être allouée sur cet exercice.

D'autre part, ainsi qu'on l'a fait observer déjà en différentes occasions, l'exécution de nombreux projets onéreux sera ajournée jusqu'à des temps meilleurs. Des communes reculent, en effet, devant les résultats des adjudications, d'autres ne peuvent plus momentanément emprunter ni établir les taxes nécessaires.

Quoi qu'il en soit, d'après les chiffres susmentionnés, il y a lieu de prévoir au Budget de 1925 un crédit sensiblement supérieur à celui de 1924 ; il convient de le fixer à 12 millions de francs.

ART. 19. — *Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'État dans les réparations des bâtiments d'école des régions dévastées.*

Crédit demandé : 650,000 francs.

Un crédit de 6 millions de francs a été prévu au Budget de 1924 pour faire face aux dernières dépenses de reconstruction des écoles dans les communes adoptées.

D'après les renseignements fournis par l'Office des régions dévastées, les dernières participations du Ministère des Sciences et des Arts s'élèvent, au total, à fr. 6,085,946.97.

Mais dans ce chiffre ne sont pas compris :

1° 5 % pour imprévus sur les travaux adjugés en 1924 ;

2° 3,5 % pour les honoraires d'architectes ;

3° 1,5 % pour les 85,000 francs non couverts par le crédit de 6 millions de francs voté en 1924.

Soit environ 10 %, sur l'estimation des travaux restant à exécuter, ou fr. 608,594.69.

Il y a lieu de prévoir au Budget de 1925 un crédit de 650,000 francs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

A. — Agriculture.

ART. 20. — *Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 400,000 francs,

pour continuer les travaux en 1925.

ART. 21. — *Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'État, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Même crédit qu'en 1924.

ART. 22. — *École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy : construction d'une habitation pour le directeur.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

En vue d'assurer la bonne direction et la surveillance constante de l'École d'agriculture de l'État, à Huy, il est indispensable que le directeur soit logé à l'établissement même.

B. — Travaux publics.

ART. 23. — 1^o Routes et raccordements : expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. — Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. — Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. — Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. — Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études.

Crédit demandé : 10,500,000 francs,

pour effectuer les travaux repris au relevé ci-annexé (annexe I). Il a été tenu compte, notamment, des nécessités les plus urgentes constatées dans les diverses régions du pays.

ART. 23. — 2^o Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Ponts : reconstruction et réfection. — Études.

Crédit demandé : 16,500,000 francs,

pour effectuer aux routes les travaux de réfection extraordinaire indispensables. Le programme de ces travaux, dressé par services, est reproduit ci-après (annexe II).

ART. 23. — 3^o Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration des routes.

Crédit demandé : 500,000 francs.

Travaux ou expropriations à effectuer, soit pour le compte de tiers, soit avec la participation financière de ceux-ci. L'État fera l'avance des fonds et le montant sera remboursé par les intéressés et versé au Trésor en recette extraordinaire.

ART. 23. — 4^o Routes d'Ostende-Bruzelles-Namur-Givet et Bréda-Anvers-Malines-Bruzelles : réfection extraordinaire.

Crédit demandé : 19,100,000 francs.

Le Comité consultatif des routes chargé d'examiner, entre autres questions, celle du classement à adopter pour les routes de l'État en vue de leur adaptation successive aux conditions actuelles du trafic, a confié à une de ses sections le soin de procéder à une première étude de la question.

Cette section a déposé la conclusion suivante, et il n'est pas téméraire de présumer que le Comité n'y apportera pas de modifications importantes :

Il est absolument indispensable d'assurer, pour la fin de 1926, la réfection

générale définitive des parties en mauvais état des routes énumérées ci-après, et ce dans l'ordre qui leur est attribué dans cette énumération :

- 1° Route Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Dinant-Hastière-Givet;
- 2° Route de Bréda-Anvers-Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy;
- 3° Routes Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen;
- 4° Route Bruxelles-Mons-Maubeuge;
- 5° Route Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende).

Le coût de ce programme, à réaliser en deux années, est évalué à 35 millions de francs.

La section du Comité estime aussi qu'il y a lieu d'affecter les crédits demandés à la réfection de l'entière d'une de ces routes plutôt qu'à celle de sections ou tronçons de chacune d'elles.

Elle justifie le choix qu'elle a fait de ces routes par des considérations d'ordre réellement *national* : les deux premières de ces routes constituent les axes du pays au point de vue du tourisme; la deuxième et la troisième (celle-ci complétée par la section Bruxelles-Liège qui sera en bon état pour la fin de l'année) sont les axes industriels; la quatrième et la cinquième sont encore de première importance : l'une pour l'industrie et l'autre pour le tourisme.

Les quatre premières présentent aussi un caractère stratégique de premier ordre.

Il semble donc que l'on ne puisse plus prolonger, en ce qui concerne ces routes, la période de compression des dépenses que nous ont imposée les circonstances, et qu'il faille prévoir, pour l'exercice 1925, les crédits extraordinaires nécessaires à la réalisation de la moitié du programme adopté par la section.

Celui-ci comporte évidemment le remplacement des empièvements par des revêtements plus résistants, l'élargissement des chaussées à six mètres au moins, la réfection des pavages en mauvais état, etc. Il comprend aussi la reconstruction, à Malines, du pont de Plaisance, livrant passage à la route de Bréda à Bruxelles, sur le canal de Louvain au Rupel, travail d'une urgence extrême, vu l'état du pont actuel et la situation dangereuse des abords de l'ouvrage pour la circulation rapide.

Afin de faire un travail aussi complet que possible sur les routes classées en premier lieu, il est nécessaire de porter au projet de Budget extraordinaire de 1925, un crédit de 19,100,000 francs à valoir sur le total précité de 35 millions de francs. Il se décomposerait, en adoptant les vues de la section, comme il est indiqué à l'annexe III. Il conviendrait cependant de ne pas considérer les évaluations comme rigoureusement limitatives pour chaque travail; l'Administration doit pouvoir affecter l'excédent qui serait prévu pour l'un des postes au comblement du déficit se présentant, le cas échéant, pour les autres, ou même à l'exécution de travaux non prévus explicitement sur les routes énumérées.

ART. 24. — *Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne.*

Crédit demandé : 500,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

ART. 25. — *Route de Bruxelles à Bréda : élargissement et transformation sur les territoires d'Anvers, Berchem et Merxem.*

Crédit demandé : 400,000 francs,

pour continuer les expropriations résultant de conventions conclues avec les communes, ainsi que pour aménager l'assiette de deux boulevards à créer, à Merxem, sur les terrains compris entre la Ferme de l'Hôpital et la chaussée de Bréda. Cet aménagement permettra la mise en valeur des terrains expropriés.

ART. 26. — *Création d'une nouvelle route-avenue de Bruxelles à Anvers, sur le territoire de la province d'Anvers.*

Crédit demandé : 100,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

ART. 27. — *Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'État.*

Crédit demandé : 500,000 francs,

pour permettre de payer les subsides prévus dans la convention conclue entre l'État et la Ville de Bruxelles.

ART. 28. — *Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction.*

Crédit demandé : 300,000 francs,

pour continuer les expropriations résultant de la convention conclue avec la ville de Grammont.

ART. 29. — *Route de Wimismael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction.*

Crédit demandé : 150,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 30. — *Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen : construction :*

1° *Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag à Asch.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

pour continuer les expropriations en cours.

2° *Section entre l'origine de la route de Winterslag vers Asch et l'extrémité.*

Crédit demandé : 350,000 francs.

Ce crédit permettra l'exécution des travaux.

ART. 31. — *Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction.*

Crédit demandé : 2,150,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

ART. 32. — *Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 33. — *Route d'Asch à Opoeteren : construction.*

Crédit demandé : 120,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 34. — *Route de Bilsen à Gruitrode : construction.*

Crédit demandé : 175,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 35. — *Routes de Liège à Bernau et de Visé à Moulant : rectification des rues de Visé.*

Crédit demandé : 1.650,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

ART. 36. — *Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie.*
Frais de la Commission.

Crédit demandé : 593,500 francs.

Ce crédit est nécessaire pour les travaux ci-dessous mentionnés, dont l'exécution est instamment réclamée par la Commission d'incendie :

a) <i>Palais du Cinquantenaire :</i>		
Construction d'un escalier fixe supplémentaire dans le grand hall de l'aile droite. Le crédit inscrit au Budget de 1924 n'a pu permettre que l'exécution d'un seul escalier	fr.	20,000 »
b) <i>Palais de Justice de Bruxelles :</i>		
Extension des installations du service d'incendie		250,000 »
c) <i>Hôtel de la Cour des Comptes :</i>		
Substitution, aux conduites d'eau à basse pression, d'une canalisation indépendante à haute pression, avec matériel accessoire dans les anciens bâtiments. Création de moyens de défense (canalisation et matériel dans l'aile nouvellement construite)		50,000 »
d) <i>Palais des Académies :</i>		
1° Installations de secours en cas d'incendie (canalisation sous haute pression)	fr.	15,000 »
2° Prolongement jusqu'aux greniers des deux escaliers de service s'arrêtant au second étage.		10,000 »
		<hr/> 25,000 »
e) <i>École de médecine vétérinaire de l'État :</i>		
Complément de secours en cas d'incendie. Agrandissement des canalisations et fournitures de nouveau matériel		7,500 »
f) <i>Bâtiment des Archives de l'État à Anvers :</i>		
Travaux de parachèvement pour le service d'incendie		8,000 »
g) <i>Institut agricole de Gembloux :</i>		
Renouvellement du réservoir à eau et installation de la conduite d'eau réclamée par la Commission d'incendie		100,000 »
h) <i>Palais des Princes-Évêques de Liège :</i>		
Installation de canalisations raccordées au réseau de distribution d'eau de la Ville de Liège. Établissement de colonnes montantes, des tuyaux et des lances, ainsi que des murs coupe-feu.		100,000 »
i) Travaux imprévus		25,000 »
j) Frais de la Commission		8,000 »
		<hr/>
TOTAL.	fr.	<u>593,500 »</u>

ART. 37. — *Immeuble rue du Commerce, 111, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 722,000 francs.

Ce crédit est nécessaire :

1° Pour la construction, dans la cour, d'un bâtiment-annexe à l'usage de bureaux destinés à abriter divers services des Affaires Étrangères occupant actuellement des locaux pris en location.	fr.	600,000	»
2° Pour l'installation d'un chauffage central pour les deux bâtiments.		122,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	722,000	»
		<hr/>	

ART. 38. — *Musée d'armures de la Porte de Hal.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ce crédit est destiné au renouvellement partiel des toitures en ardoises. Ces travaux sont indispensables pour la conservation de l'édifice. Un crédit de 10,000 francs avait été inscrit à l'article 47 du Budget extraordinaire de 1924; mais à la suite d'un examen minutieux de l'état des toitures, il a été reconnu insuffisant et ne pourra être employé, les travaux ne pouvant s'exécuter par partie.

ART. 39. — *Bibliothèque royale.*

Crédit demandé : 470,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour :

1° L'installation d'un chauffage central	fr.	355,000	»
2° L'appropriation de la galerie des numéros rouges, y compris l'établissement de rayons		115,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	470,000	»
		<hr/>	

ART. 40. — *Palais de Justice de Bruxelles.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce crédit est nécessaire en vue de permettre l'exécution :

1° De travaux de raccordement de la Place Poelaert vers les rampes de la rue des Minimes	fr.	50,000	»
2° Des travaux de transformation, d'appropriation et d'amélioration intéressant le vestiaire des avocats. Ces travaux sont proposés par la Commission du Palais de Justice.		60,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	110,000	»
		<hr/>	

ART. 41. — *Palais des Beaux Arts.*

Crédit demandé : 55,000 francs,

pour permettre le transfert, en sous-sol, des installations sanitaires à l'usage du public, afin de pouvoir augmenter l'éclairage d'une salle d'exposition située au rez-de-chaussée et prenant jour sur la cour intérieure, laquelle contient les installations sanitaires actuelles.

ART. 42. — *Palais de l'ancienne Cour.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre :

1° L'établissement en sous-sol au Musée moderne, des installations sanitaires à l'usage du public et l'appropriation en salle d'exposition du local devenu libre fr.	410,000	»
2° La transformation de l'ancien Secrétariat des musées en salle d'exposition pour le Musée moderne.	12,000	»
3° La construction d'une hotte dans le local de la sigillographie, aux Archives générales du Royaume.	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . fr.	125,000	»

ART. 43. — *Musée instrumental.*

Crédit demandé : 500,000 francs,

pour permettre l'appropriation des bâtiments existants et la construction de bâtiments nouveaux, ainsi que pour couvrir les frais de remisage provisoire et de transport des collections.

ART. 44. — *Palais du Cinquantenaire.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs,

pour permettre la construction de la galerie de jonction des anciens Musées (antiquités orientales, grecques, romaines) au Musée d'anciennes industries d'art et d'antiquités.

La somme de 3 millions de francs représente l'évaluation des travaux de gros œuvre réalisables en 1925-1926.

ART. 45. — *École de médecine vétérinaire de l'État.*

Crédit demandé : 106,000 francs,

pour permettre les travaux d'extension des installations des services de production du vaccin.

Un crédit de 50,000 francs, inscrit au Budget extraordinaire de 1924, a été reconnu notoirement insuffisant et ne sera, par conséquent, pas employé. Une nouvelle étude approfondie de la question conduit à proposer un nouveau crédit de 106,000 francs.

ART. 46. — *Observatoire royal d'Uccle.*

Crédit demandé : 25,000 francs,

pour permettre la construction d'une nouvelle salle d'accumulateurs.

ART. 47. — *Palais du Roi à Bruxelles (aile droite).*

Crédit demandé : 2,500,000 francs,

pour permettre l'achèvement partiel de l'aile droite du Palais.

La somme de 2,500,000 francs représente l'évaluation des travaux qui seront exécutés pendant l'année 1925. Le coût de l'achèvement total du Palais du Roi est estimé à 7,500,000 francs. Cette somme sera répartie sur trois exercices.

ART. 48. — *Gouvernement provincial, Grand'place, à Bruges.*

Crédit demandé : 365,000 francs,

pour permettre :

1° Le parachèvement du pavillon central et de l'aile sud.	fr.	165,000	»
2° La fourniture du mobilier dans l'aile nord.		160,000	»
3° L'établissement du chauffage dans l'aile nord.		40,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	365,000	»

ART. 49. — *Nouvel hôtel pour le Gouverneur, à Bruges.*

Crédit demandé : 115,000 francs,

pour la construction, rue Philippe Stock, d'une conciergerie qui servira provisoirement de magasin, avec la mise en œuvre des matériaux provenant de la façade Louis XIV d'une maison, sise n° 20, Grand'Place, à Bruges, et dont l'État a fait l'acquisition en 1912.

Le prix de location du local transformé constituera un intérêt rémunérateur du capital engagé.

ART. 50. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt.*

Crédit demandé : 75,000 francs,

pour exécuter les travaux de parachèvement de l'hôtel.

ART. 51. — *Institut agricole de l'Etat, à Gembloux.*

Crédit demandé : 87,500 francs.

pour effectuer d'urgence la dernière partie de réfection extraordinaire, en ardoises neuves, des toitures de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux. La toiture actuelle date de plus de 150 ans et ne se prête plus de façon suffisante à de simples réparations d'entretien.

Un crédit de 100,000 francs pour la première partie des travaux en question a été alloué au Budget extraordinaire de 1924.

ART. 52. — *Palais des Anciens Princes Evêques de Liège.*

Crédit demandé : 160,000 francs,

en vue de permettre l'exécution des travaux d'aménagement du 2^e étage de l'aile nord, vers la première cour, pour l'extension des services du Gouvernement provincial.

ART. 53. — *Bâtiment pour le dépôt des archives de l'Etat, à Liège.*

Crédit demandé : 1,250,000 francs,

pour la construction d'un nouveau bâtiment d'archives.

Le crédit sollicité représente la totalité de la dépense.

ART. 54. — *Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Études de projets. — Plans. — Frais de surveillance.*

Crédit demandé : 4,735,000 francs,

pour l'exécution des travaux énumérés ci-après :

- a) *Aménagement de logements pour gendarmes mariés, dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre* fr. 230,000 »

Les travaux envisagés permettront de constituer une vingtaine de logements pour gendarmes mariés dans des bâtiments dont le maintien dans l'enclos de l'ancienne abbaye de la Cambre est décidé. Cela permettra de remédier dans une certaine mesure et dans des conditions fort avantageuses pour le Trésor, à la grande pénurie de logements pour gendarmes mariés à Bruxelles. Des gendarmes sont déjà installés dans d'autres bâtiments de la Cambre.

A REPORTER. . . fr. 230,000 »

REPORT. . . . fr. 230,000 »

- b) *Construction de casernes pour les brigades de Merxem, Looz-la-Ville, Aulnois et Baelen-sur-Nèthe.* 1,330,000 »

La construction des casernes précitées s'impose pour les motifs ci-après :

La brigade de Baelen-sur-Nèthe est installée dans une maison réquisitionnée par l'Administration communale; les brigades de Looz et d'Aulnois sont logées dans des immeubles loués dont les baux sont expirés; ces immeubles devront être remis prochainement à leurs propriétaires.

La brigade de Merxem est installée dans un bâtiment appartenant à la commune et que celle-ci réclame pour pouvoir agrandir ses locaux scolaires.

- c) *Construction de bâtiments pour les forces mobiles d'Anvers et de Namur* 2,600,000 »

Le crédit demandé est destiné à la construction de bâtiments pour gendarmes mariés. Le coût total de chacune des casernes à construire dans ces localités est estimé à 3,750,000 francs. Les forces mobiles dont il s'agit n'existaient pas avant la guerre; elles sont dépourvues de casernement et il y a lieu de mettre fin à cette situation au plus tôt.

- d) *Construction de bâtiments pour les postes de gendarmerie de Lammersdorf, Contzen, Montjoie et Kaltenberg.* 100,000 »

Ces postes, de trois gendarmes chacun, sont chargés de la surveillance des gares dans les localités susdites. Ils sont dépourvus des locaux indispensables à leur fonctionnement.

- e) *Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation.* 75,000 »

La somme demandée est indispensable pour compléter en partie le mobilier réglementaire des gendarmeries.

- f) *Acquisition d'immeubles pour le casernement des gendarmeries.* 400,000 »

Somme nécessaire pour l'acquisition éventuelle de bâtiments pour le casernement de la gendarmerie. Le défaut de crédit pour cet objet oblige parfois le Département à décliner des offres de vente d'immeubles à l'État, très avantageuses pour le Trésor.

TOTAL. . . . fr. 4,735,000 »

Travaux hydrauliques.

ART. 55. — *Canaux brabançons : expropriations en vue de la construction. Frais divers. Études.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Cette somme est principalement destinée à poursuivre les expropriations et les études.

ART. 56. — *Meuse : études, expropriations, travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 10,607,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné aux travaux suivants :

1° Opérations graphiques relatives à l'amélioration, à la canalisation et à l'endiguement de la Meuse	fr. 16,000 »
2° Construction de maisons éclusières et dépendances à Sclayn.	150,000 »
3° Construction de maisons éclusières et dépendances, à Andenelle	125,000 »
4° Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18°, 19° et 20° biefs)	600,000 »
5° Endiguement de la section comprise entre le pont du Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (première tranche d'une dépense évaluée à 9 millions de francs)	1,000,000 »
6° Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 francs). Une première tranche de 1 million de francs a été allouée en 1924	1,800,000 »
7° Endiguement de la Meuse, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ougrée (première tranche d'une dépense totale estimée à 14.600,000 francs)	1,000,000 »
8° Endiguement de la section comprise entre le pont public de Tilleur et le pont d'Ougrée (deuxième tranche d'une dépense totale évaluée à 7,500,000 francs). Une première tranche de 775,000 francs a été allouée en 1924	1,000,000 »
9° Rectification et endiguement de la Meuse dans l'île Monsin, sur le territoire des communes de Herstal, Jupille et Wandre (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 4,485,000 francs). Une première tranche de 1,500,000 francs a été allouée en 1924	1,500,000 »
10° Amélioration en aval de Liège (première tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs)	1,000,000 »
11° Endiguement du fleuve le long du quai St-Léonard, à Liège	350,000 »
12° Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur, pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation	1,650,000 »
13° Travaux d'installation d'éclairage des barrages	116,000 »
14° Il y a lieu de prévoir pour dépenses imprévues	300,000 »
TOTAL	FR. 10,607,000 »

ART. 57. — *Sambre : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 3,998,500 francs.

Ce crédit servira, notamment, aux travaux ci-dessous :

1° Rectification aux abords du pont n° 4 de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi fr.	150,000 »
2° Reconstruction, en une travée, du pont n° 11, de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi	102,000 »
3° Reconstruction en une travée du pont n° 2 de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi (subside à la Compagnie du Nord)	50,000 »
4° Etablissement d'une réserve d'eau dans les biefs de la Sambre, en amont de Charleroi	100,000 »
5° Déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois (barrage et raccordements)	400,000 »
6° Endiguement à Marchienne-au-Pont	200,000 »
7° Déplacement du barrage de Charleroi. Expropriations et travaux	550,000 »
8° Rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup	1,200,000 »
9° Rectification de la Sambre à Auvélais.	400,000 »
10° Acquisition de terrains, entre autres en vue de la construction des nouvelles écluses à Montigny-sur-Sambre et à Farciennes, de la rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup en amont de l'écluse du Trou d'Aulne, de l'amélioration de la rivière aux abords du pont de Tamines et dans le bief, du déplacement du barrage de Charleroi	600,000 »
11° Installation d'un cabestan à l'écluse de Namur	46,500 »
En réserve, pour imprévus et divers	200,000 »
TOTAL fr.	3,998,500 »

ART. 58. — *Ourthe : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 1,064,000 francs.

Cette somme permettra entre autres :

1° Les opérations graphiques relatives à l'étude des travaux d'amélioration fr.	4,000 »
2° L'amélioration générale : expropriations, subsides pour travaux communaux et provinciaux	25,000 »
A REPORTER. . . . fr.	29,000 »

	REPORT. fr.	29,000 »
3° La normalisation entre l'écluse n° 3 et l'embouchure de la Vesdre, à Chênée.		300,000 »
4° L'établissement de vannes métalliques dans les pertuis ménagés dans le barrage de tête du nouveau lit de l'Ourthe		400,000 »
5° La suppression de l'ancien bras de l'Ourthe entre Chênée et Liège		135,000 »
6° La construction d'échelles à poissons		100,000 »
7° De faire face à des dépenses diverses et imprévues		100,000 »
	TOTAL. fr.	<u>1,064,000 »</u>

ART. 59. — *Canaux houillers : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 24,531,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° A l'acquisition d'une maison avec magasin pour le garde de Roux fr.	50,000 »	
2° Aux travaux de stabilisation de la tranchée de la Fléchère :		
a) Acquisitions de terrains et études	106,000 »	
b) Travaux.	900,000 »	
3° a) A la remise à section normale du canal entre les ponts de Gouy et de la Fléchère	430,000 »	
b) Aux acquisitions de terrains de dépôt	20,000 »	
4° Au parachèvement et à la continuation des travaux de consolidation des talus des digues du bief de partage.	1,200,000 »	
5° A la construction des maisons éclésières n°s 27, 32 et 33	195,000 »	
6° A l'établissement d'un chemin de halage entre les ponts d'Asquimpont et des Moëllons.	70,000 »	
7° A la mise à grande section du canal en aval de Clabecq (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 147 millions de francs). (Il a été alloué, en 1924, un crédit de 33 millions de francs et, antérieurement à 1924, 35,750,000 francs.)		
a) Acquisitions de terrains et études	6,010,000 »	
b) Travaux.	15,000,000 »	
8° Aux travaux d'élargissement et d'exhaussement des digues pour remédier aux affaissements houillers (expropriations et travaux).	300,000 »	
9° Aux dépenses diverses et imprévues.	250 000 »	
	TOTAL. fr.	<u>24,531,000 »</u>

ART. 60. — *Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 19,990,800 francs.

A l'aide de ce crédit, on effectuera notamment les travaux détaillés ci après :

1°	Suppression du déversement des produits des égouts de la Ville de Liège dans le canal de Liège à Maestricht . . . fr.	245,000	»
2°	Amélioration de ce canal par dragage général	1,000,000	»
3°	Élargissement du chenal navigable en amont des écluses 5 et 6 et en amont du pont Notre-Dame, dans la traverse de Maestricht	500,000	»
4°	Consolidation des berges du canal de Liège à Maestricht et, en amont des écluses 3 et 4, établissement d'un quai d'accostage pour la douane à proximité de l'écluse n° 4 . . .	200,000	»
5°	Allongement de l'écluse n° 3, à Grand Lanaye	800,000	»
6°	Amélioration des manœuvres d'entrée et de sortie des bateaux aux écluses du canal précité	100,000	»
7°	Établissement d'un bassin de garage et élargissement des chenaux navigables du canal de Liège à Maestricht, entre Petit Lanaye et Maestricht	250,000	»
8	a) Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermacs et Neerharen. — Études et expropriations	35,800	»
	b) Travaux (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs). Une première tranche de 1 million de francs a été allouée en 1924	2,000,000	»
9	a) Amélioration des sections du susdit canal au nord de Neerharen : coudes Eysden II, Lankelaer et Beeck, expropriations	250,000	»
	b) Travaux (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs). Une première tranche de 100,000 francs a été allouée en 1924	350,000	»
10°	Élargissement, par tronçons successifs, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse n° 1, à Lommel, et l'origine du canal à Bocholt	2,100,000	»
11°	Transformation des écluses doubles en écluses simples; établissement d'aqueducs d'alimentation	1,000,000	»
12°	Construction d'une maison pontière n° 6, à Neerpelt	40,000	»
13°	Élargissement du susdit canal entre le pont n° 40, à Schooten, et le débouché du canal de Turnhout.	850,000	»
14°	Consolidation partielle des berges du canal de Turnhout à Anvers	500,000	»
15°	Construction d'une maison pontière au pont n° 4 sur le canal d'embranchement vers Turnhout, à Arendonck	35,000	»
	A REPORTER. fr.	10,255,800	»

	REPORT . . . fr.	10,255,800 »
16° Construction de six estacades de garde au canal de Turnhout à Anvers		55,000 »
17° Nouveau canal Anvers-Liège, section Anvers-Hérenthals :		
a) Etudes et expropriations de terrains autour d'Hérenthals		315,000 »
b) Achèvement de l'entreprise Dyckerhoff et Widman		700,000 »
c) Construction d'une chaussée pavée entre l'écluse 16 et le pont n° 40		300,000 »
18° Section entre Hérenthals et Quaedmechelen et amélioration du canal d'embranchement vers Hasselt :		
a) Etudes et expropriations		2,005,000 »
b) Travaux de dérivation Quaedmechelen à Hérenthals (première tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions de francs)		5,000,000 »
19 Section entre Beeringen et Lixhe. — Etudes. — Expropriations		1,060,000 »
En réserve pour divers et imprévus		300,000 »
	TOTAL. . fr.	<u>19,990,800 »</u>

ART. 61. — *Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 4,235,000 francs.

Ce crédit permettra, notamment, l'exécution des travaux suivants :

1° Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies-Antoing. Construction d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Peeq. fr.	130,000 »	
2° Amélioration entre l'écluse de Berchem et l'aval de l'écluse à Audenarde. Acquisition de terrains	175,000 »	
3° Construction d'une seconde passerelle de halage sur la rive droite de l'Escaut au pont-rails du Strop	30,000 »	
4° Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, des affluents du canal de Calcken	500,000 »	
5° Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs). Une première tranche de 500,000 francs a été allouée en 1924	2,500,000 »	
6° Rectification de l'Escaut devant Termonde et reconstruction du nouveau pont. — Études et expropriations	200,000 »	
7° Établissement et amélioration de moyens de communication entre les deux rives de l'Escaut (pont de Cruybeke. — Études en vue du tunnel devant Anvers, passages d'eau, etc.)	500,000 »	
Pour divers et imprévus	200,000 »	
	TOTAL. . . fr.	<u>4,235,000 »</u>

ART. 62. — *Lys : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 4,521,000 francs.

Ce crédit permettra, notamment, d'exécuter les travaux suivants :

1° Achèvement des coupures amorcées à Warneton et immédiatement à l'amont de la ville de Menin. — Coupures à exécuter à la Lys à Warneton (Pont rouge) à l'emplacement du pont fixe détruit. — Expropriations.	fr.	500,000	»
2° Agrandissement du barrage de Comines et calibrage de la rivière dans la traverse de cette localité		1,635,000	»
3° Parachèvement du pont sur la nouvelle dérivation de la Lys, à Menin. — Expropriations et travaux		106,000	»
4° Amélioration de la Lys depuis l'origine du canal de dérivation à Deynze jusqu'à l'écluse d'Astene et, notamment, reconstruction du pont de Deynze. — Expropriations.		50,000	»
5° Raccordement de l'extrémité aval de la pêcherie avec l'Escaut, comprenant la démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage, ainsi que la construction d'un nouveau pont		2,130,000	»
Pour imprévus et dépenses diverses		100,000	»
		<hr/>	
	TOTAL. . . . fr.	4,521,000	»
		<hr/>	

ART. 63. — *Senne, Dyle et Démer : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 2,050,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné à l'amélioration du régime de la Dyle inférieure (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 3,700,000 francs). Une première tranche de 200,000 francs a été allouée en 1924

a été allouée en 1924	fr.	2,000,000	»
Imprévus		50,000	»
		<hr/>	
	TOTAL. . . . fr.	2,050,000	»
		<hr/>	

ART. 64. — *Nèthes : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Cette somme est principalement destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs). Une première tranche de 1 million de francs a été allouée en 1923 et une deuxième, de 600,000 francs, en 1924.

ART. 65. — *Dendre : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 3,500,000 francs.

A l'aide de ce crédit, on poursuivra, notamment, les travaux d'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 23 millions de francs). Un premier crédit de 2,500,000 francs a été alloué en 1924.

ART. 66. — *Durme : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Ce crédit est surtout destiné à l'acquisition de terrains en vue de la reconstruction du pont de Waesmunster.

ART. 67. — *Rupel : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 320,000 francs.

Ce crédit sera utilisé notamment pour :

1° Les travaux complémentaires à effectuer au Rupel entre Wintham et son embouchure	fr.	60,000	»
2° Le balisage lumineux de la partie inférieure du Rupel, entre Wintham et son embouchure		90,000	»
3° Le balisage de l'embouchure du Rupel		70,000	»
4° Les travaux de reconstruction du perré du môle situé à l'embouchure du Rupel, dans l'Escaut (les crédits accordés en 1924 ne seront pas utilisés)		100,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	320,000	»
		<hr/>	

ART. 68. — *Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 3,094,000 francs,

A l'aide de ce crédit, on procédera, notamment :

1° Au remplacement du pont tournant du Romarin à Gand, par un pont fixe.	fr.	600,000	»
2° A la consolidation des talus (quotité non recouvrable)		230,000	»
3° A la reconstruction, à Gand, du pont de Wondelghem		1,400,000	»
4° A l'équipement électro-mécanique du pont du Tolhuis		140,000	»
5° A l'installation d'un cabestan électrique à la porte de Damme, à Bruges		17,500	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	2,387,500	»

	REPORT. . . fr.	2,387,500 »
6° A l'équipement électro-mécanique des barrières du pont de la rue De Smet		46,500 »
7° A la reconstruction du pont sur la tête amont de la nouvelle écluse de la porte de Damme, à Bruges (quotité non recouvrable)		20,000 »
8° A la reconstruction d'une maison éclusière à la porte de Damme		40,000 »
9° A la reconstruction du siphon de Stalhille		500,000 »
Pour divers et imprévus		100,000 »
	TOTAL. . fr.	<u>3.094,000 »</u>

ART. 69. — *Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ce crédit est destiné principalement à l'établissement d'une nouvelle chaussée reliant la station du chemin de fer au nouveau pont-route de Selzaete.

ART. 70. — *Canal de Selzaete à la Mer : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 58,000 francs.

Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Steeneschuur, à Watervliet (quotité non recouvrable).

ART. 71. — *Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 916,000 francs.

Ce crédit servira notamment :

1° Au remplacement, par un pont fixe, en béton armé, du pont tournant de Deynze (quotité non recouvrable).	fr.	70,000 »
2° Au remplacement, par un pont fixe, du pont-levis de Nevele : expropriations et travaux (quotité non recouvrable).		263,000 »
3° Au remplacement, par un pont fixe, du pont de Landegem : expropriations et travaux (quotité non recouvrable)		233,000 »
4° A la consolidation des talus		250,000 »
5° Pour parer aux imprévus.		100,000 »
	TOTAL fr.	<u>916,000 »</u>

ART. 72. — *Canal de Burght à Saint-Gilles (Wues) : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 550,000 francs,

pour les travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 42 millions de francs). Une première tranche de 1,000,000 de francs a été allouée en 1923 et une autre, de 50,000 francs, en 1924.

ART. 73. — *Canal de Blaton à Ath : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 3,000 francs,

pour la reconstruction d'une passerelle à Ladeuze, en remplacement du pont dit « Delcourt »; expropriations.

ART. 74. — *Canal de Bruxelles au Rupel : études et travaux.*

Crédit demandé : 20,000 francs,

pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains existant le long du canal, aux frais d'étude et de contrôle afférents aux travaux restant à exécuter et à ceux projetés, etc.

ART. 75. — *Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages.*

Crédit demandé : 78,665,000 francs,

pour l'exécution des travaux détaillés ci-après :

1° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de la susdite écluse et la digue de Wilmarsdonck (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 64 millions de francs)	fr. 26,000,000 »
2° Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans (première tranche d'une dépense totale estimée à 2 millions de francs).	1,000,000 »
3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers, entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs)	20,000,000 »
4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs).	20,000,000 »
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 67,000,000 »

	REPORT. fr.	67,000,000 »
5° Travaux de dérivation des Schijns au nord d'Anvers, y compris le siphon sous le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 24,558,000 francs)		4,000,000 »
6° Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant, à établir au-dessus du goulet de raccordement (première tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).		1,000,000 »
7° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers (première tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs).		2,000,000 »
8° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve		4,000,000 »
9° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne		290,000 »
10° Fourniture d'une grue roulante pour le service du hangar métallique		75,000 »
11° Pour dépenses diverses et imprévues		300,000 »
	TOTAL. fr.	<u>78,665,000 »</u>

ART. 76. — *Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 160,000 francs.

Cette somme est destinée, entre autres :

1° A la mise à section normale du canal. — Frais d'études. fr.	10,000 »
2° Au remplacement du pont-levis n° 3 dit « Geitjesbrug » par un pont fixe (quotité non recouvrable)	150,000 »
	<u>TOTAL. fr. 160,000 »</u>

ART. 77. — *Canal de Roulers à la mer : construction d'un bassin à Roulers, frais d'études, acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit servira à la construction d'un bassin à Roulers, aux études et sondages, ainsi qu'aux acquisitions de terrains.

ART. 78. — *Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 885,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné :

1° A la rectification du tracé du canal au lieu dit « Drie Grachten » et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont tournant détruit (quotité non recouvrable); expropriations et travaux	fr.	543,000 »
2° A l'élargissement du canal, au hameau Steenstraete; à la traversée de la route provinciale d'Ypres à Dixmude et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont détruit (quotité non recouvrable); expropriations et travaux		292,000 »
Pour imprévus		50,000 »
	TOTAL. fr.	<u>885,000 »</u>

ART. 79. — *Canal de Passchendaele à Nieuport : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 40,000 francs,

pour la construction d'une troisième habitation pour le personnel éclusier de l'écluse de Passchendaele.

ART. 80. — *Port d'Ostende : études, expropriations et travaux.*
— *Construction d'un port de pêche.*

Crédit demandé : 13,786,000 francs.

Ce crédit est notamment destiné :

1° A la construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs) . fr.	11,300,000 »
Un crédit de 13,500,000 francs a été alloué, en 1924, et un autre de 10 millions en 1923; divers crédits s'élevant à 6,500,000 francs ont été accordés antérieurement à 1923.	
2° A l'élargissement de la batterie de l'estacade est	2,000,000 »
3° A l'installation d'une station de transformation et d'un réseau au port de pêche.	233,000 »
4° A l'équipement électrique des portes d'écluses du port de pêche	128,000 »
5° Pour dépenses imprévues	125,000 »
	TOTAL. fr. <u>13,786,000 »</u>

ART. 81. — *Port de Blankenberghe : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs,

pour la construction d'un nouveau port de pêche à l'ouest du chenal (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 4,500,000 francs). Une première tranche de 100,000 francs a été allouée en 1924.

ART. 82. — *Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 4,475,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné :

1° A l'aménagement d'un nouveau bassin de pêche (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,700,000 francs). fr.	700,000	»
2° Aux travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable	3,750,000	»
3° A parer aux imprévus	25,000	»
TOTAL. fr.	4,475,000	»

ART. 83. — *Port de Nieuport : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 850,000 francs.

Cette somme servira entre autres :

1° Aux travaux de détournement de la route de Nieuport-Ville à Nieuport-Bains fr.	350,000	»
2° Aux acquisitions de terrains nécessaires aux travaux d'amélioration du port. (Le crédit de 500,000 francs demandé pour 1924 ne sera pas employé.)	500,000	»
TOTAL. . fr.	850,000	»

ART. 84. — *Côte : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 815,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° Aux travaux d'élargissement du promenoir de Heyst . fr.	185,000	»
2° A l'établissement d'une signalisation et d'avertisseurs aux écluses de Heyst	30,000	»
3° Aux travaux de construction et de parachèvement de la digue de mer entre Duinbergen et Knocke (continuation des travaux)	500,000	»
4° A parer aux imprévus	100,000	»
TOTAL . . fr.	815,000	»

ART. 85. — *Phares et fanaux : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 285,800 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'installation de paratonnerres sur le nouveau phare du port d'Ostende fr.	5,800 »
2° A l'installation définitive des feux et du phare d'Ostende	230,000 »
3° A des imprévus	50,000 »
TOTAL. fr.	<u>285,800 »</u>

ART. 86. — *Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Plusieurs affaires litigieuses de livraison de briques ont donné lieu à transaction au cours de l'exercice 1924 et sont terminées. Des négociations sont engagées avec les derniers fournisseurs récalcitrants pour mettre fin, grâce à un arrangement transactionnel, aux procès en cours. Le présent crédit est demandé pour l'éventualité où les négociations n'aboutiraient pas.

NOTE.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.

ANNEXE I.

NOTE-ANNEXE

ART. 23. — 1° Routes et raccordements : expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
PROVINCE D'ANVERS.			
1.	Route de Bruxelles vers Bréda. — Élargissement entre la vieille Barrière et Brasschaet.	fr. 200,000 »	Expropriations. Route de première importance, beaucoup trop étroite pour le trafic qui l'emprunte.
2.	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel. — Élargissement.	200,000 »	Expropriations. (Convention conclue avec la Ville d'Anvers.)
3.	Route stratégique. — Élargissement à Wilrijk et à Hoboken. — Route d'Anvers (Kiel) au Rupel. — Élargissement de la chaussée Saint-Bernard, sous Hoboken.	700,000 »	Convention avec des tiers.
4.	Route de Bruxelles vers Bréda. — Reconstruction du pont de Plaisance, à Malines, sur le canal de Louvain à la Dyle.	1,000,000 »	Expropriations et travaux. Le pont actuel menace ruine et l'accès du pont est dangereux.
5.	Démantèlement de l'enceinte d'Anvers.	1,400,000 »	Travaux indispensables pour fournir à l'Administration des Chemins de fer les terres de remblai dont elle a besoin immédiatement.
PROVINCE DE BRABANT.			
1.	Aménagement de la place Ernest Cambier. — Subside à la commune de Schaerbeek.	47,500 »	Convention conclue avec la commune de Schaerbeek.
2.	Église de Boitsfort. — Aménagement des abords et subside à la commune de Watermael-Boitsfort.	320,000 »	Convention conclue avec la commune de Watermael-Boitsfort et avec un tiers.
3.	Route de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre. — Redressement et élargissement entre le Merlo, à Uccle, et l'église de Ruysbroeck.	400,000 »	Expropriations. Route extrêmement sinueuse.
REPORT.		fr. 4,167,500 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 4,167,500 »	
4.	Route de Bruxelles à Anvers. — Redressement dans la traverse d'Eppeghem.	110,000 »	Expropriations et travaux. Route de première importance; tracé extrêmement dangereux.
5.	Route de Louvain à Malines. — Détournement dans la traverse de Louvain.	710,000 »	Expropriations. Travaux nécessaires à la reconstruction de la ville.
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.			
1.	Boulevard de Zeebrugge à Knoeke. — Aménagement de la voirie sur 300 mètres aux abords du nouveau pont en reconstruction sur le chenal à Zeebrugge.	140,000 »	Route de première importance. Travaux préconisés par le Comité consultatif des routes.
2.	Établissement de la plate-forme, section Heyst-Duinbergen. — Terrassements.	135,000 »	Idem.
3.	Route de Bruxelles à Ostende. — Suppression d'un tournant dangereux à Maele.	235,000 »	Idem. Expropriations et travaux.
4.	Route de Furnes à Ypres. — Élargissement d'un pont à Elverdinghe et aménagement des abords.	50,000 »	
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.			
1.	Route de Bruxelles à Ostende. — Redressement dans la traverse de Waerschoot, hameau « De Keere ».	475,000 »	Idem. Expropriations et travaux.
2.	Indemnités annuelles à payer, jusqu'en 1933, aux concessionnaires des routes de Calloo à Doel et de Kieldrecht à Doel, pour la renonciation à la perception des droits de barrière en vertu du contrat de rachat de ce droit de perception.	1,075 »	
3.	Route de Wichelen à Erpe. — Redressement dans la traverse de Lede.	160,000 »	Tracé dangereux.
PROVINCE DE HAINAUT.			
1.	Route de Liège à Mons par Namur et Charleroi. — Exhaussement sur le territoire de Dampremy pour soustraire cette route aux eaux d'infiltration et aux crues de la Sambre et du Piéton.	600,000 »	Situation déplorable due aux inondations périodiques et à laquelle il importe de porter remède d'urgence.
2.	Construction d'un pont carrossable sur la Sambre à Marchienne-au-Pont et raccordement de cet ouvrage à la voirie.	1,000,000 »	Ce travail est réclamé depuis de nombreuses années par la commune de Marchienne.
PROVINCE DE LIÈGE.			
1.	Route de Liège à Berneau. — Élargissement et amélioration de la section de Liège à Jupille.	25,000 »	Expropriations. Route de largeur insuffisante, à tracé sinueux.
2.	Route d'Angleur à Hamoir. — Redressement à Comblain-Fairon.	40,000 »	Expropriations et travaux. Route importante à tracé sinueux.
	A REPORTER	fr. 7,848,375 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 7,848,575 »	
3.	Route de la vallée de la Vesdre. — Reconstruction du pont sur la Vesdre à Chaudfontaine.	1,700,000 »	Expropriations et travaux. La situation actuelle présente du danger.
4.	Route de Liège à Saint-Trond. — Élargissement du viaduc d'Ans.	175,000 »	Travaux réclamés depuis de longues années et imposés par la situation des lieux.
PROVINCE DE LIMBOURG.			
1.	Route de Mechelen-sur-Meuse au canal. — Rectification.	35,000 »	Expropriations.
2	Route reliant Wychmael, par Exel, à Overpelt. — Construction.	300,000 »	Expropriations.
PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
1.	Route de Laroche à Grand-Han. — Redressement et amélioration du tournant dangereux à Jupille.	20,000 »	Situation dangereuse à améliorer.
2.	Pont sur la Wamme, à On. — Élargissement . . .	45 000 »	La largeur de l'ouvrage est manifestement insuffisante.
3	Route de la vallée des Moulins, reliant celle d'Arlon vers Redange et d'Arlon vers Mersch. — Construction.	20,000 »	Expropriations. Route de nature à améliorer les communications avec le Grand Duché.
4.	Route de Noirefontaine à Dohan. — Construction .	100 000 »	Expropriations Route réclamée avec instance par le tourisme.
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
	Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution de travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1924 et antérieurement. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc. . . . fr.	256,425 »	
	TOTAL. . . . fr.	40,500 000 »	

ANNEXE II.

ART. 23. — 2° Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Études.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
PROVINCE D'ANVERS.			
1.	Route d'Anvers à Turnhout. Section de Vlimmeren à Beersse. — Transformation du pavage . . . fr.	700,000 »	
2.	Route d'Anvers à Wyneghem (par la porte du Schijn). Section comprise entre la chaussée de Merxem à Deurne et le lieu dit « Boschuil ». — Réfection et élargissement du pavage	140,000 »	
	A REPORTER fr.	840,000 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT. . . fr.	840,000 »	
3.	Route d'Hérenthals à Oostmalle. — Réfection à Hérenthals	60,000 »	
PROVINCE DE BRABANT.			
1.	Quartier des squares établis entre le parc de Saint-Gilles et la campagne Duden. — Aménagement. — Subside à la commune de Forest	135,000 »	
2.	Route de Bruxelles à Ostende. — Élargissement du pavage entre Berchem-Sainte-Agathe et Assche	175,000 »	
3.	Avenues des casernes et du champ de manœuvres. — Réfection	80,000 »	
4.	Route de Mont-Saint-Jean vers Binche. — Réfection entre les cumulées 19,360 et 24,335	300,000 »	
5.	Route de Namur à Nivelles. — Réfection.	500,000 »	
6.	Route de Bruxelles à Mons. — Réfection entre les cumulées 15,427 et 16,078	55,000 »	
7.	Reconstruction d'un pont en béton armé sur la Grande-Nèthe, à Hougaerde.	20,000 »	Expropriations.
8.	Route d'Aerschot-Zammel. — Réfection dans la traverse d'Aerschot avec élargissement de la chaussée	90,000 »	
9.	Route de Louvain à Namur. — Réfection entre le champ d'asile et la limite du Brabant	500,000 »	
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.			
1.	Route d'Ostende par Furnes, Ypres et Warneton vers Lille. — Améliorations entre Furnes et Elsendamme	100,000 »	
2.	Route de Courtrai-Ypres-Poperinghe vers Dunkerque. — Remise en état entre Menin et Ypres.	2,000,000 »	
3.	Route d'Ostende-Furnes-Ypres-Warneton-Lille. — Élargissement et repavage de la partie carrossable de la rue de Dixmude à Ypres	110,000 »	
4.	Routes de Dixmude-Roulers et de Poelcappelle à Essen. — Réfection des pavages dans les traverses de Zarren, Essen et Aercken	175,000 »	
5.	Route de Courtrai à Tournai. — Réfection entre Courtrai et la limite du Hainaut.	800,000 »	
6.	Route de Courtrai à Bruges. — Réfection entre les cumulées 23.368 et 23.688	70,000 »	
7.	Route de Gand à Ostende. — Réfection entre Thourout et Lichtervelde	100,000 »	
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.			
1.	Route d'Anvers à Lille :		
	A. — Réfection dans la traverse de Lokeren.	550,000 »	
	B. — Réfection dans la traverse de Saint-Nicolas.	550,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	7,210,000 •	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
REPORT.		fr. 7,210,000	»
2.	<i>Route de Saint-Nicolas à Grammont.</i> — Amélioration entre Gyseghem et Alost	660,000	»
3.	<i>Route de Kerkbrugge à Terdonck.</i> — Amélioration.	90,000	»
PROVINCE DE HAINAUT.			
1.	<i>Route de Renaix à Lessines.</i> — Réfection	700,000	»
2.	<i>Route d'Hornu à Barry.</i> — Réfection.	120,000	»
3.	Pont en arc de la prison, à Charleroi, sur la Sambre. — Reconstruction	500,000	»
PROVINCE DE LIÈGE.			
1.	<i>Route de Liège à Namur.</i> — Transformation en pavage de l'empierrement de la campagne des Awirs	350,000	»
2.	<i>Route de la vallée de la Vesdre.</i> — Transformation en pavage de l'empierrement de la traverse de Trooz	80,000	»
3.	<i>Route d'Aywaille à Bastogne.</i> — Transformation en pavage de l'empierrement entre les cumûles 29.120 et 31.150	200,000	»
4.	<i>Route d'Angleur à Hamoir.</i> — Transformation en pavage de l'empierrement dans la traverse de Tilff	500,000	»
5.	<i>Route d'Aywaille à Remouchamps.</i> — Transformation en pavage de l'empierrement entre Aywaille et Sougné	550,000	»
6.	<i>Route de Liège à Visé.</i> — Amélioration du quai Saint Léonard, à Liège	515,000	»
7.	<i>Route de Liège à Dinant.</i> — Réfection à Seraing	125,000	»
PROVINCE DE LIMBOURG.			
1.	<i>Route de Saint-Trond à Hasselt.</i> — Réfection et amélioration	900,000	»
2.	<i>Route de Liège à Bois-le-Duc (traverse de Tongres).</i> — Amélioration. Elargissement de deux ponts et reconstruction d'un pont	600,000	»
3.	<i>Route de Gingelom à Cras-Avernas.</i> — Reconstruction du ponceau sur le Linthoutheek dans la traverse de Montenaeken	45,000	»
4.	<i>Route de Kermpel à Tessenderloo.</i> — Reconstruction de six petits ponts.	235,000	»
5.	<i>Route de Liège à Bois-le-Duc.</i> Reconstruction de la chaussée et des ponts au lieu dit « Hoogbrug », à Hasselt	300,000	»
A REPORTER.		fr. 13,680,000	»

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
REPORT.		fr. 13,680,000	»
PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
1.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection entre les cumulées 66,000 et 75,000	170,000	»
2.	Même route. — Transformation d'empierrement en pavage, à l'origine de la traverse de Marche	55,000	»
3.	Route de Liège vers Carignan — Réfection entre les cumulées 66,000 et 69,516	70,000	»
4.	Route de Recogne à Houffalize. — Réfection entre les cumulées 37,500 et 40,300	200,000	»
5.	Route de Liège vers Carignan. — Réfection entre les cumulées 15,000 et 16,600—17,250 et 22,000.	150,000	»
PROVINCE DE NAMUR.			
1.	Route de Namur à Liège. — Réfection extraordinaire entre Sclayn et Andenne	1,000,000	»
2.	Pont sur la Meuse, à Hastière. — Substitution d'un plancher métallique avec revêtement asphaltique au plancher en bois et consolidation de la pile.	220,000	»
3.	Route de Dinant à Neufchâteau. — Élargissement et rechargement général cylindré	450,000	»
4.	Route de Vignée à Rochefort. — Réfection à Villers-sur-Lesse et à Rochefort	90,000	»
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1924 et antérieurement. In pression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc		415,000	»
TOTAL.		fr. 16,500,000	»

ANNEXE III.**ART. 23. — 4^e Routes d'Ostende-Bruxelles-Namur-Givet et Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles : réfection extraordinaire.****Relevé des travaux à exécuter.**

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
I. — Route d'Ostende-Bruxelles-Namur-Givet.			
1.	Élargissement à 6 mètres et réfection entre Steene et Ghistelles	fr. 1,000,000	»
2.	Même travail entre Ghistelles et Varsennaere	2,970,000	»
3.	Réfection du pavage à Saint-André	250,000	»
A REPORTER.		fr. 4,220,000	»

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 4,220,000	»
4	Réfection dans la traverse de Bruges, rue Haute . . .	120,000	»
5	Amélioration à Eccloo	350,000	»
6	Amélioration et élargissement à Waerschoot.	310,000	»
7.	Amélioration à Mariakerke et Gand	900,000	»
8.	Amélioration et élargissement à Melle	1,890,000	»
9.	Amélioration à Alost	720,000	»
10.	Amélioration de l'avenue de Tervueren entre le square elliptique et Auderghem-Forêt	740,000	»
11.	Réfection de la route de Quatre-Bras à Mont-Saint- Jean entre les Quatre-Bras et la route de Bruxelles à Namur	320,000	»
12.	Réfection à Beuzet, Saint-Denis-Bovesse, Rhisnes, Saint-Servais et Namur	1,430,000	»
13.	Réfection à Rouillon, Yvoir, Anhée et Bouvignes	1,450,000	»
14	Réfection entre Dinant et Hastières	1,050,000	»

**II. — Route de Bréda-Anvers-Malines-
Bruxelles.**

1.	Réfection de pavage à Merxem	450,000	»
2.	Réfection dans la traverse d'Anvers	800,000	»
3.	Réfection entre Anvers et Vieux-Dieu.	820,000	»
4.	Réfection entre Vieux-Dieu et Waelhem et emploi des matériaux vieux sur la route d'embranchement vers le fort n° 5 et sur celle d'Anvers à Hérentoals	900,000	»
5.	Élargissement entre Waelhem et Malines.	350,000	»
6	Amélioration et élargissement de la route entre Sempst et Epeghem	900,000	»
7.	Amélioration et élargissement de la route entre Epeghem et Vilvorde	1,380,000	»
TOTAL.		fr. 19,100,000	»

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

Service des Bâtiments militaires.

ART. 87. — *Casernement de la fraction du régiment des chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand).*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer les installations pour les troupes et les services de la fraction du régiment des chars de combat qui doit tenir garnison à Gand (Saint-Denis). Ces travaux avaient été décidés et approuvés par la Législature en 1923, et compris dans les crédits votés à cette époque (art. 59 du Budget extraordinaire de 1923); ils furent adjugés fin 1923, mais par suite de difficultés survenues au dernier moment, au sujet de l'acquisition du terrain, il fut jugé prudent de surseoir à leur exécution.

Lorsque les difficultés furent résolues, l'entrepreneur adjudicataire se refusa à exécuter l'entreprise dans les conditions de sa soumission. Force fut de résilier son engagement et d'ajourner les travaux.

Le crédit de 1,200,000 francs concernant cette entreprise resta sans emploi, en 1923.

Actuellement, il est demandé que ce crédit soit reporté à raison de 1 million de francs sur le Budget de 1925 et de 200,000 francs sur le Budget de 1926; ces 200,000 francs se rapportent à certains travaux d'achèvement pouvant encore être retardés jusqu'à l'exercice suivant.

Le crédit de 1 million de francs doit servir, en ordre principal, à la construction d'un bloc pour l'école et pour les services généraux, à la construction de réfectoires, etc.

ART. 88. — *Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers).*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer à Hoogboom (Anvers) le casernement entamé en 1923 et poursuivi en 1924, pour les troupes et services du régiment de chemin de fer (sauf un bataillon maintenu à Anvers, dans les installations du front 5-6 de l'enceinte déclassée).

Il constitue la troisième allocation.

La somme totale encore nécessaire pour achever ce casernement est de 1,750,000 francs. Sa nécessité a été justifiée en 1924. Une somme de 250,000 francs, réservée à des travaux d'achèvement, serait donc encore à allouer en 1926.

Le crédit de 1,500,000 francs doit servir, en ordre principal, à la construction du bloc des services généraux, de deux blocs de dépendances et à l'établissement des égoûts et de la canalisation d'eau.

ART. 89. — *Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Ce crédit est celui qui a été annoncé lors de l'établissement du budget de 1924, comme nécessaire pour achever la caserne de cavalerie de Spa et la caserne d'infanterie de Malmedy.

Il s'agit de la construction du bloc des services généraux, du bloc des dépendances, des égouts, canalisations d'eau, etc.

ART. 90. — *Construction d'installations diverses au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Il a été signalé, lors de l'établissement du budget extraordinaire de 1924, qu'une dernière allocation de 500,000 francs serait nécessaire pour achever les travaux de construction de cuisines pour la troupe et de lavoirs au camp précité.

Il restera à prévoir, pour les exercices ultérieurs, les travaux de modernisation des latrines et égouts, travaux ajournés jusqu'ici parce qu'ils sont liés à l'établissement de la distribution d'eau en cours d'exécution.

Le crédit nécessaire ne peut être indiqué, l'étude de la question n'étant pas suffisamment avancée.

De plus, les commandants des grandes unités qui vont en période de tir et de manœuvre au camp de Beverloo et le commandant permanent du camp signalent qu'un mess et des logements pour officiers devraient encore être construits, ceux existant étant insuffisants par suite du grand nombre d'officiers rejoignant leurs unités pour ces périodes. Le crédit nécessaire, actuellement évalué à 650,000 francs, sera demandé sur un exercice ultérieur.

ART. 91. — *Améliorations diverses au camp d'Elsenborn.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

La nécessité de ces améliorations a été justifiée lors de l'établissement des budgets précédents : l'état des baraquements subsistant dans ce camp est déplorable et il est nécessaire de prendre des mesures pour les remplacer par des logements en matériaux durs.

Le programme d'ensemble n'a pu encore être arrêté parce que les effectifs à loger au camp pendant les périodes n'ont pas encore pu être fixés définitivement.

Le crédit de 1,500,000 francs permettra de continuer les travaux de première nécessité.

Il servira, en ordre principal, à construire huit blocs de logement pour 1,100 hommes environ, deux écuries pour 144 chevaux, trois grands lavoirs, un mess pour sous-officiers, deux pavillons de latrines, six urinoirs, un dépôt de fumier, etc.

ART. 92. — *Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour achever les travaux d'installation de distribution d'eau à Beverloo. Il importe de terminer au plus tôt ces installations dont l'utilité et le caractère hygiénique sont incontestables. Ce crédit devait constituer la dernière allocation, mais par suite des améliorations qui doivent être apportées au camp d'Elsenborn, il est probable qu'un crédit sera nécessaire ultérieurement pour ce camp.

ART. 93. — *Écoles d'armes. Extensions diverses : terrains et bâtiments.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Une somme de 310,000 francs est encore nécessaire pour liquider le paiement des terrains expropriés pour les Écoles d'armes. Il n'est pas possible de prévoir si les procès en cours se termineront tous en 1925.

On présume pouvoir faire face, au moyen du crédit sollicité, aux paiements à faire ensuite des jugements qui interviendront au cours de l'année 1925.

L'achèvement des installations des Écoles d'armes à Brasschaet comprend l'établissement d'un système d'égouts.

Le crédit nécessaire est de 250,000 francs, mais l'établissement du système d'égouts du camp dépend de celui du système d'égouts que doit établir la commune de Brasschaet sous sa voirie. Or, la construction de ce dernier, qui devait être effectuée en 1924 a été retardée, faute de crédits. Elle ne commencera qu'en 1925. La construction des égouts du camp peut donc être reportée à l'année 1926.

ART. 94. — *Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Les besoins en logements de l'espèce sont grands; ils ont été signalés lors de l'établissement des projets de budgets antérieurs.

L'impossibilité de trouver des logements dans le voisinage des camps rend difficile le recrutement du personnel permanent, particulièrement du corps professoral des écoles d'armes.

Le crédit de 200,000 francs sollicité permettra d'améliorer quelque peu la situation.

Il servira à construire deux logements pour officiers et quatre pour militaires subalternes.

ART. 95. — *Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée.*

Crédit demandé : 3,500,000 francs.

Le programme d'ensemble de ces travaux, exposé à l'occasion de l'établissement des budgets de 1923 et 1924 subsiste toujours.

Le coût total pour l'exécution de ce programme n'a pu encore être établi, la composition de certains parcs n'étant pas encore arrêtée.

Le crédit de 3,500,000 francs demandé pour 1925 permettra de poursuivre l'exécution du programme en parant au plus pressé.

Il servira en ordre principal :

a) A exécuter divers travaux d'achèvement dans les dépôts-annexes et à terminer leur ameublement ainsi que celui des dépôts divisionnaires et de corps d'armée fr.	300,000 »
b) A achever les parcs-annexes de Bruges, Tournai, Charleroi, Louvain, Tirlemont, Arlon, Spa, Verviers, Eupen et Malmedy, à agrandir les parcs de corps d'Anvers, de Namur et de Bruxelles	1,700,000 »
c) A achever le dépôt de munitions de Tournai ; à construire deux nouveaux magasins au dépôt de munitions du Sterre, à Gand, à établir partiellement le dépôt de munitions du IV ^e Corps d'armée dans la forêt de Meerdael ; à acquérir les terrains nécessaires au dépôt de munitions du I ^{er} Corps d'armée, à Eecke-Nazareth	1,500,000 »
TOTAL fr.	<u>3,500,000 »</u>

ART. 96. — *Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements ; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Comme il a été signalé lors de l'établissement du Budget de 1924, le crédit nécessaire pour terminer les fournitures et travaux de l'espèce est de 300,000 francs. Mais comme les nouveaux casernements en construction ne seront terminés en grande partie qu'au début de 1926, 100,000 francs seulement seront nécessaires en 1925, et 200,000 francs peuvent être reportés à l'exercice 1926.

Le crédit demandé servira en ordre principal à acquérir le mobilier nécessaire aux nouveaux casernements d'Eupen, de Malmedy et d'un bloc de casernement du régiment de Chemin de fer à Hoogboom, ainsi qu'à installer des dispositifs pour parer aux dangers d'incendie.

ART. 97. — *Acquisition, appropriation ou construction d'immeubles pour mess de garnison ou bureaux, y compris l'ameublement en gros mobilier et le matériel de casernement.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

L'utilité des mess de garnison a été signalée lors de l'établissement des Budgets précédents; mais la nécessité de parer à d'autres besoins plus urgents ne permet pas actuellement de poursuivre plus rapidement l'établissement des mess en question.

Le crédit de 100,000 francs a pour but de donner suite aux besoins les plus urgents, notamment à Liège et à Namur.

ART. 98. — *Acquisition de terrains nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour les sites historiques de la guerre.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Des crédits ont été alloués aux Budgets des exercices précédents pour l'acquisition des terrains en question. Ainsi qu'il a été exposé lors de l'établissement des Budgets antérieurs, l'acquisition de ces terrains est confiée à des fonctionnaires du Département des Finances ou à des Commissions dirigées par ces fonctionnaires. Ceux-ci, déjà surchargés par leur service normal, se heurtent d'ailleurs à de nombreuses difficultés suscitées par les propriétaires sur les biens desquels ces ouvrages se trouvent. L'acquisition avance péniblement. On présume qu'il suffira de 50,000 francs pour faire face aux paiements à intervenir en 1925.

Le crédit total nécessaire pour l'acquisition de ces ouvrages ne saurait être établi en raison des difficultés signalées ci-dessus et aussi du fait que la liste des ouvrages à maintenir n'est pas arrêtée définitivement. Les dépenses envisagées en 1925 pour le maintien de certains sites de guerre, sont estimées à 200,000 francs.

Service des Hôpitaux.

ART. 99. — *Achat de matériel de mobilisation pour le service de santé.*

Crédit demandé : 2,100,000 francs.

La dépense totale est évaluée à 24 millions de francs. Une somme globale de 668,000 francs a été dépensée au cours des années 1923 et 1924.

Le crédit demandé est nécessaire en vue de réaliser le programme d'achat et de constitution du matériel de mobilisation du service de santé. Le matériel actuel est désuet.

ART. 100. — *Installation du chauffage central à l'hôpital militaire du camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Il est absolument indispensable de procéder à ce travail, parce que de nombreuses troupes stationnent pendant la mauvaise saison au camp de Beverloo, pour y faire leur période de tir.

De plus, il est désirable que ce travail soit engagé en une seule fois, afin qu'il puisse être confié à un entrepreneur unique, de façon à déterminer les responsabilités qui pourraient résulter d'une installation défectueuse. C'est la raison pour laquelle un premier crédit de 300,000 francs alloué en 1923 (art. 75) n'a pas été engagé.

ART. 101. — *Réfection des canalisations électriques dans les hôpitaux militaires de Bruxelles et de Louvain.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Tous les fils de ces installations sont à découvert; en vue d'éviter des dangers d'incendie, il importe de les placer sous tubes.

ART. 102. — *Travaux d'appropriation de l'infirmierie du camp d'Elsenborn.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Cette infirmerie est construite partie en dur, partie en baraquements.

Ces derniers, au nombre de 4, sont vétustes et ont dû être consolidés pour résister au poids de la neige qui les recouvre pendant les mois d'hiver.

Il est indispensable de les démolir.

Ils seront remplacés par un bâtiment en dur pouvant abriter cinquante malades; les travaux comprennent également l'installation du chauffage central.

Le crédit demandé permettra de couvrir toute la dépense.

Service de l'Intendance.

ART. 103. — *Habillement des troupes : achat des effets et objets d'habillement et d'équipement nécessaires à la constitution de la réserve et des butins pour la mobilisation.*

Crédit demandé : 20,000,000 de francs.

Deuxième tranche du crédit destiné à constituer les approvisionnements nécessaires en cas de mobilisation.

Service des Établissements de l'artillerie.

ART. 104. — *Édification de dépôts de munitions dans les bases.*

Crédit demandé : 4,500,000 francs.

Le coût total pour l'achèvement des travaux est estimé à 43 millions de francs.

Le crédit demandé — qui constitue la sixième allocation — doit servir à la continuation des travaux de construction de dépôts dans les bases, de casernement pour officiers, sous-officiers et troupes et de voies de garage et de triage avec raccordement aux voies de chemin de fer de l'État.

ART. 105. — *Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.)*

Crédit demandé : 21,453,000 francs.

Le crédit est sollicité en vue des acquisitions et travaux nécessaires pour améliorer et compléter l'artillerie en matériel, munitions et accessoires, ainsi que pour l'acquisition du matériel anti-aéronautique et chars de combat.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

En 1924, la majeure partie des crédits affectés à l'acquisition des projectiles d'artillerie étaient inscrits à l'article 103. (Ateliers de fabrication de munitions.)

Comme ce genre de fournitures rentre dans les attributions de la Fonderie royale de canons, le poste entier a été reporté à ce dernier établissement.

ART. 106. — *Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrures de mobilisation (main d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 18,243,000 francs.

Le crédit est destiné à la confection ou à l'achat de masques anti-gaz, cartouches filtrantes, bromure de benzyle, accessoires, etc., de voitures diverses, de harnais, d'accessoires de ferrures et à la remise en état du charroi récupéré.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main d'œuvre.

ART. 107. — *Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (matériel, main d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 12,813,000 francs.

Le crédit est destiné à la fabrication ou à l'achat d'armes portatives, d'armes blanches, d'armes automatiques, d'accessoires d'armes, de matériel de tir, à la remise en état d'armes récupérées ou d'armes mises hors de service par la guerre, et à l'installation des ateliers divisionnaires.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main d'œuvre.

ART. 108. — *Ateliers de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 34,185,000 francs.

Le crédit est sollicité en vue de compléter les approvisionnements de guerre en munitions d'artillerie et d'infanterie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main d'œuvre.

En 1924, la majeure partie des crédits affectés à l'acquisition des projectiles d'artillerie étaient inscrits au présent article.

Comme ce genre de fournitures rentre dans les attributions de la Fonderie royale de canons, le poste entier a été reporté à ce dernier établissement.

ART. 109. — *Acquisition de matériel pour le service technique du 4^e régiment d'artillerie d'armée (projecteurs).*

Crédit demandé : 1,461,000 francs.

Le coût total s'élèvera à 12,500,000 francs environ.

Le crédit sollicité — qui représente la quatrième allocation — est nécessaire pour acquérir tous les appareils, accessoires et réserves nécessaires au fonctionnement des projecteurs de 150^{mm} acquis en 1922 et 1923 et pour continuer à mettre sur pied le premier groupe de projecteurs.

Services techniques du génie.

ART. 110. — *Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer.*

Crédit demandé : 700,000 francs.

Deux premières allocations ont été accordées en 1923 et 1924. Elles devaient permettre principalement l'acquisition des terrains nécessaires. Le crédit sollicité doit permettre l'achèvement de l'acquisition des terrains et l'établissement des installations les plus urgentes, notamment le bloc de logement, le bloc de dépendances, le magasin pour petit outillage avec forge et menuiserie, etc.

La dépense totale pour ce parc est estimée à 1,600,000 francs.

ART. 111. — *Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit — constituant la quatrième allocation — est sollicité en vue de continuer l'acquisition du matériel et de l'outillage de dotation des troupes et du matériel de ponts d'équipage.

ART. 112. — *Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour le régiment de troupes de transmission.*

Crédit demandé : 4,221,000 francs.

Le crédit est sollicité en vue de compléter les dotations de mobilisation des

unités ensuite de la réorganisation de l'armée, en vue de l'augmentation des dotations jugée nécessaire comme suite à la nouvelle instruction sur les liaisons, et pour permettre l'étude, la mise en expérience et la construction du charroi à affecter aux troupes pour le transport du matériel de transmission.

ART. 113. — *Installations des troupes de transmission.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Lors de l'établissement du Budget de 1924, il a été signalé qu'il restait à prévoir pour 1925, une somme de 350,000 francs, à l'effet d'achever les installations de ces troupes spéciales et principalement d'installer un système de chauffage central dans les magasins où sont remisés les appareils de transmission de toute l'armée.

Ce chauffage central peut être remplacé par un système de chauffage ordinaire avec poêles spéciaux. Il en résulte que la somme nécessaire pour achever l'installation des troupes en question se réduit à 150,000 francs, somme demandée pour 1925.

Elle doit être utilisée en ordre principal à la construction d'un bloc d'infirmier, à l'achèvement des hangars du parc, à l'achèvement des pavages, à l'installation des moyens de chauffage dans les magasins.

ART. 114. — *Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer.*

Crédit demandé : 210,000 francs.

Le crédit sollicité est nécessaire pour compléter partiellement le matériel de mobilisation et pour la constitution du matériel et de l'outillage nécessaires aux unités nouvelles à créer ensuite de la réorganisation de l'armée.

ART. 115. — *Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée et du génie divisionnaire.*

Crédit demandé : 585,000 francs,

en vue de continuer les études et acquisitions nécessaires pour poursuivre la dotation, en matériel et en outillage, des unités et services de l'armée.

ART. 116. — *Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art.*

Crédit demandé : 675,000 francs.

Le crédit sollicité — qui constitue la quatrième allocation — est nécessaire pour continuer la création de dispositifs permanents de destruction dans les ouvrages d'art dont la mise hors de service doit pouvoir être réalisée en temps de guerre.

ART. 117. — *Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le coût probable pour l'achèvement des travaux projetés est estimé à 1,813,000 francs, aux prix actuels.

Ces travaux sont nécessités par le fait que le réseau des chemins de fer belges se caractérise, tant au point de vue militaire qu'au point de vue industriel, par de grandes possibilités de transport résultant du développement des voies ferrées, en même temps que par des possibilités insuffisantes d'embarquement et de débarquement ainsi que de garage dans nos gares.

L'inverse existe sur le réseau frontière allemand et dans la zone de l'Est français.

Le crédit demandé pour 1925 permettra l'amélioration de deux gares qu'il est particulièrement urgent d'aménager.

Aéronautique militaire.

ART. 118. — *Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Lors de l'établissement du budget de 1924, il a été signalé que 5,100,000 francs étaient encore nécessaires pour terminer les acquisitions de terrains et les travaux de casernement divers.

Un crédit de 4 million de francs avait été alloué en 1924, mais des négociations en nombre plus important que celui prévu ayant abouti, un crédit supplémentaire de 629,000 francs sera sollicité prochainement.

Une somme de 3,471,000 francs est donc encore nécessaire. Il n'est pas possible de prévoir dès maintenant les négociations d'acquisitions ou les expropriations qui seront terminées en 1925; on escompte pouvoir y faire face au moyen du présent crédit; celui-ci doit servir également à construire une petite écurie dans chaque aérodrome, sauf à Wevelghem.

ART. 119. — *Complètement du matériel aéronautique militaire.*

Crédit demandé : 6,000,000 de francs,

pour poursuivre la réalisation du programme arrêté en 1920.

ART. 120. — *Raccordement de l'aérodrome de Releghem.*

Crédit demandé : 300,000 francs,

en vue d'effectuer les travaux nécessaires au raccordement, par voie ferrée, de l'aérodrome de Releghem à la gare de Zellick (achat de matériel de chemin de fer : voie ferrée, billes, ballast, etc.).

Aéronautique civile.

ART. 121. — *Participation de l'Etat dans la formation du capital de la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne (art. 7 des statuts annexés à la loi du 26 avril 1923).*

Crédit demandé : 870,000 francs.

Le crédit de 1,160,000 francs alloué en 1923 se rapportait au versement immédiat de 40 % de la valeur de 5,800 actions privilégiées de 500 francs chacune, versement prévu à l'article 7 des statuts annexés à la loi du 26 avril 1923.

D'après le même article 7, les versements ultérieurs à effectuer seront déterminés par le Conseil d'administration de la société, qui en fixera l'époque et le montant.

Le crédit de 870,000 francs prévu au budget extraordinaire de 1924 n'a pas été utilisé, aucun versement n'ayant été fait durant cet exercice.

Il est à présumer, d'après les tableaux d'emploi du capital, qu'un second appel de 30 % aura lieu en 1925, ce qui justifie le crédit de 870,000 francs sollicité.

ART. 122. — *Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles.*

Crédit demandé : 1,150,000 francs.

Le crédit est sollicité en vue de compléter les installations de l'aérodrome civil de Bruxelles (Haren), savoir :

Achèvement de l'aéro-gare	fr.	300,000	»
Construction d'un hangar surélevé		850,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	1,150,000	»

Services divers.

ART. 123. — *Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes.*

Crédit demandé : 4,927,000 francs.

Le crédit global prévu en 1923 était de 27,041,000 francs. Il devait se répartir sur plusieurs exercices.

Toutefois il se réduit à 20,557,000 francs par suite de l'ajournement de la question de la préparation militaire.

Sur cette somme, deux allocations ont été accordées : 9,457,000 francs en 1923 (y compris une somme de 2,150,000 francs pour la préparation militaire à laquelle il a été renoncé en 1923) et 2,250,000 francs en 1924. Ces allocations ont été presque entièrement dépensées. Il reste à prévoir environ 11,132,000 francs.

Un crédit de 4,927,000 francs est demandé pour 1925. Il servira :

- a) A installer l'éclairage électrique dans 12 casernes;
- b) A construire cinq stands-tunnels, une niche de tir à deux créneaux et un

- dispositif de réglage pour mitrailleuses d'avion dans chacun des sept aérodromes ;
- c) A l'achèvement de l'équipement et du remaniement des champs de tir de Beverloo et d'Elsenborn ;
 - d) Au déplacement des installations d'aviation au camp de Beverloo ;
 - e) A la construction et à l'ameublement d'un gymnase.

ART. 124. — *Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Il s'agit des tronçons de chemins de fer Cappellen-Polygone de Brasschaet et Cappellen-Hoogboom.

L'acquisition des terrains en question est en cours. Deux premières allocations ont été accordées, l'une en 1923, l'autre en 1924. L'État est actuellement propriétaire de nombreuses emprises.

D'après un avis de la Commission chargée des acquisitions et des expropriations dans la banlieue d'Anvers, la somme nécessaire pour terminer les acquisitions en cours serait de 400,000 francs.

Un crédit de 100,000 francs a été alloué au Budget de 1924, mais étant données les difficultés des négociations, cette somme n'a pu encore être engagée.

On présume que 50,000 francs suffiront pour faire face aux paiements à résulter des décisions qui interviendront en 1925.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 125. — *Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Ce crédit permettra de poursuivre l'exécution du programme de centralisation des bureaux de recettes des grandes villes dans des locaux appropriés aux exigences actuelles, l'installation de ces bureaux au domicile particulier des comptables étant devenue pratiquement impossible tant en raison de la crise des logements que de l'extension prise par les services au cours des dernières années.

Il importe aussi, spécialement dans les grandes agglomérations, de procurer au public toutes les facilités désirables pour l'accomplissement de ses obligations fiscales ; ce problème est résolu par la réunion des bureaux dans un local unique.

ART. 126. — *Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Même chiffre qu'en 1924.

ART. 127. — *Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercées à sa requête.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

contrebalancé par une recette de même importance portée au tableau des recettes extraordinaires (voir note explicative à l'appui de l'évaluation de recette).

ART. 128. — *Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des contributions directes, douanes et accises. Réalisation de l'acquisition par l'Administration des Contributions directes, douanes et accises, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'État peut exercer un droit de rétention.*

Crédit demandé : 3,500,000 francs.

Un crédit de six millions de francs est prévu au Budget des dépenses extraordinaires de 1924 pour la construction, l'acquisition et l'aménagement de maisons destinées au logement des agents de la douane aux frontières ainsi que dans les cercles d'Eupen-Malmedy ; ce crédit doit permettre, en outre, la liquidation des sommes afférentes à l'exercice, par l'État, du droit de rétention prévu par la loi sur les biens ennemis, l'Administration ayant retenu certains meubles et immeubles ; enfin le même crédit doit faire face aux frais d'acquisition et d'aménagement d'immeubles que l'Administration doit se procurer pour installer ses services en vue de répondre aux exigences du nouveau régime fiscal.

La réalisation de ces mesures est en voie d'exécution : des terrains sont acquis, des maisons douanières ont été achetées ou construites, on mettra prochainement en adjudication la construction d'autres habitations douanières pour plus de 1,000,000 de francs dans les cercles d'Eupen-Malmedy.

Toutefois, le crédit de six millions de francs accordé en 1924 ne pourra être utilisé entièrement : les engagements à ce jour s'élèvent seulement à 488,343 francs et les prévisions ne permettent pas d'escompter qu'ils dépasseront 2,500,000 francs ; il y a donc lieu de solliciter un renouvellement de crédit de 3,500,000 francs pour 1925.

ART. 129. — *Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'occupation et d'administration des territoires du Ruanda et de l'Urundi.*

Crédit demandé : 1,400,000 francs,

pour couvrir l'insuffisance des revenus des territoires du Ruanda et de l'Urundi, et pour faire face aux dépenses d'occupation et d'administration de ces territoires pendant l'année 1925.

ART. 130. — *Avance métropolitaine extraordinaire pour les dépenses coloniales en vue de l'outillage de la Colonie, des dépenses de souveraineté et des pensions aux fonctionnaires et agents de la Colonie (cinquième avance).*

Crédit demandé : 15,000,000 de francs.

Intervention métropolitaine pour couvrir des dépenses coloniales, consentie par le Gouvernement en 1921. (Décision ratifiée par le Pouvoir législatif au cours de la discussion du Budget de la Colonie de l'exercice 1921). L'intervention financière de la Métropole est en principe consentie pendant dix ans.

ART. 131. — *Participation de l'État dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société Nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919).*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le crédit de 1 million de francs alloué pour 1924 laissera un disponible relativement élevé.

Le nombre des nouvelles associations qui pourront encore être agréées en 1925 ne sera pas considérable, si l'on tient compte qu'il existe déjà une société de construction dans presque toutes les localités où de grands besoins en logements se faisaient sentir et que la situation du logement s'améliore d'une façon sensible.

Un crédit de 300,000 francs sera suffisant pour permettre à l'État, en 1925, de participer tant à la formation du capital des sociétés qui se constitueront au cours de ladite année qu'à l'augmentation éventuelle du capital d'anciens groupements.

ART. 132. — *Fonds à mettre à la disposition de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, au taux d'intérêt de 2 % l'an, pour des avances à faire aux sociétés locales ou régionales agréées par la Société Nationale (art. 10 de la loi du 11 octobre 1919).*

Crédit demandé : 100,000,000 de francs.

On propose de maintenir à 2 % le taux d'intérêt des avances à consentir par l'État, en 1925, à la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et d'affecter à cette destination une nouvelle somme de cent millions de francs ; ces avances, comme celles qui auront été consenties jusque fin 1924, seront remboursables en 66 annuités calculées à raison de 2.75 %, dont un quart pourra être abandonné dans les conditions prévues par l'article 3 de la présente loi, reproduisant celles qui sont stipulées à l'article 3 de la loi du 21 juillet 1924

contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1924.

Comme pour les exercices 1923 et 1924, le Gouvernement s'est assuré la coopération de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite qui a consenti à faire également en 1923, dans la mesure de ses disponibilités, des avances jusqu'à concurrence d'une nouvelle tranche de cinquante millions, pour compte de l'État, à la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché.

Les 150 millions qui pourront ainsi être mis à la disposition de la Société Nationale, augmentés du produit de la vente des maisons, permettront à cet organisme de faire face à ses engagements.

ART. 133. — *Intérêts et annuités à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des avances consenties et à consentir par elle, pour compte de l'État, à la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché.*

Crédit demandé : 7,725,000 francs.

L'augmentation de 3,765,000 francs comparativement à 1924 résulte, d'une part, de ce que l'annuité doit se calculer sur deux avances de cinquante millions chacune, faites la première en 1923 et la seconde en 1924 et d'autre part, du taux d'intérêt plus élevé applicable à la seconde de ces avances et à celle qui est prévue pour 1925.

Ce taux, fixé pour l'année 1923, à 4.75 %, a été porté à 5 % en 1924 et sera de 5.25 % pour les avances à consentir en 1925.

Les avances sont remboursables en 30 annuités prenant cours le 1^{er} janvier de l'année suivant la date des décaissements.

Quant aux intérêts, ils sont dus à partir du jour du versement des fonds jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Le calcul du crédit s'établit donc comme il suit :

a) Intérêts à 5.25 % sur cinquante millions pendant six mois (temps moyen)	fr. 1,312,500 »
b) Annuités :	
1° Du premier prêt de cinquante millions, à 4.75 % (annuité : 6.320945 %)	3,160,472 »
2° Du second prêt de cinquante millions, à 5 % (annuité : 6.505144 %)	3,252,572 »
	ou fr. 7,725,544 »

soit, en chiffre rond, 7,725,000 francs.

Il est rappelé que les avances dont il s'agit seront soumises aux mêmes règles que celles faites directement par le Trésor en ce qui concerne leur libération par la Société Nationale et les réductions éventuelles à apporter aux annuités à servir par elle dans le cas prévu par l'article 3 du projet de loi contenant le présent Budget extraordinaire.

ART. 134. — *Primes à allouer par l'État dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923 et 14 février 1924, ainsi que par l'arrêté royal du 12 février 1924, d'une part aux « personnes peu aisées », qui construisent une maison à bon marché pour leur usage personnel, d'autre part, à celles qui acquièrent une maison construite ou à construire soit par les sociétés agréées par la Société Nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, au moyen de leurs ressources propres, soit par les communes, les Bureaux de Bienfaisance et les Hospices civils ainsi que par la Société coopérative « Comptoir National des Matériaux » ayant son siège à Bruxelles.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

L'arrêté royal du 14 août 1922, modifié par ceux des 30 juillet 1923 et 14 février 1924, prévoit l'octroi d'une prime variant de 2,000 à 3,900 francs aux dix mille premières personnes qui construiront une maison dans des conditions déterminées.

D'autre part, certaines des primes à allouer en vertu des dispositions de l'arrêté royal du 12 février 1924 peuvent donner lieu à un paiement en espèces à imputer sur le budget.

Il a été liquidé du chef de la construction d'habitations à bon marché, en 1923 et pendant les six premiers mois de 1924, 2,156 primes et on prévoit qu'il pourra encore en être payé 1,200 avant la fin de l'année 1924, soit au total 3,356 primes.

Pour 1925, le Département de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale estime pouvoir liquider plus de 4,000 primes.

En supputant à 2,500 francs la valeur moyenne de ces primes, on évalue la dépense de l'exercice 1925 à 10 millions.

ART. 135. — *Prime compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription à allouer, dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 13 février 1924, aux personnes de la classe « peu aisée » qui ont acquis ou acquerront pour leur usage personnel une maison appropriée au logement d'une famille, construite ou à construire par les sociétés de construction agréées par la Société Nationale des habitations et logements à bon marché ou par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

En vertu de l'arrêté royal du 13 février 1924, une prime supplémentaire est allouée aux personnes qui, réunissant les conditions fixées par les arrêtés royaux des 14 octobre 1922 et 12 février 1924, auront introduit, avant le 1^{er} octobre 1924, une demande d'achat d'une maison construite ou mise en construction par les sociétés agréées par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite ou par la Société Nationale des habitations et logements à bon marché ou qui auront pris, dans le même délai, l'engagement formel et moyennant versement d'arrhes d'une valeur de 1,500 francs, d'acquérir, aussitôt après leur

achèvement, une des maisons qui seraient construites à leur demande par les sociétés dont il est question ci-dessus.

Le crédit alloué pour 1924 ne sera probablement dépensé que jusqu'à concurrence de la moitié : on évalue à 750 le nombre de primes qui pourront être liquidées en 1924, sur les 2,150 demandes reçues à fin juillet de cette année, ce qui, en évaluant à 2,000 francs la moyenne des primes (8 % sur 25,000 francs) entraînera une dépense de 1,500,000 francs.

Il restera ainsi un minimum de 1,400 demandes auxquelles il y aura lieu de donner suite en 1925; il est permis d'ajouter à ce minimum une centaine de demandes à introduire jusqu'à la date fixée du 1^{er} octobre 1924.

Le nombre de primes à liquider en 1925 peut ainsi être évalué à 1,500, ce qui donnera lieu à une dépense de 3,000,000 de francs, somme égale au montant du crédit sollicité.

Art. 136. — Intérêt et complément d'annuité à bonifier à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite du chef des prêts à consentir par elle, en vue de la construction d'habitations à bon marché, à des sociétés de construction d'habitations ouvrières agréées sous le régime de la loi du 9 août 1889 (art. 11 de la loi du 11 octobre 1919), ainsi que du chef de la prime à accorder conformément à l'arrêté royal du 14 octobre 1922 sous forme de réduction, à concurrence de 25 % de l'annuité couvrant le coût de toute maison vendue, aux sociétés bénéficiaires des prêts dont il s'agit ci-dessus, qui vendront leurs maisons individuelles dans les conditions fixées par ledit arrêté royal.

Crédit demandé : 89,559 francs.

La Caisse générale d'Épargne et de Retraite fait, pour le compte du Trésor, des avances de fonds aux sociétés de construction d'habitations à bon marché agréées par elle conformément à la loi du 11 octobre 1919; ces avances sont consenties au taux d'intérêt de 4,25 % et sont remboursables par 66 annuités de 4,541171 %; en vertu des dispositions arrêtées dès le principe, les annuités ne commencent à courir que le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les avances de fonds ont été effectuées; l'intérêt à 4,25 % couru pendant cette dernière est supporté par le Trésor.

Quant aux annuités, elles incombent à concurrence de 2,75 % à la société emprunteuse, le complément, soit 1,791171 %, étant à charge de l'État.

Une seule société de construction a obtenu de la Caisse d'Épargne des avances aux conditions préindiquées : c'est la société anonyme « La Cité de Buysinghen » ayant son siège à Huyssinghen, laquelle est sur le point de terminer son programme.

Les avances qui lui auront été consenties à la fin de 1924 sont évaluées à 5 millions de francs, sur lesquelles il sera dû à la Caisse d'Épargne, à partir de l'année 1925, une annuité de 4,541171 %, dont 2,75 % incombent à la société débitrice et le surplus, soit 1,791171 %, à l'État.

A ce dernier taux, la charge qui incombera au Trésor, en 1925, s'élèvera à 89,559 (chiffres ronds) : $\frac{5.000.000 + 1.791.171}{100}$

ART. 137. — *Somme à verser au Fonds spécial d'amortissement des avances faites à l'État par la Banque Nationale de Belgique en vue du retrait des monnaies allemandes, conformément à l'article 2, 3°, de la loi du 10 août 1923 (crédit non limitatif).*

Crédit demandé : 50,000,000 de francs.

On propose d'inscrire pour cet objet au Budget de 1925 un crédit de 50 millions de francs, égal à celui qui a été alloué pour l'exercice 1924, en lui maintenant le caractère non limitatif.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1925**

TABLEAU II

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1925.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DESIGNATION DES PRODUITS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles
	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes
	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercées à sa requête.
	4	Crédits bancaires. — Réalisation des créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à remède et non restituées à l'expiration des crédits
TRÉSORERIE ETC.	5	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime
	6	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes
	(1)	Produit des prestations et cessions faites contre remboursement par le service des établissements d'artillerie (<i>pour mémoire</i>)
	7	Recettes diverses
		TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS
proposées pour 1925.	adoptées pour 1924.	en plus.	en moins.	
6,500,000	3,200,000	3,300,000	»	<p>ART. 1er. — Immeubles ayant appartenu à la Société des sites, réalisation prévue pour 1925 fr. 1,000,000 » Immeubles à Bruxelles et environs. 4,000,000 » Sanatorium de Job. 100,000 » Diverses ventes dont le prix excèdera 5,000 francs (Immeubles le long du canal de Terneuzen) 1,400,000 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 6,500,000 »</p> <p>ART. 2. — Le Département des Sciences et des Arts reste redevable, du chef de la reprise d'un immeuble à Termonde, d'une somme de 550,000 francs qui sera probablement payée en 1925.</p> <p>ART. 3. — Dans les poursuites de saisie immobilière exercées en vue du recouvrement de l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre ou des dommages-intérêts prononcés au profit de l'Etat dans les procès pour trafic avec l'ennemi, il arrive assez fréquemment que, pour faire échec au fisc, personne ne se présente pour enchérir. La procédure de saisie oblige le créancier à faire une mise à prix, laquelle apparaît comme équipollente à une offre d'achat sur la base indiquée.</p> <p>Dans l'hypothèse précitée, l'Etat créancier, poursuivant, devient ainsi de plein droit adjudicataire de l'immeuble saisi. La mise à prix étant, dans les cas de l'espèce, fixée à une somme sensiblement inférieure à la valeur vénale du bien, l'Etat se rend de la sorte propriétaire d'immeubles dans des conditions particulièrement favorables et réalise ainsi un bénéfice sérieux lors de la vente. Au même titre que tout créancier soucieux de ses intérêts, l'Etat ne peut se dispenser d'agir de la sorte.</p> <p>ART. 4. — Voir note-annexe.</p> <p>ART. 5. — La contre-valeur des obligations remboursables le 31 décembre 1925 est évaluée à 271,500 francs.</p> <p>ART. 6. — Même prévision de recette qu'en 1924.</p> <p>(1) ART. 6 de 1924. — Cette recette disparaît en 1925.</p> <p>ART. 7. — Il se présente que des remboursements doivent être effectués au Trésor sur des sommes prélevées à charge des crédits du Budget extraordinaire. Logiquement, ces restitutions doivent être versées en recette extraordinaire.</p> <p>La diminution provient du fait que l'exercice 1924 a bénéficié d'une recette tout à fait exceptionnelle qui ne se reproduira pas en 1925.</p>
750,000	200,000	550,000	»	
200,000	400,000	»	200,000	
100,000,000	»	100,000,000	»	
271,500	264,500	7,000	»	
500,000	500,000	»	»	
»	775,000	»	775,000	
1,500,000	9,748,905	»	8,248,905	
109,721,500	15,088,405	103,857,000	9,223,905	
AUGMENTATION. . . . fr.		94,633,095		

NOTE-ANNEXE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Crédits bancaires. — Réalisation de créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à réméré et non restituées à l'expiration des crédits.*

Évaluation : 100,000,000 de francs.

Ainsi que le constatent les comptes rendus à la Législature conformément à l'article 2 de la loi du 16 mars 1919 sur les crédits à l'étranger ⁽¹⁾, le Gouvernement a contracté aux États-Unis, le 28 mai 1920, un emprunt au capital nominal de \$ 50,000,000, dont le produit net, \$ 45,625,000, fut mis à la disposition de la Banque Nationale de Belgique, en vue du remboursement du crédit bancaire américain. En outre, il a remboursé à cette banque les sommes décaissées par elle :

1° Pour l'achat de \$ 4,375,000, afin de parfaire le principal à rembourser et de \$ 3,473,240.28, montant des intérêts et des frais . fr. 104,767,173 91

2° Pour couvrir le déficit accusé :

a) Par le compte définitif des crédits anglais 112,633,557 84

b) Par le compte définitif du crédit suisse 9,095,499 02

ENSEMBLE. fr. 226,496,230 77

De son côté, la Banque Nationale a versé dans la Caisse de l'État, à titre de « Produit d'emprunt », la somme de fr. 402,387,099.77 provenant de la réalisation du crédit bancaire américain.

(1) Voir : a) Le compte rendu des opérations de crédit couvertes de la garantie de l'État en vertu de la loi du 16 mars 1919, déposé sur le bureau de la Chambre le 1^{er} mars 1921 et sur celui du Sénat le 11 du même mois ;

b) Les comptes définitifs des opérations relatives aux crédits bancaires anglais et suisse, déposés sur le bureau du Sénat le 24 mai 1922.

Quant aux sommes de fr. 147,692,954.55 et fr. 23,419,964.09 provenant respectivement de la réalisation des crédits anglais et suisse et versées au compte du Consortium des Banques belges, elles ont été affectées par la Banque Nationale à l'achat de devises destinées au remboursement de ces crédits.

Les comptes du Consortium des Banques belges, pour lequel agissait la Banque Nationale, étant ainsi entièrement apurés, les devises cédées aux industriels et aux commerçants moyennant engagement de revente au cours de cession, et non restituées avant le remboursement des crédits, sont recouvrées au profit du Trésor, à charge, pour celui-ci, de remettre aux intéressés les sommes consignées par eux à la Banque Nationale lors de chaque cession.

En vertu de la loi du 10 juin 1922, le Gouvernement a accordé aux acheteurs de devises à réméré un dernier délai expirant le 20 mars 1925, à condition qu'ils bonifient au Trésor un intérêt de 6 % sur un capital déterminé par la différence entre le cours des cessions et le cours de remboursement des crédits (fr. 11.55 pour le dollar, fr. 54.75 pour la livre, fr. 2.245 pour le franc suisse).

D'autre part, afin de les soustraire au régime d'instabilité auquel les soumettent les fluctuations du marché des devises, les débiteurs furent autorisés, pendant la période du 23 avril au 10 juin 1924 marquée par l'affaissement des changes étrangers, à convertir en francs belges, au cours du jour fixé par eux, les devises qui leur avaient été cédées moyennant engagement de revente.

Voici les conditions principales auxquelles cette autorisation était subordonnée :

1° Le montant de la dette établie en francs, diminué de la somme en francs correspondante remise par l'acheteur le jour de la cession, devait être acquitté dans les 48 heures de la demande de conversion, de la manière suivante :

- a) A concurrence d'un minimum de 20 %, par voie de versements effectifs à la Banque Nationale;
- b) A concurrence du solde, au moy rois mois, renou-
velable successivement, sans qu uisse dépasser le
21 mars 1925.

2° L'acheteur paierait à l'État belge, omesse, en même
temps que le principal, un intérêt de 4 ³/₄ % sur le capital souscrit.

Suivant les indications données pages 7 et 8 du compte rendu déposé sur le bureau de la Chambre des représentants le 1^{er} mars 1921 et sur le bureau du Sénat le 11 du même mois, le produit de la réalisation des devises restituées est versé au fonds de tiers : « *Crédits bancaires — contre-valeur des devises cédées* » à réméré et restituées après l'expiration des crédits (loi du 16 mars 1919. » Voir article 77 du Budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1924.

Sont versées au même fonds :

- a) Les sommes acquittées en principal, par les acheteurs de devises à réméré, qui ont consolidé leur dette;
- b) La commission de 1/12 % par mois perçue par la Banque Nationale. (Voir dernier alinéa du compte définitif des crédits anglais et suisse).

Les sommes à rembourser aux intéressés sont prélevées sur ledit fonds.

L'excédent des recettes sera attribué au Trésor.

A ce jour, cette excédent s'élève à fr.	46,656,026.16
Le montant des promesses souscrites par les débiteurs qui ont consolidé leur dette et non encore payées, est de . . .	68,861,336.77
Contre-valeur, aux cours actuels, des devises non restituées ni consolidées.	162,262,255.48
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	277,779,618.41
A déduire les sommes à restituer aux intéressés	68,788,584.09
	<hr/>
RESTE fr.	208,991,034.32
	<hr/>

Même en tenant compte d'une amélioration possible de notre change et des retards dans les recouvrements pouvant être occasionnés par des procès en cours ou en perspective, on peut affirmer qu'au moins la moitié de cette somme aura été encaissée à la fin de l'année 1925.

En conséquence, le Gouvernement propose de prélever à cette époque, sur le solde du fonds de tiers susvisé, une somme de 100 millions de francs et de la rattacher au Budget extraordinaire.

TITRE III.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 3 DU PROJET DE LOI.

Le Gouvernement sollicite, en faveur de la classe laborieuse, l'autorisation de maintenir, pour les avances à 2 % à faire, en 1925, à la Société Nationale des habitations et logements à bon marché, le régime de l'exonération partielle du paiement des annuités qui a été prévue pour les 505 millions de francs prêtés à ladite Société Nationale pour le même objet jusqu'au 31 décembre 1924 (voir art. 3 de la loi du 21 juillet 1924 contenant le Budget extraordinaire de 1924).

ART. 4 DU PROJET DE LOI.

Le projet de loi contenant le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1925 contient un article libellé comme suit : *Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.*

Comme les projets de Budget des Dépenses extraordinaires et des Dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix comprennent également des dépenses pour lesquelles les paiements s'effectuent au moyen de fonds reçus sur ouverture de crédit, il y a lieu d'insérer la même disposition aux projets de loi des budgets susvisés.

ART. 5 DU PROJET DE LOI.

Pour subvenir aux besoins de notre armée, le Ministre de la Défense Nationale se trouve encore dans la nécessité absolue de recourir à des Gouvernements étrangers qui sont seuls en situation de procurer au service du susdit département certaines catégories de matériel et munitions indispensables.

C'est ainsi que nous devons procéder à des achats de matériel militaire, en France notamment.

Le Gouvernement français a fait connaître qu'il est désormais obligé, en raison de la limitation des crédits dont il dispose, d'appliquer aux cessions de maté-

riels à l'étranger, les règles édictées par l'article 22 de la loi budgétaire française du 12 avril 1922, ainsi conçu :

« ART. 22. — Aucune demande de cession faite par un service public à un autre service public, aucune commande adressée à une administration, à un service industriel de l'Etat, et dont le montant doit être encaissé parmi les produits de ce service, ne pourra recevoir satisfaction, avant que le service cessionnaire en ait opéré le versement, ou, si la commande est supérieure à 50,000 francs, avant que le service cessionnaire ait constitué au profit du cédant une provision égale aux onze douzièmes du montant de la cession ou de la commande évaluée en tenant compte du prix des matières et de la main-d'œuvre. »

Ces considérations expliquent la nécessité pour le Département de la Défense Nationale de solliciter une dérogation aux prescriptions de l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.

ANNEXE

AU

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
DE L'EXERCICE 1925.**

Travaux et entreprises en cours,
pour lesquels des crédits sont sollicités en 1925,
avec indication du degré d'avancement
et du total probable de la dépense.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
1	<i>Établissement d'éducation de l'État pour filles à St-Servais.</i> — Travaux de construction des pavillons. Travaux de parachèvement.	500,000 »	450,000 »	(1919) 100,000 (1920) 750,000 (1921) 2,500,000(*) (1922) 700,000(*) (1923) 500,000 4,550,000
2	<i>Asile d'aliénés de l'État à Tournai.</i> — Renouvellement des installations du chauffage central. Construction d'un dépôt mortuaire. Revision de l'installation électrique.	240,000 »	»	»
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
3	Acquisition, construction ou reconstruction d'hôtels pour les légations et consulats.	300,000 »	637,494 20	6,488,155 38
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.				
4	Travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa.	400,000 »	500,000 »	(1919) 100,000 (1920) 100,000 (1921) 100,000 (1922) 100,000 (1923) 500,000
6	Travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon.	1,500,000 »	1,500,000 »	»
7	Travaux d'établissement d'une distribution d'eau exécutée par les villes de Bruges et de Saint-Nicolas.	1,600,000 »	1,100,000 »	»
8	Travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux du Maclbeek (1 ^{er} lot).	1,000,000 »	1,000,000 »	»
9	Travaux d'établissement des grands collecteurs de St-Job et de Stalle, à Uccle.	1,000,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,491,798 48	Les travaux sont en retard d'exécution par suite du rendement moindre des ouvriers et par suite des études faites pour l'élaboration des plans et les modifications y apportées. D'autre part, le décès inopiné de l'inspecteur général des constructions a causé un arrêt dans l'élaboration des plans et devis des travaux. Le retard est d'une année.	3,691,798 48	(1) Les crédits inscrits aux Budgets de 1921 et 1922 concernaient tous les nouveaux établissements. Le crédit sollicité sera probablement le dernier.
»	Nouvelle entreprise.	240,000 »	
3,573,424 26	»	Indéterminé.	Exercices 1919 à 1923.
260,000 »	»	»	Exercice 1924 (Hôtel pour le Consulat à Dakar).
714,000 »	Les travaux d'aménagement du Pohon Pierre le Grand sont en voie d'achèvement. Les travaux de remise en état de la source « Aux Armes d'Autriche » sont terminés. Les travaux de construction de la galerie de captage du Hornay sont également en voie d'achèvement. Les travaux d'aménagement de la source du Tonnelet et de remise en état des conduites de décharge sont terminés.	1,600,000 »	
1,500,000 »	Les travaux de captage des sources supérieures du Néblon sont terminés, de même que les travaux de prise d'eau dans les graviers aux grosses Battes d'Angleur. Les travaux de captage de la source de Tinkou, les travaux de creusement du tunnel sous le promontoir de Himbe, les travaux d'établissement d'une centrale de pompage et d'un chemin d'accès à la prise d'eau des grosses Battes, et les travaux de construction d'un réservoir de 2,500 mètres cubes à Lamine sont en cours d'exécution.	7,500,000 » (Part de l'Etat.)	Le montant total de la dépense est estimé à 22,500,000 francs; l'Etat intervient pour un tiers.
»	Les 4/10 des travaux sont exécutés à l'heure actuelle.	2,700,000 » (Part de l'Etat.)	Le montant total de la dépense est estimé à 8,400,000 francs; l'Etat intervient pour un tiers.
»	»	2,000,000 » (Part de l'Etat.)	Le montant de la dépense pour le premier lot est estimé à 8,000,000 de francs; l'Etat intervient pour un quart.
»	»	2,000,000 » (Part de l'Etat.)	La dépense totale est évaluée à 6,000,000 de francs; l'Etat intervient pour un tiers.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.				
40	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement, etc., d'écoles normales	575,000 »	400,000 »	2,387,000 »
41	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Liège	1,500,000 »	3,000,000 »	6,000,000 »
42	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Nivelles	1,500,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »
43	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Blankenberghe	60,000 »	2,500 000 »	5,200 000 »
44	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale d'Arlon	5,000,000 »	2,000,000 »	5,600,000 »
45	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Liège	1,000,000 »	1,000,000 »	3,500,000 »
46	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Tournai	600,000 »	630.000 »	6,000,000 »
47	<i>Enseignement normal.</i> — Construction et ameublement de l'école normale de Virton	350,000 »	50,000 »	500,000 »
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.				
B. — Travaux publics.				
23	1 ^o Routes et raccordements. — Expropriations et travaux : constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que de droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Etudes.	10,500,000 »	2,570,000 »	
	2 ^o Reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection Etudes.	16,500 000 »	13,870,000 »	168,000,000 » 1 ^o et 2 ^o réunis jusque fin 1923.
	3 ^o Travaux à effectuer au moyen des subsides offerts à l'Etat pour construction et amélioration des routes.	500,000 »	500,000 »	500,000 »
	4 ^o Routes de : Ostende-Bruxelles-Namur-Givet et Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles. Réfection (1)	19,100,000 »	»	»
24	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Bergerhout et Dourne	500,000 »	400.000 »	Crédits globaux jusque fin 1923.
25	Route de Bruxelles à Bréda : élargissement et transformation sur les territoires d'Anvers, Berchem et Merxem	400,000 »	1,000,000 »	Id.

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
2 285,000 »	1/3 environ	6,000,000 »	
7,797,000 »	5/6 id.	9,300,000 »	
8,000,000 »	4/5 id.	10,000,000 »	
6,140,000 »	9/10 id.	6,200,000 »	
5,860,000 »	6/11 id.	11,000,000 »	
3,004,000 »	3/5 id.	5,000,000 »	
3,154,000 »	6/7 id.	3,754,000 »	
542,000 »	2/3 id.	900,000 »	
145,498,973 55 Voir chiffre ci-dessus. Art. 23, 1 ^o et 2 ^o .	Crédit global.	10,500,000 » pour 1925.	
	Id.	16,500,000 » pour 1925.	
46,850 »	»	500,000 » pour 1925.	
»	Nouvelle entreprise.	35,000,000 »	(¹) Travaux proposés par la sous-commission technique du Comité consultatif des routes.
400,908 67	Les expropriations sont entamées sur les territoires d'Anvers et de Berghout.	Impossible à déterminer.	
613,470 34	Les expropriations sont entamées sur les territoires de Berchem et de Merxem.	Id.	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
26	Création d'une nouvelle route-avenue de Bruxelles à Anvers sur le territoire de la province d'Anvers	100,000 »	100,000 »	Crédits globaux jusque fin 1925.
27	Etablissement, par la ville de Bruxelles, de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'Etat	500,000 »	300,000 »	Id.
28	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enguien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction	300,000 »	200,000 »	Id.
29	Route de Wimisrael, par Waterschey, à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction	150,000 »	230,000 »	Id.
30	Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen :			
	1 ^o Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch	75,000 »	Crédits globaux.	Crédits globaux.
	2 ^o Section entre l'origine de la route de Winterslag vers Asch et l'extrémité	350,000 »	Id.	Id.
31	Route de Peer à Genck, section entre Genck et Winterslag : construction.	2,150,000 »	Id.	Id.
32	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction.	200,000 »	100,000 »	Crédits globaux jusque fin 1923
33	Route d'Asch à Opoeteren : construction	120,000 »	120,000 »	Id.
34	Route de Bilsen à Gruitrode : construction.	175,000 »	103,000 »	Id.
35	Routes de Liège à Berneau et de Visé à Moulant : rectification des rues de Visé	1,650,000 »	1,000,000 »	Id.
	<i>Bâtiments civils de l'Etat :</i>			
36	Service d'incendie	593,500 »	376,000 »	2,343,000 »
37	Immeuble rue du Commerce, n° 111, à Bruxelles	722,000 »	»	»
38	Musée d'armures de la Porte de Hal.	40,000 »	10,000 »	»
39	Bibliothèque royale.	470,000 »	»	»
40	Palais de Justice de Bruxelles	110,000 »	»	»
41	Palais des Beaux-Arts	55,000 »	»	»
42	Palais de l'Ancienne Cour.	125,000 »	»	»
43	Musée instrumental.	500,000 »	»	»
44	Palais du Cinquantenaire	3,000,000 »	»	»
45	École de Médecine vétérinaire de l'Etat.	106,000 »	50,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1,164,924 46	Les expropriations sont en cours sur le territoire de Boom.	Impossible à déterminer.	
300,000 »	1/4	1,800,000 »	
3,650 »	Les expropriations seront entamées dès que l'arrêté royal d'usage aura été publié.	3,000,000 »	
123,140 50	8/10 (expropriations).	Impossible à déterminer.	
20,000 »	1/4	Id.	
250,000 »		Id.	
240,000 »		On n'en est qu'aux expropriations.	Id.
6,530 20	Id.	Id.	
19 234 34	Id.	Id.	
58,821 50	Id.	Id.	
437,434 07	Les expropriations poursuivies par la ville de Visé sont en cours.	Id.	
1,046,148 »	»	Id.	Travaux nouveaux.
»	»	722,000 »	Id.
»	»	40,000 »	Le crédit de 10.000 francs à l'article 47 du Budget extraordinaire de 1924 ne pourra pas être engagé en 1924.
»	»	470,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	110,000 »	Id.
»	»	55,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	125,000 »	Id.
»	»	500,000 »	Id.
»	»	3,000,000 »	Id.
»	»	106,000 »	Le crédit de 50.000 francs à l'art. 46, litt. a, du Budget extraordinaire de 1924 a été reconnu notoirement insuffisant et ne sera pas employé.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
46	Observatoire royal d'Uccle	25,000 »	»	»
47	Palais du Roi, à Bruxelles (aile droite)	2,500,000 »	»	»
48	Gouvernement provincial, à Bruges	365,000 »	»	»
49	Nouvel hôtel pour le gouverneur, à Bruges	115,000 »	»	»
50	Hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	75,000 »	»	»
51	Institut agricole de Gembloux	87,500 »	100,000 »	»
52	Palais des Anciens Princes-Évêques de Liège	160,000 »	»	»
53	Bâtiment pour le dépôt des archives, à Liège	1,250,000 »	»	»
54	Casernement des gendarmeries :			
	a) Aménagement de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de La Cambre	230,000 »	»	»
	b) Construction de casernes pour les brigades de Merxem, Looz-la-Ville, Aulnois et Baelen s/Nèthe	1,320,000 »	»	»
	c) Construction de bâtiments pour les forces mobiles d'Anvers et de Namur	2,600,000 »	»	»
	d) Construction de bâtiments pour les postes de gendarmerie de Lammersdorf, Contzen, Montjoie et Kaltenberg	100,000 »	»	»
	e) Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation	75,000 »	»	»
	f) Acquisition d'immeubles pour le casernement des gendarmeries	400,000 »	»	»
55	Canaux brabançons. — Crédit demandé : 175,000 francs. Cette somme est principalement destinée à poursuivre les expropriations et les études	175,000 »	450,000 »	3,300,000 »
56	Meuse. — Crédit demandé : 10,607,000 francs. Ce crédit est principalement destiné aux travaux suivants :			
	1° Opérations graphiques relatives à l'amélioration, à la canalisation et à l'endiguement de la Meuse	16,000 »	»	»
	2° Construction de maisons éclésières et dépendances à Selayn	150,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	3° Construction de maisons éclésières et dépendances à Andenelle	125,000 »	»	Id.
	4° Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e biefs)	600,000 »	»	Id.
	5° Endiguement de la section comprise entre le pont du Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (1 ^{re} tranche d'une dépense évaluée à 9,000,000 de francs)	1,000,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	6° Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 francs)	1,800,000 »	1,000,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	25,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	7,500,000 »	Id.
»	»	365,000 »	Id.
»	»	115,000 »	Id.
»	»	75,000 »	Id.
84,745 45	5/8	175,000 »	
»	»	160,000 »	Id.
»	»	1,250,000 »	Id.
»	»	230,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	1,330,000 »	Id.
»	»	7,500,000 »	Travaux nouveaux. Le crédit sollicité est destiné à la liquidation des dépenses afférentes aux premières entreprises de ces travaux. Le coût total de chacune de ces casernes est évalué à 8,750,000 francs.
»	»	100,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	»	Acquisitions nouvelles.
»	»	»	Id.
3,000,000 »	10/11	3,300,000 »	
»	»	16,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	150,000 »	
Id.	»	125,000 »	
Id.	»	600,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	9,000,000 »	
»	»	2,800,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	7° Endiguement de la Meuse, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ouzrée (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 14,600,000 francs)	1,000,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	8° Endiguement de la section comprise entre le pont public de Tilleur et le pont d'Ouzrée (2 ^e tranche d'une dépense totale évaluée à 7,500,000 francs)	1,000,000 »	113,000 »	»
	9° Rectification et endiguement de la Meuse dans l'île Monsin, sur le territoire des communes de Herstal, Jupille et Wandre (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,483,000 francs)	1,500,000 »	1,500,000 »	»
	10° Amélioration en aval de Liège (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 de francs)	1,000,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	11° Endiguement du fleuve le long du quai Saint-Léonard, à Liège.	350,000 »	»	Id.
	12° Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation	1,650,000 »	1,000,000 »	Compris dans le crédit global.
	13° Travaux d'installation d'éclairage des barrages	116,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	14° Dépenses diverses et imprévues	300,000 »	200,000 »	»
37	<i>Sambre.</i> — Crédit demandé : 3,998,500 francs. Ce crédit servira notamment aux travaux ci-dessous :			
	1° Rectification aux abords du pont n° 4 de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi	150,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	2° Reconstruction, en une travée, du pont n° 11 de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi. (Subside à la Compagnie du Nord)	102,000 »	»	Id.
	3° Reconstruction, en une travée, du pont n° 2 de la ligne de chemin de fer d'Erquelines à Charleroi. (Subside à la Compagnie du Nord)	50,000 »	»	Id.
	4° Établissement d'une réserve d'eau dans les biefs de la Sambre en amont de Charleroi	100,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	5° Déplacement des ouvrages de navigation de Jambes-de-Bois (barrage et raccordements)	400,000 »	»	Id.
	6° Endiguement à Marchienne-au-Pont	200,000 »	»	Id.
	7° Déplacement du barrage de Charleroi. (Expropriations et travaux).	550,000 »	»	Id.
	8° Rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup	1,200,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	9° Rectification de la Sambre à Auvélais	400,000 »	»	Id.
	10° Acquisition de terrains, entre autres en vue de la construction des nouvelles écluses à Montigny-sur-Sambre et à Farciennes, de la rectification de la Sambre entre Châtelet et Pont-de-Loup en amont de l'écluse du Trou d'Aulne, de l'amélioration de la rivière aux abords du pont de Taminés et dans le bief, du déplacement du barrage de Charleroi	600,000 »	500,000 »	Compris dans le crédit global.

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	»	14,600,000 »	
»	»	7,500,000 »	
»	»	4,485,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	5,000,000 »	
Id.	»	350,000 »	
Compris dans le crédit global.	Négociations en cours.	Impossible à déterminer.	
Nouvelle entreprise.	»	150,000 »	
150,000 »	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	150,000 »	
»	Subside.	102,000 »	
»	Id.	50,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	260,000 »	Dont 160,000 francs pour indemnités éventuelles à payer aux riverains.
Id.	»	900,000 »	
»	»	800,000 »	
»	»	1,750,000 »	Dont 1,200,000 francs pour les travaux.
Nouvelle entreprise.	»	1,200,000 »	
Id.	»	400,000 »	
Compris dans le crédit global.	Négociations en cours.	Impossible à déterminer.	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1923.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	11° Installation d'un cabestan à l'écluse de Namur.	46,500 »	»	Nouvelle entreprise.
	12° Imprévus et divers	200,000 »	80,000 »	»
58	<i>Ourthe.</i> — Crédit demandé : 1,064,000 francs. Cette somme permettra entre autres :			
	1° Les opérations graphiques relatives à l'étude des travaux d'amélioration.	4,000 »	»	»
	2° L'amélioration générale : expropriations, subsides pour travaux communaux et provinciaux	25,000 »	»	Compris dans le crédit global.
	3° La normalisation entre l'écluse n° 3 et l'embouchure de la Vesdre à Chênée	300,000 »	»	Nouvelle entreprise.
	4° L'établissement de vannes métalliques dans les pertuis ménagés dans le barrage de tête du nouveau lit de l'Ourthe, à Angleur	400,000 »	»	Id.
	5° La suppression de l'ancien bras de l'Ourthe entre Chênée et Liège.	135,000 »	300,000 »	1,000,000 »
	6° La construction d'échelles à poissons	100,000 »	»	»
	7° Des dépenses diverses et imprévues.	100,000 »	50,000 »	»
59	<i>Canaux houillers.</i> — Crédit demandé : 24,531,000 francs. Ce crédit est destiné notamment :			
	1° A l'acquisition d'une maison avec magasin pour le garde de Roux.	50,000 »	»	»
	2° Aux travaux de stabilisation de la tranchée de la Fléchère :			
	a) Acquisitions de terrains et études	106,000 »	60,000 »	»
	b) Travaux.	900,000 »		
	3° a) A la remise à section normale du canal entre les ponts de Gouy et de la Fléchère	430,000 »	»	»
	b) Acquisitions de terrains de dépôt	20,000 »	»	»
	4° Au parachèvement et à la continuation des travaux de consolidation des talus des digues du bief de partage	1,200,000 »	»	»
	5° A la construction des maisons éclusières, n° 27, 32 et 33.	195,000 »	»	»
	6° A l'établissement d'un chemin de halage entre les ponts d'Asquimpont et des Moellons	70,000 »	»	»
	7° A la mise à grande section du canal en aval de Clabecq (3° tranche d'une dépense totale estimée à 147 millions de francs) :			
	a) Acquisition de terrains et études	6,010,000 »	33,000,000 »	35,750,000 »
	b) Travaux	15,000,000 »		
	8° Aux travaux d'élargissement et d'exhaussement des digues pour remédier aux affaissements houillers (expropriations et travaux).	300,000 »	»	»
	9° Aux dépenses diverses et imprévues.	250,000 »	100,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	»	46,500 »	
80,000 »	»	»	
»	»	Impossible à déterminer.	
»	»	Indéterminé.	
Nouvelle entreprise.	»	Id.	
Id.	»	400,000 »	
842,000 »	4/5	1,230,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	100,000 »	
»	»	»	
»	»	50,000 »	
»	»	4,000,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	} 450,000 »	
»	»		
Nouvelle entreprise.	»	1,200,000 »	
Id.	»	195,000 »	
Id.	»	70,000 »	
43,000,000 »	5 %	147,000,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	300,000 »	
66,000 »	»	»	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
60	<i>Canaux de Liège à Anvers.</i> — Crédit demandé : 49,990,800 francs. A l'aide de ce crédit, on effectuera notamment les travaux détaillés ci-après :			
	1° Suppression du déversement des produits des égouts de la ville de Liège dans le canal de Liège à Maestricht .	245,000 »	1,000,000 »	2,562,547 »
	2° Amélioration de ce canal par dragage général	1,000,000 »	»	»
	3° Élargissement du chenal navigable en amont des écluses 5 et 6 et en amont du pont Notre-Dame dans la traverse de Maestricht	500,000 »	»	»
	4° Consolidation des berges du canal de Liège à Maestricht et en amont des écluses 3 et 4, établissement d'un quai d'accostage pour la douane à proximité de l'écluse 4 .	200,000 »	»	»
	5° Allongement de l'écluse n° 3, à Grand-Lanaye	800,000 »	»	»
	6° Amélioration des manœuvres d'entrée et de sortie des bateaux aux écluses du canal précité.	400,000 »	100,000 »	»
	7° Etablissement d'un bassin de garage et élargissement des chenaux navigables du canal de Liège à Maestricht entre Petit-Lanaye et Maestricht	200,000 »	»	»
	8° Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerharen :			
	a) Études et expropriations	35,800 »	285,000 »	»
	b) Travaux (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs).	2,000,000 »	1,000,000 »	»
	9° Amélioration des sections du susdit canal au nord de Neerharen, coudes Eysden II, Lanklaer et Beeck :			
	a) Expropriations	250,000 »	150,000 »	»
	b) Travaux (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs)	350,000 »	400,000 »	»
	10° Élargissement par tronçons successifs du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse n° 1, à Lommel, et l'origine du canal à Bocholt.	2,100,000 »	»	»
	11° Transformation des écluses doubles en écluses simples — établissement d'aqueducs d'alimentation.	1,000,000 »	»	»
	12° Construction d'une maison pontière n° 6 à Neerpelt	40,000 »	»	»
	13° Élargissement du susdit canal entre le pont 40 à Schooten et le débouché du canal de Turnhout à Anvers	850,000 »	»	»
	14° Consolidation partielle des berges du canal de Turnhout à Anvers	500,000 »	»	»
	15° Construction d'une maison pontière au pont 4 sur le canal d'embranchement vers Turnhout, à Arendonck	35,000 »	»	»
	16° Construction de 6 estacades de garde au canal de Turnhout à Anvers.	55,000 »	»	»
	17° Nouveau canal Anvers-Liège. — Section Anvers-Hérenthals :			
	a) Études et expropriations de terrains autour d'Hérenthals.	345,000 »	300,000 »	»
	b) Achèvement de l'entreprise Dyckerhoff et Widman	700,000 »	»	»
	c) Construction d'une chaussée pavée entre l'écluse 16 et le pont 40	300,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
2,153,353 » Nouvelle entreprise.	8/10. Nouvelle entreprise.	3,400,000 »	
Id.	Id.	1,000,000 »	
Id.	Id.	500,000 »	
Id.	Id.	200,000 »	
Id.	Id.	800,000 »	
»	»	400,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	250,000 »	
»	»	4,200,000 »	
»	»	1,500,000 »	
»	»	2,100,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	1,000,000 »	
Id.	Id.	40,000 »	
Id.	Id.	850,000 »	
Id.	Id.	500,000 »	
Id.	Id.	35,000 »	
Id.	Id.	55,000 »	
23,000 » Nouvelle entreprise.	Négociations en cours. Nouvelle entreprise.	Impossible à déterminer. 700,000 »	
Id.	Id.	300,000 »	

Articles du projet de Budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	18° Section entre Hérenthals et Quaedmechelen et amélioration du canal d'embranchement vers Hasselt :			
	a) Etudes et expropriations	2,005,000 »	1,000,000 »	»
	b) Travaux de dérivation Quaedmechelen-Hérenthals (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 90,000,000 de francs).	5,000,000 »	»	»
	19° Section entre Beerlingen et Lixhe : études et expropriations	1,060,000 »	»	3,000,000 »
	20° Divers et imprévus	300,000 »	300,000 »	»
61	<i>Escaut.</i> — Crédit demandé : 4,235,000 francs. Ce crédit permettra notamment l'exécution des travaux suivants :			
	1° Amélioration des biefs Kain, Espierres et Rodignies-Antoing. Construction d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Pecq	130,000 »	»	»
	2° Amélioration entre l'écluse de Berehem et l'aval de l'écluse à Audenaerde. Acquisitions de terrains	175,000 »	»	527,000 »
	3° Construction d'une seconde passerelle de halage sur la rive droite de l'Escaut au pont-rails du Strop	30,000 »	»	»
	4° Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, des affluents, du canal de Calcken .	500,000 »	860,000 »	1,600,000 »
	5° Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 francs)	2,500,000 »	500,000 »	»
	6° Rectification de l'Escaut devant Termonde et reconstruction du nouveau pont. Etudes et expropriations . . .	200,000 »	»	»
	7° Établissement et amélioration de moyens de communication entre les deux rives de l'Escaut (pont de Cruybeke, études en vue du tunnel devant Anvers, passages d'eau, etc.)	500,000 »	500,000 »	1,000,000 »
	8° Divers et imprévus	200,000 »	200,000 »	»
62	<i>Lys.</i> — Crédit demandé : 4,521,000 francs. Ce crédit permettra, notamment, d'exécuter les travaux suivants :			
	1° Achèvement des coupures amorcées à Warneton et immédiatement à l'amont de la ville de Menin. Coupures à exécuter à la Lys à Warneton (Pont rouge) à l'emplacement du pont fixe détruit. Expropriations	500,000 »	»	500,000 »
	2° Agrandissement du barrage de Commines et calibrage de la rivière dans la traverse de cette localité	1,635,000 »	»	»
	3° Parachèvement du pont sur la nouvelle dérivation de la Lys à Menin (expropriations et travaux)	106,000 »	315,000 »	850,000 »
	4° Amélioration de la Lys depuis l'origine du canal de dérivation à Deynze, jusqu'à l'écluse d'Astene et notamment la reconstruction du pont de Deynze. Expropriations .	50,000 »	50,000 »	250,000 »

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
463,000 »	1/6	2,500,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	90,000,000 »	
760,000 »	1/8	4,000,000 »	
300,000 »	»	»	
Nouvelle entreprise	Nouvelle entreprise.	130,000 »	
527,000 »	»	700,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	30,000 »	
750,000 »	»	3,160,000 »	
62,000 »	»	5,000,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	200,000 »	
»	(¹)	(¹)	(¹) Le degré d'avancement des études ne permet pas de fixer les dépenses.
5,000 »	»	»	
500,000 »	30 %	1,400,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	1,635,000 »	
830,000 »	9/10	1,200,000 »	
130,000 »	»	550,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	5° Raccordement de l'extrémité aval de la Pêcherie avec l'Escaut comprenant la démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage ainsi que la construction d'un nouveau pont.	2,130,000 »	»	100,000 »
	6° Imprévus et dépenses diverses	100,000 »	50,000 »	»
63	<i>Senne, Dyle et Démer.</i> — Crédit demandé : 2,030,000 francs. Ce crédit est destiné principalement :			
	1° A l'amélioration du régime de la Dyle inférieure (2° tranche d'une dépense totale estimée à 3,700,000 francs) . . .	2,000,000 »	200,000 »	»
	2° Imprévus	50,000 »	»	»
64	<i>Nèthes.</i> — Crédit demandé : 600,000 francs. Cette somme est principalement destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (3° tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs)	600,000 »	600,000 »	1,000,000 »
65	<i>Dendre</i> — Crédit demandé : 3,500,000 francs. A l'aide de ce crédit, on poursuivra notamment les travaux d'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville (2° tranche d'une dépense totale estimée à 25,000,000 de francs).	3,500,000 »	2,500,000 »	2,150,000 »
66	<i>Durme.</i> — Crédit demandé : 175,000 francs. Ce crédit est surtout destiné à l'acquisition de terrains en vue de la reconstruction du pont de Waesmunster . . .	175,000 »	155,000 »	»
67	<i>Rupel.</i> — Crédit demandé : 320,000 francs. Ce crédit sera utilisé notamment pour :			
	1° Les travaux complémentaires à effectuer au Rupel entre Wintham et son embouchure	60,000 »	(1) 60,000 »	»
	2° Le balisage lumineux de la partie inférieure du Rupel, entre Wintham et son embouchure.	90,000 »	(1) 90,000 »	»
	3° Le balisage de l'embouchure du Rupel	70,000 »	(1) 60,000 »	»
	4° Les travaux de reconstruction du perré du môle situé à l'embouchure du Rupel dans l'Escaut	100,000 »	»	»
68	<i>Canal de Gand à Ostende.</i> — Crédit demandé : 3,094,000 francs. A l'aide de ce crédit, on procédera notamment :			
	1° Au remplacement du pont tournant du Romarin, à Gand, par un pont fixe	600,000 »	»	»
	2° A la consolidation des talus (quotité non recouvrable). . .	230,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
100,000 »	1/20	2,230,000 »	
11,000 »	»	»	
»	»	3,700,000 »	
»	»	»	
304,000 »	»	1,200,000 »	
2,086,000 »	1/10	25,000,000 »	
»	»	175,000 »	
»	»	60,000 »	(1) Le crédit de 1924 ne sera probablement pas employé.
»	»	90,000 »	
»	»	70,000 »	
»	»	100,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	600,000 »	
Id.	Id.	1,000,000 » (2)	(2) Y compris les travaux à faire à charge du budget des dépenses recouvrables.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	3° A la reconstruction, à Gand, du pont de Wondelghem	1 400,000 »	»	»
	4° A l'équipement électro-mécanique du pont du Tolhuis	140,000 »	»	»
	5° A l'installation d'un cabestan électrique à la porte de Damme, à Bruges	17,500 »	»	»
	6° A l'équipement électro-mécanique des barrières du pont de la rue Desmet	46,500 »	»	»
	7° A la reconstruction du pont sur la tête amont de la nou- velle écluse de la Porte de Damme, à Bruges (quotité non recouvrable)	20,000 »	»	»
	8° A la construction d'une maison éclusière à la Porte de Damme	40,000 »	»	»
	9° A la reconstruction du siphon de Stalhille	500,000 »	»	»
	10° A des dépenses diverses et imprévues	100,000 »	28,000 »	»
69	<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i> — Crédit demandé : 70,000 francs. Ce crédit est destiné principalement à l'établissement d'une nouvelle chaussée reliant la station du chemin de fer au nouveau pont-route de Selzaete	70,000 »	»	»
70	<i>Canal de Selzaete à la mer.</i> — Crédit demandé : 58,000 francs. Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet. (Quotité non recouvrable.)	8,000 »	»	»
71	<i>Canal de dérivation de la Lys.</i> — Crédit demandé : 916,000 francs. Ce crédit servira notamment : 1° Au remplacement par un pont fixe en béton armé du pont- tournant de Deynze. (Quotité non recouvrable.)	70,000 »	»	»
	2° Au remplacement par un pont fixe du pont-levis de Nevele. Expropriations et travaux. (Quotité non recou- vrable.)	263,000 »	360,000 »	»
	3° Au remplacement par un pont fixe du pont de Landegem. Expropriations et travaux. (Quotité non recouvrable.)	233,000 »	»	»
	4° Consolidation des talus	250,000 »	»	»
	5° Pour parer aux imprévus	100,000 »	100,000 »	»
72	<i>Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes).</i> — Crédit demandé : 550,000 francs. Ce crédit est destiné aux travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut en aval de Burght et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen avec embranchement vers St-Nicolas (3° tranche d'une dépense totale estimée à 42,000,000 francs)	550,000 »	50,000 »	1,000,000 »

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	1,400,000 »	
Id.	Id.	140,000 »	
Id.	Id.	17,500 »	
Id.	Id.	46,500 »	
Id.	Id.	(¹) 130,000 »	(¹) Y compris 110,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
Id.	Id.	40,000 »	
Id.	Id.	500,000 »	
6,000 »	»	»	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	Impossible à déterminer.	
Id.	Id.	(²) 145,000 »	(²) Y compris 87,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
Id.	Id.	(³) 186,000 »	(³) Y compris 116,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
109,000 »	»	(⁴) 843,000 »	(⁴) Y compris 220,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	(⁵) 698,000 »	(⁵) Y compris 465,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
Id.	Id.	250,000 »	
3,000 »	»	»	
2,000 »	»	42,000,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
73	Canal de Blaton à Ath. — Crédit demandé : 3.000 francs. Ce crédit est destiné à la construction d'une passerelle à Ladeuze en remplacement du pont dit « Delcourt » : expropriations	3,000 »	»	»
74	Canal de Bruxelles au Rupel. -- Crédit demandé : 20.000 francs. Ce crédit est sollicité pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains domaniaux existant le long du canal, aux frais d'études et de contrôle afférents aux travaux restant à exécuter et à ceux projetés, etc.	20,000 »	20,000 »	100,000 »
75	Installations maritimes d'Anvers. — Crédit demandé : 78,665,000 francs. Ce crédit est nécessaire pour l'exécution des travaux détaillés ci-après :			
	1° Construction au Kruisschans d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de la susdite écluse et la digue de Wilmarsdonck (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 64,000,000 de francs).	26,000,000 »	28,000,000 »	22,900,000 »
	2° Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2,000,000 de francs)	1,000,000 »	»	»
	3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers, entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 70,000,000 de francs)	20,000,000 »	15,000,000 »	15,200,000 »
	4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 50,000,000 de francs)	20,000,000 »	11,000,000 »	3 000,000 »
	5° Travaux de dérivation des Schijns au nord d'Anvers, y compris le siphon sous le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 24,558,000 francs)	4,000,000 »	700,000 »	7,700,000 »
	6° Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	1,000,000 »	»	»
	7° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations au nord d'Anvers (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 de francs)	2,000,000 »	»	»
	8° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve	4 000,000 »	13,000,000 »	8,100,000 »
	9° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne	290,000 »	500,000 »	1,205,000 »
	10° Fourniture d'une grue roulante pour le service du hangar métallique	75,000 »	»	»
	11° Dépenses diverses et imprévues.	300,000 »	1,150,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	148,000 » ⁽¹⁾	(1) Y compris 145,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
50,000 »	»	Impossible à déterminer.	
18,006,000 » ⁽¹⁾ 28,000,000 » ⁽²⁾	33 % (au 1 ^{er} août 1924).	64,000,000 »	(1) Somme liquidée sur les budgets de 1922 et 1923. (2) Somme engagée sur le budget 1924.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	2 000,000 »	
6,682,000 » ⁽¹⁾ 15,000,000 » ⁽²⁾	13 ½ %	70,000,000 »	(1) Somme liquidée sur les budgets 1922 et 1923. (2) Somme engagée sur le budget 1924.
100,569 » ⁽¹⁾ 11,000,000 » ⁽²⁾	1 % (au 1 ^{er} août 1924).	50,000,000 »	(1) Somme liquidée sur les budgets de 1922 et 1923. (2) Somme engagée sur le budget de 1924.
7,740,000 »	21 %	24,558 000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	2,500,000 »	
Id.	Id.	35,000,000 »	(1) Somme liquidée sur les budgets de 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923.
7,162,000 » ⁽¹⁾ 12,600,000 » ⁽²⁾	»	Indéterminé.	(2) Somme engagée sur le budget de 1924.
470,000 » ⁽³⁾ 610,000 » ⁽⁴⁾	»	Indéterminé.	(3) Somme liquidée sur les budgets antérieurs à 1923.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	75,000 »	(4) Somme engagée sur les budgets de 1923 et 1924.
2,000 »	»	»	

Articles du projet de Budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
76	<i>Canal de Roulers à la Lys.</i> — Crédit demandé : 160,000 francs. Cette somme est destinée entre autres :			
	1° A la mise à section normale du canal. — Frais d'études .	10,000 »	10,000 »	14,000 »
	2° Au remplacement du pont-levis n° 3 dit « Geitjesbrug » par un pont fixe (quotité non recouvrable).	150,000 »	»	»
77	<i>Canal de Roulers à la mer.</i> — Crédit demandé : 125,000 francs. Ce crédit servira à la construction d'un bassin à Roulers, aux études et sondages, ainsi qu'aux acquisitions de terrains.	125,000 »	125,000 »	»
78	<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i> — Crédit demandé : 885,000 francs Ce crédit est principalement destiné :			
	1° A la rectification du tracé du canal au lieu dit « Drie grachten » et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont tournant détruit. Expropriations et travaux. (Quotité non recouvrable)	543,000 »	»	»
	2° A l'élargissement du canal au bameau « Steenstraete » à la traversée de la route provinciale d'Ypres à Dixmude, et à l'aménagement des abords du pont en béton armé à construire en cet endroit en remplacement du pont détruit. Expropriations et travaux. (Quotité non recou- vrable.)	292,000 »	»	»
	3° Aux imprévus	50,000 »	20,000 »	»
79	<i>Canal de Passchendaele à Nieuport.</i> — Crédit demandé : 40,000 francs. Ce crédit sera employé à la construction d'une troisième habitation pour le personnel éclusier de l'écluse de Passchendaele	40,000 »	»	»
80	<i>Port d'Ostende.</i> — Crédit demandé : 13,786,000 francs. Ce crédit est notamment destiné :			
	1° A la construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 50,000,000 de francs)	11,300,000 »	13,500,000 »	16,500,000 »
	2° A l'élargissement de la batterie de l'estacade est	2,000,000 »	»	»
	3° A l'installation d'une station de transformation et d'un réseau au port de pêche	233,000 »	»	»
	4° A l'équipement électrique des portes d'écluse du port de pêche	128,000 »	»	»
	5° A des dépenses imprévues.	125,000 »	»	»
81	<i>Port de Blankenberghe.</i> — Crédit demandé : 1,000,000 de francs. Cette somme est destinée aux travaux de construction d'un nouveau port de pêche à l'ouest du chenal (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,500,000 francs)	1,000,000 »	100,000 »	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
10,700 »	»	25,000 »	Le crédit de 1924 ne sera pas employé.
Nouvelle entreprise	Nouvelle entreprise.	(1) 400,000 »	(1) Y compris 250,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
»	»	125,000 »	Rien n'est engagé en 1924.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	(1) 763,000 »	(1) Y compris 220,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
Id.	Id.	(2) 512,000 »	(1) Y compris 220,000 francs à charge du Budget des Dépenses recouvrables.
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	40,000 »	
23,261,000 »	1/3	50,000,000 »	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	2,000,000 »	
Id.	Id.	233,000 »	
Id.	Id.	128,000 »	
»	»	»	
»	»	4,500,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1923.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
82	<i>Port de Zeebrugge.</i> — Crédit demandé : 4,475,000 francs. Ce crédit est principalement nécessaire :			
	1° A l'aménagement d'un nouveau bassin de pêche (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 1,700,000 francs)	700,000 »	»	»
	2° Aux travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable	3,750,000 »	»	»
	3° Aux imprévus	25,000 »	»	»
83	<i>Port de Nieuport.</i> — Crédit demandé : 850,000 francs. Cette somme servira entre autres :			
	1° Aux travaux de détournement de la route de Nieuport- Ville à Nieuport-Bains	350,000 »	»	»
	2° Aux acquisitions de terrains nécessaires aux travaux d'amélioration du port	500,000 »	500,000 »	»
84	<i>Côte.</i> — Crédit demandé : 815,000 francs. Ce crédit est destiné notamment :			
	1° Aux travaux d'élargissement du promenoir de Heyst . .	185,000 »	»	»
	2° A l'établissement d'une signalisation et d'avertisseurs aux écluses de Heyst	30,000 »	»	»
	3° Aux travaux de construction et de parachèvement de la digue de mer entre Duinbergen et Knocke (continuation des travaux)	500,000 »	500,000 »	1,300,000 »
	3° Aux imprévus	100,000 »	100,000 »	»
85	<i>Phares et fanaux.</i> — Crédit demandé : 285,800 francs. Ce crédit est destiné :			
	1° A l'installation de paratonnerres sur le nouveau phare du port d'Ostende	5,800 »	»	»
	2° A l'installation définitive des feux et du phare d'Ostende.	230,000 »	»	»
	3° Aux imprévus	50,000 »	»	»
86	Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt, divers .	80,000 »	116,000 »	1923 : 190,000 1922 : 190,000 1921 : 80,628 1920 : 200,000 1919 : 2,500,000

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	1,700,000 »	
Id.	Id.	3,750,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise	Nouvelle entreprise.	350,000 »	
11,000 »	»	Le crédit voté pour 1924 ne sera pas employé totalement.	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	485,000 »	
Id.	Id.	30,000 »	
900,000 »	52/100	1,800,000 »	
40,000 »	»	»	
Nouvelle entreprise.	Nouvelle entreprise.	5,800 »	
Id.	Id.	230,000 »	
»	»	»	
1924 : 14,391 36	»	»	
1923 : 48,343 68			Plusieurs affaires litigieuses de livraison de briques ont donné lieu à transaction au cours de l'exercice 1924 et sont terminées. Des négociations sont engagées avec les derniers fournisseurs récalcitrants pour mettre fin, grâce à un arrangement transactionnel, aux procès en cours. Le présent crédit est demandé pour l'éventualité où les négociations n'aboutiraient pas.
1922 : 34,318 37			
1921 : 54,697 64			
1920 : 116,521 73			
1919 : 2,056,763 97			

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1923.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.			
	Service des bâtiments militaires.			
87	Casernement de la fraction du régiment des chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand).	1,000,000 »	350,000 »	1,500,000 »
88	Casernement de la fraction du régiment de Chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers).	1,500,000 »	(*) 250,000 »	1,500,000 »
89	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmédy.	1,500,000 »	(*) »	(*) 3,200,000 »
90	Constructions d'installations diverses au camp de Beverloo : mess, cuisines et lavoirs.	500,000 »	500,000 »	3,500,000 »
91	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn	1,500,000 »	500,000 »	1,500,000 »
92	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps.	1,000,000 »	500,000 »	4,500,000 »
93	Écoles d'armes. Extensions diverses : terrains et bâtiments.	60,000 »	100,000 »	8,900,000 »
94	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes, mariés, spécialement dans les camps.	200,000 »	150,000 »	2,750,000 »
95	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée.	3,500,000 »	2,000,000 »	16,900,000 »

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
(1) 501,550 »	Immeuble acquis. Aménagement des installations existantes terminé.	1,700,000 »	(1) Dont 350.000 francs sur le crédit de 1924. — Sur les 1,500,000 francs votés en 1923, il n'a été engagé que 151,550 francs, l'entreprise des nouvelles constructions à établir ayant dû être résiliée.
(2) 1,499,990 »	Gros-œuvre de deux blocs de logement presque achevé. Travaux d'achèvement d'un de ces blocs en adjudication.	3,500 000 »	(2) Le crédit voté sous l'article 83 de 1924 était de 1,622,000 francs, mais 1,372,000 francs étaient destinés à l'acquisition de l'immeuble de Burght (caserne des pontonniers).
5,071,000 »	Spa. — Terrassements : fondations terminées pour la grande partie des bâtiments à construire. Élévation et achèvement de trois blocs en adjudication. Malmedy. — Bloc de logement en construction.	6,700,000 »	(3) Aucune somme sur le crédit de 1924 n'est engagée, mais des travaux pour cette somme vont être mis en adjudication. (4) Le Budget extraordinaire de 1924 comprend un crédit de 100,000 francs à l'article 86, mais ce crédit était destiné au casernement de Verviers.
(5) 3,478,000 »	Des mess, lavoirs et cuisines dont la construction était prévue, il reste 2 cuisines et 7 lavoirs à construire.	5,150,000 »	(5) L'article 95 de 1922 comprenait 2,500,000 francs, mais, de ce crédit, 1,000,000 de francs étaient destinés à Spa et 100,000 francs à Malmedy. — L'article 61 de 1923 comprenait 5,100,000 francs, mais de ce crédit 3,000,000 de francs étaient réservés à Spa et 1,100,000 francs à Malmedy.
(7) 1,449,997 »	6 écuries et 4 pavillons et latrines sont terminés. 9 blocs de logement et 4 écuries sont en construction. 3 blocs de logement sont en adjudication.	N'a pu encore être déterminé.	(6) Aucune somme n'a encore été engagée pour 1924, mais des travaux estimés à 490,000 francs vont être mis en adjudication.
(8) 4,712,000 »	Terminé à Brasschaet. En cours normal au camp de Beverloo.	6,000,000 »	(7) Aucune somme n'a encore été engagée pour 1924, mais des travaux estimés à 500,000 francs sont en adjudication.
8,319,000 »	Quasi terminés sauf la question des égouts et la liquidation de certains terrains expropriés.	9,000,000 »	(8) 250,000 francs de travaux sont en adjudication et seront engagés cette année.
2,894,000 »	Les entreprises adjudgées sont quasi terminées.	Indéterminé, cette question étant liée à la crise des logements.	
(9) 14,799,000 »	Quasi terminés en ce qui concerne les dépôts annexes, les dépôts divisionnaires et de corps d'armée, mais progressent lentement, en ce qui concerne les parcs-annexes et les parcs divisionnaires et de corps d'armée.	N'est pas encore déterminé, la composition de certains parcs n'étant pas encore fixée.	(9) Environ 800,000 francs de travaux sont ou seront encore mis en adjudication de façon à être engagés cette année.

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1923.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
96	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements. Acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie.	100,000 »	200,000 »	1,300,828 89
97	Acquisition, appropriation ou construction d'immeubles pour mess de garnison ou bureaux, y compris l'ameublement en gros mobilier et le matériel de casernement.	100,000 »	100,000 »	1,300,000 »
98	Acquisition de terrains nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour les sites historiques de guerre.	250,000 »	50,000 »	3,000,000 »
Service des hôpitaux.				
99	Achat de matériel de mobilisation pour le service de santé : a) Brancards, brouettes, porte-brancards, coffres, etc. fr. 610,000 » b) Tentés, etc. 490,000 » c) Objets de pansement, etc. 1,000,000 » TOTAL fr.	2,100,000 »	100,000 »	2,000,000 »
100	Installation du chauffage central à l'hôpital militaire du camp de Beverloo.	1,000,000 »	»	300,000 »
101	Réfection des canalisations électriques dans les hôpitaux militaires de Bruxelles et de Louvain.	200,000 »	»	»
102	Travaux d'appropriation de l'infirmerie du camp d'Elsenborn.	300,000 »	»	»
Service de l'Intendance.				
103	Habillement des troupes, achat des effets et objets d'habillement et d'équipement nécessaires à la constitution de la réserve et des butins pour la mobilisation.	20,000,000 »	6,000,000 »	»
Service des établissements de l'artillerie.				
104	Édification de dépôts de munitions dans les bases	4,500,000 »	6,337,000 »	29,870,000 »
105	Fonderie royale de canons : matériel et projectiles d'artillerie. Chars de combat.	21,453,000 »	3,225,000 »	26,414,102 57
106	Arsenal de construction : Masques anti-gaz. Caissons pour Mitrailleuses Maxim lourdes. Fourgons d'infanterie; caissons pour Mitrailleuses Maxim légères. Builetteries pour fusils et fusils-mitrailleurs. Harnais. Ferrures de mobilisation.	18,245,000 »	2,500,000 »	17,062,355 99

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
(1) 1,258,000 »	Les entreprises adjudgées sont terminées.	1,800,000 »	(1) Environ 180,000 francs de matériel vont être mis en adjudication.
(2) 1,299,000 »	Progressent normalement.	N'a pu encore être déterminé, aucune solution n'ayant été prise pour certaines garnisons.	(2) Environ de 65,000 francs de travaux seront encore engagés en 1924.
392,000 »	Quelques acquisitions seulement ont pu être effectuées, ensuite de la difficulté des négociations avec les propriétaires.	Indéterminé, le nombre d'ouvrages n'étant pas arrêté définitivement.	
668,000 »	»	24,000,000 »	
»	»	1,000,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	200,000 »	
»	Id	300,000 »	
3,711,236 »	La constitution des équipements se poursuit normalement suivant le programme établi.	216,000,000 »	
26,902,936 65	Les travaux s'échelonneront jusqu'aux budgets de 1926 ou 1927.	43,000,000 »	
26,404,059 94	Des crédits seront nécessaires au moins pendant 14 à 15 ans encore pour réaliser le programme envisagé.	Indéterminé.	
13,430,080 37	Des crédits seront nécessaires pendant 10 ans environ suivant le dernier programme établi.	167,000,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1925.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
107	Manufacture d'armes : Armement portatif. Armes blanches. Armes automatiques. Accessoires d'armes. Matériel de tir.	12,813,000 »	1,146,000 »	12,147,700 »
108	Ateliers de fabrication de munitions : Cartouches pour fusils et carabines, fusils-mitrailleurs, mitrailleuses, pistolets, munitions d'infanterie et munitions d'artillerie.	34,185,000 »	9,253,750 »	86,148,887 07
109	Acquisition de matériel pour le service technique du 4 ^e ré- giment d'artillerie d'armée (projecteurs).	1,461,000 »	265,000 »	1,700,000 »
	Services techniques du Génie.			
110	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer . . .	700,000 »	100,000 »	(1) 200,000 »
111	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers . . .	50,000 »	30,000 »	900,000 »
112	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour le régiment des troupes de transmission.	4,921,000 »	785,500 »	10,759,000 »
113	Installations des troupes de transmission	150,000 »	150,000 »	6,000,000 »
114	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer.	210,000 »	237,650 »	739,000 »
115	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée et du génie divisionnaire.	585,000 »	58,360 »	2,737,000 »
116	Exécution des dispositifs de destruction des ouvrages d'art.	675,000 »	160,000 »	1,375,000 »
117	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embar- quements et débarquements des troupes.	200,000 »	»	»

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
88,888,645 11	Cet article devra être maintenu pendant 15 années environ, d'après le dernier programme établi.	192,000,000 »	
88,888,645 11	Cet article devra être maintenu pendant 14 ou 15 ans, suivant le dernier programme établi.	Indéterminé.	
1,700,600 »	Il reste environ 75,000 francs à dépenser en 1926 pour mettre sur pied le premier groupe de projecteurs.	Indéterminé. Dépendra du nombre de groupes de projecteurs à constituer. La dépense peut être évaluée à environ 3,300,000 francs par groupe, sans les tracteurs.	La somme de 200,000 francs, accordée en 1921, n'entre pas en ligne de compte dans l'organisation du premier groupe de projecteurs.
10,000 »	L'acquisition des terrains est en cours.	1,600,000 »	(¹) Compris dans le crédit de 450,000 francs, alloué en 1923, pour l'ensemble de l'article.
826,181 02	Les travaux s'échelonnent jusqu'aux Budgets de 1929 ou 1930.	3,700,000 »	
9,885,752 39	Le matériel de transmission et de signalisation fait actuellement l'objet d'une étude dont les conclusions ne sont pas encore connues.	La réalisation complète du programme actuel exigera une dépense d'environ 60,000,000.	
3,435,000 »	Les installations sont presque terminées.	3,500,000 »	
481,499 73	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés et de la réalisation plus ou moins complète du programme nouveau.	La réalisation du programme résultant de la réorganisation du Régiment de chemin de fer exigera une dépense d'environ 8,500,000 francs.	
1,969,076 02	Du nouveau matériel est en expérience. Les nouvelles dotations en outillage sont à l'étude. Il n'est donc pas possible de fixer le degré d'avancement.	Si le programme entier doit être réalisé, la dépense totale s'élèvera à environ 55,000,000.	
666,203 »	Impossible à déterminer.	Impossible à déterminer.	
»	Ces aménagements seront réalisés progressivement d'après un programme qu'établira la Commission de réseau.	Les dépenses totales ne pourront être déterminées qu'après une étude détaillée du programme en question. Aux prix actuels, la dépense est estimée à 1,813,000 francs.	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1923.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1924.	antérieurement (depuis l'armistice).
	Aéronautique militaire.			
118	Aérodromes : Achat de terrains et travaux de casernement divers.	500,000 »	1,000,000 »	21,900,000 »
119	Complètement du matériel aéronautique militaire	6,000,000 »	»	24,066,600 12
120	Raccordement de l'aérodrome de Releghem	300,000 »	»	»
	Aéronautique civile.			
121	Participation de l'Etat dans la formation du capital de la « Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne ». (Art. 7 des statuts annexés à la loi du 26 avril 1923.)	870,000 »	870,000 »	4,160,000 »
122	Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles, savoir :			
	1 ^o Achèvement de l'aérogare fr. 300,000			
	2 ^o Construction d'un hangar surélevé 850,000			
		1,450,000 »	»	»
	Services divers.			
123	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes.	4,927,000 »	2,250,000 »	9,457,000 »
124	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.	50,000 »	400,000 »	365,445 »
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
128	Maisons douanières aux frontières, immeubles et meubles pour l'Administration des Contributions directes, douanes et accises.	3,500,000 »	6,000,000 »	10,000,000 »

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1924.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
13,128,000 »	Les casernements sont quasi terminés mais il reste assez bien de terrains en voie d'expropriation à payer.	18,500,000 »	
24,066,600 12	»	41,143,600 »	Montant approximatif de la somme totale permettant la réalisation du programme de réorganisation de l'aéronautique militaire. Il n'est pas possible de fixer cette somme de manière certaine par suite des variations du coût de la main-d'œuvre et des matières nécessaires à la construction des avions.
»	Nouvelle entreprise.	300,000 »	
1,160,000 »	»	2,900,000 »	Voir note à l'appui des propositions budgétaires pour 1925.
»	»	1,150,000 »	Les dépenses antérieures se rapportant à l'objet ci-contre ont été liquidées au moyen des crédits du budget ordinaire.
(1) 7,666,000 »	Un tiers environ des travaux est exécuté.	(2) 20,557,000 »	(1) Environ 1,300,000 francs de travaux doivent encore être adjugés en 1924. (2) Ensuite de l'abandon de la préparation militaire, l'évaluation primitive de 27,041,000 francs a été réduite à la somme ci-contre.
481,000 »	Un tiers environ des terrains est acquis. Les négociations pour les deux autres tiers sont lentes et laborieuses.	600,000 »	
5,303,745 51	Il restera à construire à partir de 1928: Maisons douanières dans les cercles d'Upen-Malmédy: 1,500,000 francs. Id. aux frontières hollandaise et française: 500,000 francs. En outre, des biens ennemis sous séquestre, retenus par l'Etat et évalués à 1,500,000 francs n'ont pas encore fait l'objet de liquidations. En tout 3,500,000 francs.	10,803,000 »	

(146)